ÉVALUATION À MOYEN TERME DE L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Gardner Pinfold
Consulting Economists Ltd.
1526 Dresden Row
P.O. Box 3120 South
Halifax, Nova Scotia
Canada, B3J 3G6
902 421-1720
Envoy 100
Gardner.Pinfold

Préparé pour :

Agriculture Canada
Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick

Préparé par :

Gardner Pinfold Consulting Economists Limited

octobre 1987

Table des matières

		Page
Glossaire		**i**
1.	**INTRODUCTION**	
	1.1. Perspective	1
	1.2 Objectifs de l'étude	7
	1.3 Le rapport	7
2.	**QUESTIONS D'ÉVALUATION**	10
	2.1 Méthodologie	10
	2.2 Résultats de l'évaluation	10
3.	**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**	89

Annexe A : Extraits de l'entente auxiliaire Canada-Nouveau-Brunswick sur le secteur agro-alimentaire

Annexe B : Objectifs de l'entente auxiliaire Canada-Nouveau-Brunswick sur le secteur agro-alimentaire

Annexe C : Résultats de l'enquête auprès des clients et des non-clients

Annexe D : Comparaison des clients et non-clients par exploitation agricole et selon les caractéristiques personnelles - Évaluation à moyen terme de l'EAA

Annexe E : Liste des personnes interviewées

Glossaire

Base-A	Financement relié à des activités globales ou de base d'un ministère du gouvernement
AC	Agriculture Canada
EAA	Entente sur le secteur agro-alimentaire (1984-1989)
PDPF	Projet de développement des productions fourragères
EAA II	Deuxième entente auxiliaire sur l'agriculture (1979-1983)
PDMPAC	Programme de développement des marchés des produits agricoles canadiens
BDEEAA	Base de données électronique de l'entente auxiliaire sur l'agriculture
RHISS	Ressources humaines et infrastructure des services de soutien
DMEO	Direction de mise en oeuvre
CG	Comité de gestion
MANB	Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick
PDME	Programme du développement du marché des exportations
Financement quasi de base	Subvention pour embaucher du personnel et obtenir d'autres ressources afin de préparer une demande de projet
CA	Contrôle d'aptitudes

1. INTRODUCTION

1.1. PERSPECTIVE

Le secteur agro-alimentaire, y compris la production primaire et le conditionnement qui y est directement relié, est un important générateur de revenus et d'emplois au Nouveau-Brunswick. Ce secteur qui se classe deuxième, est devancé uniquement par les forêts pour ce qui est de l'économie provinciale et représente environ un emploi sur six dans les industries de production de biens. Au début des années 1981, une somme de plus de 115 millions de dollars était versée annuellement en salaires et en traitements à 11 000 personnes employées directement. Par les achats qu'il effectue, ce secteur manifeste des liens d'amont fermes par rapport à d'autres industries provinciales. Le secteur achète plus de 400 millions de dollars en biens et services, ce qui étend son influence relative aux industries connexes, telles que transport, entretien mécanique, réparations, construction, services à l'agriculture y compris les vétérinaires, commerce de détail et de gros dans la province. L'importance de ce secteur est encore plus grande du fait que la valeur des expéditions provenant du conditionnement des aliments qui y est directement relié se chiffre à environ cinq fois la valeur brute des produits agricoles à la sortie de l'exploitation. Une industrie agricole primaire dynamique et en croissance offre un potentiel de développement économique provincial qui se situe bien au-delà des étroites limites de l'industrie elle-même.

La reconnaissance par le gouvernement du Canada et la province du Nouveau-Brunswick de l'importance des industries de ressources, telles que l'agriculture et les aliments en tant que centre de développement économique, n'a rien de surprenant. En effet, l'importance de ce secteur est reconnue depuis longtemps dans la province, un effort de développement à long terme ayant été entrepris vers le milieu des années 1970 (voir figure 1-1). Deux ententes auxiliaires en vertu de l'entente cadre Canada-Nouveau-Brunswick de développement (ECD) signée en 1974 jetaient les bases pour le développement futur du secteur agro-alimentaire. L'utilisation d'une approche matricielle relative aux cibles des denrées et aux objectifs des programmes a été un résultat

innovateur et important de la deuxième de ces ententes. En effet, les programmes ont été perçus comme un moyen d'atténuer les contraintes nuisant à la participation qui retardent la réalisation des cibles des denrées. Les stratégies en matière de denrées ont été perçues comme étant l'outil adéquat pour développer le secteur agro-alimentaire à l'aide d'activités de programme devant être constantes.

De nouvelles approches visant à développer davantage l'industrie agro-alimentaire au Nouveau-Brunswick ont été étudiées par un groupe de travail fédéral-provincial au début des années 1980. Les aliments pour les animaux, le bétail, les pommes de terre, les secteurs horticoles et des cultures spécialisées ont été reconnus comme des secteurs offrant des possibilités importantes de développement. Si ces possibilités de marché étaient exploitées, elles augmenteraient la valeur des produits à la sortie de l'exploitation d'environ 50 millions de dollars (dollars de 1983), soit une augmentation de 25 % par rapport au niveau d'alors. Les gains en productivité et l'affermissement du secteur du conditionnement stabiliseraient l'emploi actuel. On a jugé que la production primaire accrue et la demande associée de participation et de conditionnement pourraient créer de 300 à 500 nouveaux emplois permanents, et même jusqu'à 1 800 années-personne d'emploi dans le secteur de la construction.

Néanmoins, l'industrie agro-alimentaire du Nouveau-Brunswick subit d'importantes contraintes par rapport à son développement, sa productivité et sa rentabilité. Ces contraintes comprennent l'érosion du sol, le compactage du sol et la perte de matières organiques, les mauvaises caractéristiques du sol, un drainage du sol inadéquat, un taux relativement faible d'adoption de la technologie et une technologie mal adaptée aux conditions du Nouveau-Brunswick, ce qui entraîne la surcapitalisation, l'incapacité des petites et moyennes entreprises d'identifier et de pénétrer avec succès les marchés sur une base continue ainsi que l'utilisation inadéquate des méthodes de gestion commerciale et des compétences techniques. On a jugé qu'il fallait atténuer ces contraintes, en totalité ou en partie, si nous

Figure 1-1: Calendrier des ententes du Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire

1er janvier 1974	
23 avril 1974	ECD Nouveau-Brunswick
17 février 1975	Première entente auxiliaire sur le développement agricole
31 mars 1978	Fin de la première entente sur le développement agricole
1er avril 1978	Deuxième entente auxiliaire sur le développement agricole
31 mars 1983	Fin de la deuxième entente sur le développement agricole
13 avril 1984	Signature de l'EDER du Nouveau-Brunswick
25 juin 1984	Entente auxiliaire sur le développement du secteur agro-alimentaire
31 mars 1989	Fin de l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire
	Année des derniers rappels
31 mars 1990	Fin de l'année des derniers rappels

Préparé par Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.

voulons que le Nouveau-Brunswick réalise les objectifs de développement agro-alimentaire.

À cette fin, l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire a été rédigée et signée par le Canada et le Nouveau-Brunswick en 1984. Tenant compte des possibilités de développement et des contraintes qui touchent l'industrie agro-alimentaire du Nouveau-Brunswick, l'entente énonce les objectifs suivants :

- Déterminer, développer et réaliser, tant sur les marchés canadiens qu'étrangers, les possibilités de débouchés pour les produits agricoles choisis cultivés et transformés au Nouveau-Brunswick;
- Encourager la croissance et le développement du secteur agro-alimentaire en accroissant la production du secteur primaire et les activités de valeur ajoutée liées aux produits agricoles dont les débouchés sont définis;
- Rehausser le degré de compétitivité de l'industrie agro-alimentaire par une augmentation de la productivité, une amélioration de la qualité du produit, le perfectionnement des ressources humaines, l'utilisation des ressources naturelles et la commercialisation;
- Augmenter le nombre d'emplois dans le secteur agro-alimentaire ainsi que les services connexes;
- Accroître le niveau et la stabilité des recettes nettes des participants du secteur agro-alimentaire.

La stratégie de développement conçue pour réaliser ces objectifs est axée sur le développement économique ordonné du secteur agro-alimentaire à la grandeur de la province. Pour réaliser les objectifs de l'entente, ceux qui ont conçu cette entente ont déterminé qu'il fallait des stratégies précises pour les quatre catégories de denrées : Aliments pour animaux, bétail, pommes de terre et horticulture ainsi que récoltes spécialisées. Les stratégies en matière de denrées ont été conçues pour atténuer les types de contraintes identifiés précédemment selon qu'elles s'appliquent spécifiquement à chaque denrée. Afin d'assurer la mise en oeuvre des stratégies choisies,

l'entente comprend quatre principaux programmes :

Programmes	Estimation des coûts (000 $)
- Développement du secteur des aliments pour animaux	14 300
- Industrie du bétail	4 800
- Développement de l'industrie de la pomme de terre	8 200
- Développement de l'horticulture et des récoltes spécialisées	4 700
Dépenses totales en vertu de l'entente	32 000

Le Canada et le Nouveau-Brunswick se partagent les coûts des programmes de l'entente selon un pourcentage de 78/22 % ; 25 millions de dollars pour le Canada et 7 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick.

La prestation des quatre programmes est assurée par une série de projets fédéraux et provinciaux entrepris par Agriculture Canada et le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. Le mode de gestion et l'acheminement des demandes d'aide en vertu de l'entente sont présentés dans la figure 1-2. Les initiatives combinent la prestation fédérale directe, la prestation provinciale directe et les activités à frais partagés. Les initiatives portent sur quatre principaux domaines marqués par d'importantes contraintes relativement au développement du secteur agro-alimentaire. Les ressources financières de l'entente sont attribuées aux quatre initiatives comme suit :

Initiatives	Estimation des coûts (000 $)
- Assainissement des terres	12 500
- Commercialisation	6 000
- Technologie	8 500
- Développement des ressources humaines, infrastructure de l'industrie et services de soutien	5 000
Dépenses totales en vertu de l'entente	32 000

Chaque initiative est mise en oeuvre par une série de sous-programmes qui s'attaquent à remédier aux contraintes précises nuisant au développement des quatre denrées principales. L'initiative de technologie est digne de mention en raison de la somme de 5 millions de

Figure 1-2
Structure de gestion et acheminement des demandes
Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire

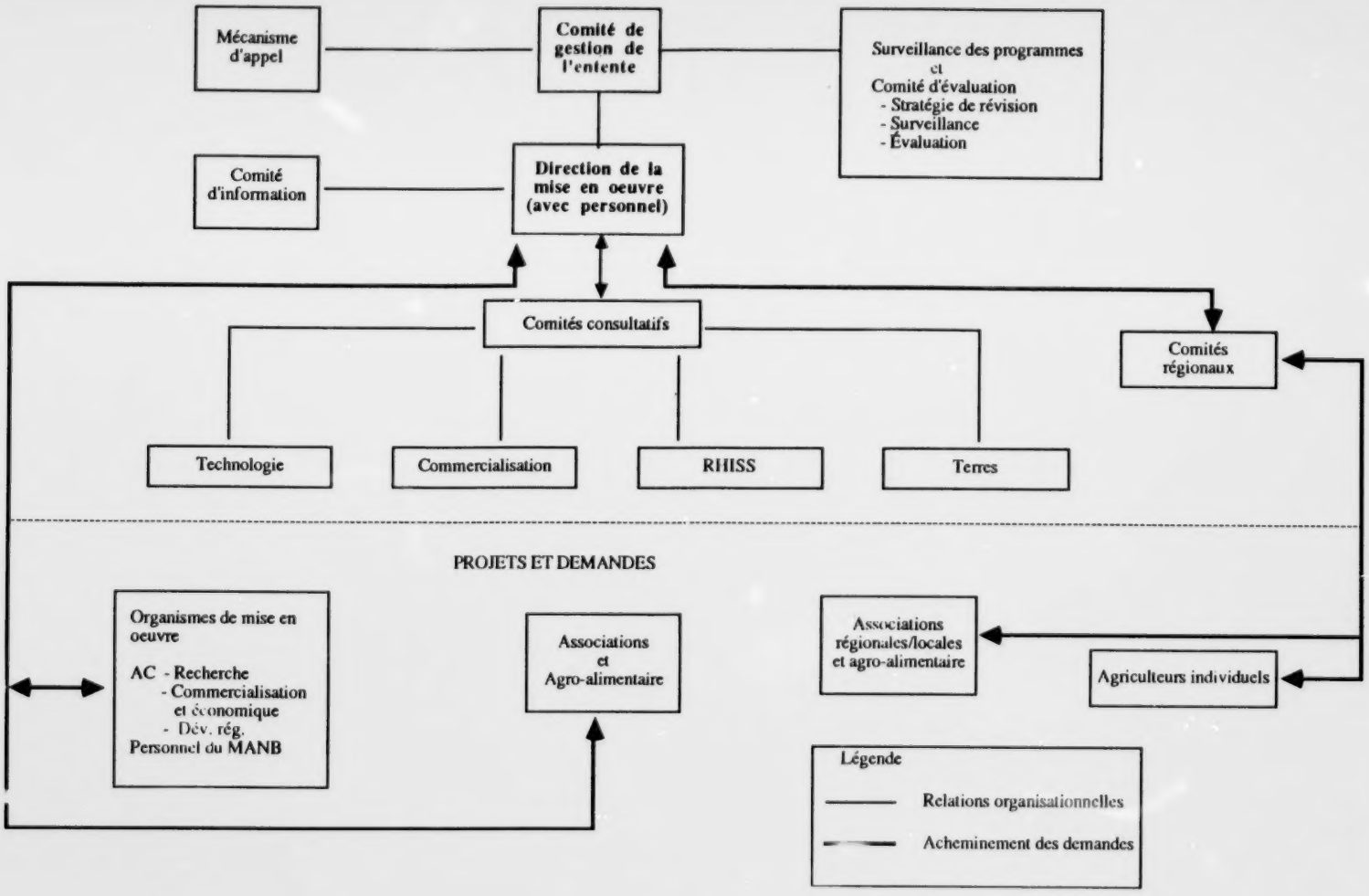

dollars attribuée à la Station de recherche de Agriculture Canada pour la mise au point de la technologie pertinente surtout par rapport aux problèmes de développement de l'agriculture au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de la première entente auxiliaire comprenant une telle composante. La relation des initiatives, des sous-programmes et des denrées est résumée au tableau 1-1.

La mise en oeuvre de cette entente a commencé à l'été de 1984 et doit se terminer en mars 1989. Au cours de sa durée, l'entente prévoit une évaluation à moyen terme de ses réalisations. Selon les directives prévues dans l'entente, le Comité de gestion a ordonné au Comité d'évaluation d'effectuer une évaluation à moyen terme.

1.2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

En termes généraux, comme on l'a déjà mentionné, cette étude a pour but de répondre à l'exigence établie par l'entente auxiliaire qui nécessite une évaluation à moyen terme. Toutefois, plus précisément, l'objectif de l'évaluation à moyen terme est le suivant :

- évaluer les progrès réalisés en vertu de l'entente vers la réalisation de ses objectifs au 31 mars 1987. Compte tenu que la plupart des projets n'ont pas atteint suffisamment de maturité pour créer un impact et des effets mesurés de façon exacte, cette évaluation portera sur les questions relatives à la gestion et à la prestation.

Pour répondre à cet objectif, l'étude fournira un rapport en anglais et en français qui sera d'utilité actuelle et future. D'intérêt immédiat, le rapport :

- fournira une base pour formuler des recommandations sur le maintien du programme et sur la modification des programmes, des initiatives et des sous-programmes,
- fournira une responsabilisation publique quant à savoir si les programmes peuvent réaliser leurs objectifs.

1.3 LE RAPPORT

Ce rapport présente les conclusions d'une évaluation à moyen terme. L'introduction générale présentée dans ce chapitre est suivie du

chapitre 2 qui explique les réponses aux 15 questions d'évaluation abordées dans l'étude. Les recommandations et les conclusions de l'étude sont présentées au chapitre 3. Les résultats détaillés des enquêtes auprès des clients et des non-clients effectuées dans le cadre de l'étude, ainsi que d'autre matériel détaillé, sont fournis en annexe.

Tableau 1-1
Programmes, initiatives et sous-programmes de l'EAA

Sous-programmes	Mode de prestation	DSAA*	DIB*	DIPT*	DHRS*
TERRES					
Drainage souterrain	Fédéral	Δ	•	Δ	Δ
Creusement de fossés ouverts		Δ	•	Δ	Δ
Scarifiage profond		Δ	•	Δ	Δ
Modelage de terrain		Δ	•	Δ	Δ
Défrichement du terrain		Δ	•	Δ	Δ
Terraces de déviation et canaux de déviation		Δ	•	Δ	Δ
Culture en bande		Δ	•	Δ	Δ
Agrandissement des champs	Provincial	Δ	•	Δ	Δ
Protection des rives		Δ	•	Δ	Δ
Matériel d'irrigation		Δ	•	Δ	Δ
Collecteurs ordinaires	Frais partagés	Δ	•	Δ	Δ
COMMERCIALISATION					
Infrastructure du marché	Fédéral	Δ	Δ	Δ	Δ
Étude des marchés	Frais partagés	Δ	Δ	Δ	Δ
Développement des marchés		Δ	Δ	Δ	Δ
Promotion		Δ	Δ	Δ	Δ
Système d'information sur les marchés		Δ	Δ	Δ	Δ
Risques du marché	Provincial	Δ	•	Δ	Δ
TECHNOLOGIE					
Mise au point de la technologie		Δ	Δ	•	Δ
Accélération de l'adoption de la technologie		Δ	Δ	Δ	Δ
Démonstration de la technologie		Δ	Δ	Δ	Δ
RHISS					
Infrastructure et services de soutien	Fédéral	Δ	Δ	Δ	Δ
Développement de l'information	Frais partagés	Δ	Δ	Δ	Δ
Diffusion de l'information		Δ	Δ	Δ	Δ
Formation agricole	Provincial	Δ	Δ	Δ	Δ

Note: Δ = s'applique à ce programme
• = sans objet

* DSAA = Développement du secteur des aliments pour animaux
DIB = Développement de l'industrie du bétail
DIPT = Développement de l'industrie de la pomme de terre
DHRS = Développement de l'horticulture et des récoltes spécialisées

Source: Profil de l'entente auxiliaire sur le développement du secteur agro-alimentaire, Extrait du rapport final de l'évaluation et du système de surveillance de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire, juillet 1985.

2. QUESTIONS D'ÉVALUATION

2.1 MÉTHODOLOGIE

Les attributions concernant les questions et les éléments de l'évaluation à moyen terme de l'entente auxiliaire Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire, 1984-1989 (EAA), réclament la conformité avec les principes et les normes du Bureau du contrôleur général du Canada énoncés dans le Guide sur la fonction de l'évaluation de programmes. En général, notre méthodologie respecte ces principes.

Les approches précises que nous avons utilisées pour aborder ces éléments et répondre aux questions consistent en un mélange de techniques quantitatives et qualitatives normalisées. Elles comprennent des entrevues, des analyses de dossiers, des rapports et des documents, la manipulation de la base de données électronique de l'EAA (BDEEAA), les résultats des enquêtes auprès des clients et des non-clients, ainsi que des analyses graphiques et des tableaux.

Les éléments de l'évaluation font partie d'une des quatre catégories suivantes :

- Justification
- Mise en oeuvre
- Réalisation des objectifs
- Impact et effets

Les attributions exigent que cette étude porte principalement sur la gestion et la prestation. Les questions et éléments choisis par le Comité d'évaluation tiennent compte de cette préoccupation générale.

2.2 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

A. Justification

Pertinence

1. Dans quelle mesure les objectifs et les cibles connexes de l'entente et de ses programmes sont-ils encore pertinents?

La plupart des personnes interviewées estiment que les objectifs de

l'EAA sont encore pertinents, mais on ne peut pas dire la même chose pour bon nombre des cibles. Quant aux objectifs, il semble ne faire presque aucun doute que bon nombre des problèmes que connaissait l'agriculture au Nouveau-Brunswick lorsque la Stratégie de développement agro-alimentaire pour le Nouveau-Brunswick 1984-1989 a été formulée restent toujours sans réponse. Des mesures positives ont été prises dans cette direction, mais il ne serait pas réaliste de penser que les problèmes que cette stratégie devait régler puissent être résolus au cours d'une période aussi courte. Il existe encore beaucoup de perspectives d'amélioration par rapport aux possibilités du marché, à la production, à l'efficacité, à la stabilisation du revenu et à l'emploi. Cela ne veut pas dire pour autant que les circonstances externes n'ont pas changé. Elles ont effectivement changé. Mais l'impact de ces changements s'est fait ressentir sur le niveau et le type d'aide accordée en vertu de l'EAA, et non pas sur ses objectifs généraux.

Objectifs

L'entente qui visait initialement à atténuer les contraintes exercées auprès de l'agriculture au Nouveau-Brunswick, représentaient un coût estimatif de 70 millions de dollars. L'EAA signée en juin 1984 prévoyait 32 millions de dollars ou une diminution de 54 % par rapport au financement prévu. Les priorités ont dû être réaménagées et les programmes révisés pour répondre au budget de l'EAA. Les objectifs énoncés dans le document sur la stratégie ont été retenus et un cinquième objectif a été ajouté : accroître l'emploi dans le secteur agro-alimentaire et dans les services connexes.

L'objectif en matière d'emploi est conflictuel avec les autres objectifs; il est donc moins pertinent dans la mesure où l'amélioration de l'aspect concurrentiel, de la production primaire et de la stabilisation du revenu est réalisée par une efficacité accrue. Le dernier élément est souvent obtenu au détriment de la création d'emplois. Il semble que l'objectif en matière d'emplois a plus de chances d'être réalisé par l'accroissement des activités de valeur

ajoutée, telles que la transformation. Ces activités sont pour la plupart en dehors de la compétence de l'entente. Toutefois, quelques projets de l'EAA, tels que le développement de nouvelles cultures horticoles, peuvent contribuer à créer de l'emploi.

Le développement des marchés et l'augmentation de la production sont des objectifs de l'EAA. Suite à la concurrence accrue sur les marchés mondiaux, le besoin de réseaux de distribution se fait grandement sentir. Les pénuries de denrées ne sont plus la principale contrainte touchant l'agriculture au niveau mondial. L'augmentation de la production, par exemple, des pommes de terre et des grains, a peu de valeur sans des marchés développés et un réseau de distribution de la nouvelle production. C'est pourquoi il semble que les objectifs par rapport au développement des marchés et à l'augmentation de la production doivent être abordés conjointement. S'il n'y a pas concordance entre ces objectifs, ils risquent de ne pas être aussi pertinents pour l'agriculture du Nouveau-Brunswick. Selon plusieurs répondants, le lien entre le développement du marché et la production n'a pas reçu suffisamment d'attention dans la mise en oeuvre de l'EAA.

Les objectifs de l'EAA ont une pertinence continue en raison de la formulation qui assure une direction et une certaine souplesse. Les lignes directrices pour l'approbation des projets ont été conçues pour tous les sous-éléments de l'EAA (infrastructure des marchés, accélération de l'adoption de la technologie ...) conformément aux objectifs de l'entente. Ces lignes directrices peuvent être modifiées sur l'approbation du Comité de gestion à condition que l'esprit des objectifs soit respecté. Depuis le début de l'entente, les lignes directrices ont été modifiées à l'occasion afin de mieux répondre aux besoins du secteur agro-alimentaire (par exemple, niveau accru d'aide pour les producteurs de pommes de terre, aide pour la récolte des bleuets, aide pour l'ajustement PH du sol, etc.).

Cibles

Les personnes interviewées s'entendaient pour dire que les cibles de

l'EAA assurent une direction qui détermine quelles denrées il faut privilégier et jusqu'à quel point. La question est de savoir si les cibles sont des cibles "EAA" par opposition aux cibles "à l'échelle de l'industrie". La réponse est ambiguë. La discussion concernant les cibles dans le document de l'EAA a incité l'expert-conseil à conclure qu'il s'agissait de cibles de l'entente, mais les personnes interviewées ont laissé entendre que les cibles devaient être interprétées comme des cibles de l'industrie.[1] D'une façon ou d'une autre, de l'avis de l'expert-conseil, les cibles assurent une direction relativement au développement, mais on ne peut pas prendre trop au sérieux l'expression quantifiée de ces cibles précises. Trois raisons expliquent cette opinion.

D'abord, la réalisation des cibles et, plus précisément, l'établissement de cibles réalistes dépendent grandement des conditions du marché. On a tendance à présumer qu'il existe un marché pour les denrées visées par les cibles. Selon le répondant, on n'a pas encore rejeté un projet en raison de l'absence d'un marché. Pourtant, le contexte économique pour l'application de l'entente a connu un ralentissement et comprend également des prix faibles de denrées (par exemple, pommes de terre céréales, boeuf, porc, bleuets, etc.). De plus, le secteur agricole en général connaît une crise financière agricole (qui a mené a l'adoption de la Loi sur l'examen de l'endettement agricole et le Programme canadien de réorientation agricole). Les discussions tenues avec les spécialistes des denrées ont révélé que les conditions du marché sont une des principales causes

---

1 D'après la gestion de l'entente, les cibles de l'industrie ne permettent pas de mesurer l'impact direct de l'entente sur le secteur agro-alimentaire parce qu'elles sont à une étape de l'entente proprement dite. Bien que les cibles de l'industrie soient utiles pour mesurer le développement de l'agriculture au Nouveau-Brunswick, elles ne représentent qu'une partie de la situation globale et doivent être complétées par les cibles précises de l'EAA afin de mesurer l'efficacité et la pertinence de l'entente.

de l'échec prévu qui doit affecter les cibles de 1989 énumérées dans l'EAA (voir tableau 2-1). La cause de ces événements n'est pas reliée à l'EAA et ne peut pas être réglée par cette entente, mais le succès des programmes d'aide agricole détermine si ces causes sont des signes précurseurs des conditions futures ou temporaires.

La destruction du surplus de 2 millions de cents livres de pommes de terre à l'été de 1986, conjuguée avec l'augmentation accrue de la superficie en culture et la part du marché des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, illustre bien la difficulté qu'il y a à établir des cibles réalistes.

Deuxièmement, l'accroissement des cibles établies dans la stratégie a été inclus dans l'EAA essentiellement comme tel. Là où il y avait réduction, ces réductions étaient de beaucoup inférieures à la réduction de 54 % du financement qui s'est produite entre la stratégie et la signature de l'EAA (tableau 2-1). S'il existe un lien étroit entre le financement et les cibles initiales, celles-ci ne font que paraître un peu trop optimistes.

Troisièmement, pour des raisons pratiques, on penserait que les cibles des denrées sont comparables aux données statistiques disponibles. Parmi les 14 cibles énumérées au tableau 2-1, quatre seulement ont directement trait aux Statistiques sur l'agriculture au Nouveau-Brunswick publiées par le MANB (par exemple, les chiffres de l'EAA de 1983 correspondent de près aux statistiques ci-dessus en termes de type de mesure et de quantité précise). Ces statistiques, fondées sur les données de Statistique Canada, sont généralement disponibles et constituent, avec les publications et les données disponibles auprès des divers Offices de commercialisation, la principale source d'information sur la situation des denrées.

Tableau 2-1
Cibles de denrées et analyse comparative

	Unités	Cibles initiales de la stratégie agro-alimentaire	Cibles énumérées dans l'EAA	Changement en %	Comparable avec stat. du N.-B.	Probabilités de réalisation des cibles	Observations
Aliments pour animaux							
Céréales	t.	93,540	85,000	-9.1%	possible	faible	Faibles prix des céréales, PDPFRA pour aider.
Fourrage (matière sèche)	kg/ha.	6,700	6,700	aucun changement	non	faible	Essayer luzerne. PDPFRA pour aider.
Bétail							
Laitier	l.	135,325,000	133,325,000	-1.5%	oui	très élevée	Cible dépassée. Production de 137 million l. prévue pour 1989.
Boeuf	kg.	9,753,000	10,000,000	2.5%	oui	élevée	Nbre de vaches stable. Augmentation des prix.
Porc	nbre.	205,000	205,000	aucun changement	non	très faible	Chute des prix sur 3 ans. Baisse de production.
Mouton (agneau)	nbre.	82,000	82,000	aucun changement	non	très faible	Problème de coyote. Retraite des fermiers.
Volaille - viande	kg.	14,562,830	14,500,000	-0.4%	possible	très élevée	Cible atteinte en 1986.
- oeufs	douz.	10,988,000	10,900,000	-0.8%	non	faible	Contingent non accessible.
Pommes de terre							
Semence	100 lbs	2,250,000	2,250,000	aucun changement	non	faible	Perte du marché sud-américain. Semences publiques.
Consommation	100 lbs	2,754,250	2,700,000	-2.0%	non	faible	Perte de compétitivité avec I.-P.-É.
Transformation	100 lbs	6,000,000	5,000,000	-16.7%	non	élevée	Cible dépassée. Absorption des pommes de terre de semence et de consommation non vendues.
Horticulture et cultures spécialisées							
Pommes	boiss.	400,000	400,000	aucun changement	oui	très élevée	De nombreuses nouvelles plantations.
Fraises	pintes	3,500,000	3,000,000	-14.3%	oui	moyenne	Production suffisante moyenne de 2 millions cueillies par année.
Bleuets	kg.	4,000,000	5,000,000	25.0%	oui	faible	4 million de kg en 1989 si prix augmentent.
Légumes	augmentation des rendements	20.0%	20.0%	aucun changement	oui	moyenne	Plus probable pour les nouvelles production que pour les anciennes.
Serres	augmentation de production	30.0%	30.0%	aucun changement	oui	très élevée	Fermes conditions du marché.
Aménagement paysager	augmentation des ventes $	1,560,000	1,500,000	-3.8%	non	très élevée	Cible dépassée. Fermes conditions du marché.

Source: Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.

Conclusion

Les objectifs de l'entente semblent être pertinents sauf pour les objectifs en matière d'emploi qui pourraient ne pas correspondre aux efforts visant à accroître l'efficacité actuelle visée par les autres objectifs.

Les cibles de l'EAA fournissent un sens de direction et une indication de l'accent prévu pour le développement des denrées, mais l'expression en termes quantifiés de ces cibles n'est pas pertinente, parce que les conditions du marché ont changé et les cibles ont été établies pour une entente qui prévoyait le double des ressources de l'EAA actuelle.

Liens/Concordance

2. Les objectifs, les activités et les résultats des programmes et projets concordent-ils avec les objectifs et ressources de l'entente?

Concordance dans le cas actuel désigne ce qui est logiquement et financièrement faisable et requis pour répondre aux objectifs de l'entente, à condition que les ressources soient disponibles.

Les lignes directrices des projets servent de documents de travail pour l'approbation. Bien que les objectifs de l'entente proprement dits soient utilisés à l'occasion seulement, pour la plupart des gens, les lignes directrices sont l'expression fonctionnelle des objectifs. Les demandes de projets sont assujetties à un examen minutieux en vertu de ces lignes directrices. Par extension, les projets approuvés en vertu des lignes directrices devraient être conformes aux objectifs de l'entente. L'examen des lignes directrices effectué par l'expert-conseil a révélé que ces projets sont conformes aux objectifs de l'EAA, bien qu'aucun n'ait mentionné l'accroissement de l'emploi comme un objectif. Le document sur la Stratégie de développement agro-alimentaire est également utilisé pour l'approbation du projet.

Dans la stratégie, trois millions de dollars ont été accordés à la mise en oeuvre du programme. Dans l'EAA, ces fonds doivent provenir de chaque programme. Il est donc difficile de déterminer si les ressources correspondent aux objectifs.

Il est possible d'appliquer deux tests de concordance dans le cas présent. D'abord, si les programmes et les projets ont déjà atteint le niveau de financement prévu, on peut penser que les ressources accordées pour l'activité en question sont insuffisantes. Le

ralentissement économique que les producteurs du Nouveau-Brunswick ont connu au cours des dernières années a entraîné beaucoup d'abandons de projets.[1] Les niveaux de dépenses jusqu'à présent ont été inférieurs à ce qui avait été prévu. Des contraintes financières minimes seulement ont été appliquées aux projets et aux programmes. Il n'existe donc aucune preuve qu'il y a eu manque de concordance. Deuxièmement, la non-concordance entre les dépenses pour les initiatives ou les programmes et le budget, pourrait indiquer un manque de concordance entre les ressources accordées et la réalisation des objectifs. Comme on le voit au tableau 2-2, en pourcentage, les dépenses totales pour les projets jusqu'à présent correspondent proportionnellement parlant aux dépenses par programme prévues au budget de l'EAA. On constate des différences mineures (moins de deux pour cent) dans tous les programmes. Pour ce qui est des inititatives, le tableau 2-3 montre que bien que les dépenses dans le secteur de la technologie se soient chiffrées à six pour cent au-dessus de la somme prévue au budget, les fonds utilisés pour les projets d'assainissement des terres se sont chiffrés jusqu'à cinq pour cent de moins que la somme prévue. Ce déséquilibre remonte à la première année de l'entente où 42 pour cent des dépenses étaient affectées à la technologie. Étant donné qu'il faut toujours prévoir certaines dérogations, et que les erreurs dépistées dans cette analyse sont relativement minimes, il n'existe aucune preuve de non-concordance.

Bien que l'entente prévoit les fonds requis pour mener à bien les programmes et développer l'agriculture dans la province, la concordance entre le personnel de mise en oeuvre des programmes et la charge de travail peut être un élément. Bon nombre de personnes participant directement à la mise en oeuvre de l'entente ont d'autres fonctions à remplir (à l'exception de quatre agents de développement régionaux

---

1 L'abandon de projets désigne le phénomène où un agriculteur s'engage dans un projet pour une année précise et ensuite omet de poursuivre ce projet. Si le nombre d'abandons est important, les fonds de l'EAA engagés mais non dépensés à la fin d'une année financière peuvent être considérables. Les représentants de l'EAA estiment les taux d'abandon pour les projets d'assainissement des terres au cours de 1984/85, 1985/86 et 1986/87 à 60, 55 et 53 pour cent, respectivement.

Tableau 2-2
Dépenses des projets EAA, Programme par initiative

	1984/85		1985/86		1986/87		Total		Budget EAA toutes années	
	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%
Développement des aliments pour animaux										
Terres	239	19.1%	1,008	20.7%	1,083	16.4%	2,330	18.3%	6,500	20.3%
Commercialisation	144	11.5%	399	8.2%	425	6.4%	968	7.6%	2,700	8.4%
Technologie	297	23.7%	767	15.7%	1,163	17.6%	2,227	17.5%	3,500	10.9%
RHISS	37	3.0%	128	2.6%	151	2.3%	316	2.5%	1,600	5.0%
Total	716	57.2%	2,303	47.3%	2,822	42.8%	5,841	45.9%	14,300	44.7%
Développement de l'industrie du bétail										
Terres	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Commercialisation	2	0.1%	151	3.1%	143	2.2%	295	2.3%	900	2.8%
Technologie	133	10.6%	304	6.2%	528	8.0%	965	7.6%	2,600	8.1%
RHISS	40	3.2%	157	3.2%	304	4.6%	501	3.9%	1,300	4.1%
Total	174	13.9%	612	12.6%	974	14.8%	1,761	13.8%	4,800	15.0%
Développement de l'industrie de la pomme de terre										
Terres	160	12.8%	606	12.4%	646	9.8%	1,412	11.1%	4,500	14.1%
Commercialisation	15	1.2%	243	5.0%	318	4.8%	575	4.5%	1,400	4.4%
Technologie	55	4.4%	182	3.7%	199	3.0%	436	3.4%	1,000	3.1%
RHISS	36	2.9%	280	5.8%	433	6.6%	749	5.9%	1,300	4.1%
Total	265	21.2%	1,311	26.9%	1,595	24.2%	3,171	24.9%	8,200	25.6%
Développement des cultures horticoles										
Terres	16	1.3%	222	4.6%	310	4.7%	549	4.3%	1,500	4.7%
Commercialisation	14	1.1%	174	3.6%	263	4.0%	451	3.5%	1,000	3.1%
Technologie	37	3.0%	155	3.2%	440	6.7%	632	5.0%	1,400	4.4%
RHISS	29	2.3%	95	2.0%	194	2.9%	319	2.5%	800	2.5%
Total	96	7.7%	646	13.3%	1,207	18.3%	1,950	15.3%	4,700	14.7%
Total	1,252	100.0%	4,872	100.0%	6,599	100.0%	12,723	100.0%	32,000	100.0%

Source: Rapports annuels EAA.

Tableau 2-3
Dépenses des projets EAA, Initiative par programme

	1984/85		1985/86		1986/87		Total		Budget EAA toutes années	
	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%
Assainissement des terres										
Développement des aliments pour animaux	239	19.1%	1,008	20.7%	1,083	16.4%	2,330	18.3%	6,500	20.0%
Développement de l'industrie du bétail	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Développement de l'industrie de la pomme de terre	160	12.8%	606	12.4%	646	9.8%	1,412	11.1%	4,500	14.0%
Développement des cultures horticoles	16	1.3%	222	4.6%	310	4.7%	549	4.3%	1,500	5.0%
Total	415	33.2%	1,836	37.7%	2,039	30.9%	4,290	33.7%	12,500	39.0%
Commercialisation										
Développement des aliments pour animaux	144	11.5%	399	8.2%	425	6.4%	968	7.6%	2,700	8.0%
Développement de l'industrie du bétail	2	0.1%	151	3.1%	143	2.2%	295	2.3%	900	3.0%
Développement de l'industrie de la pomme de terre	15	1.2%	243	5.0%	318	4.8%	575	4.5%	1,400	4.0%
Développement des cultures horticoles	14	1.1%	174	3.6%	263	4.0%	451	3.5%	1,000	3.0%
Total	174	13.9%	967	19.8%	1,148	17.4%	2,288	18.0%	6,000	19.0%
Transmission de la technologie										
Développement des aliments pour animaux	297	23.7%	767	15.7%	1,163	17.6%	2,227	17.5%	3,500	11.0%
Développement de l'industrie du bétail	133	10.6%	304	6.2%	528	8.0%	965	7.6%	2,000	8.0%
Développement de l'industrie de la pomme de terre	55	4.4%	182	3.7%	199	3.0%	436	3.4%	1,000	3.0%
Développement des cultures horticoles	37	3.0%	155	3.2%	440	6.7%	632	5.0%	1,400	4.0%
Total	521	41.6%	1,408	28.9%	2,330	35.3%	4,260	33.5%	8,500	27.0%
RHISS										
Développement des aliments pour animaux	37	3.0%	128	2.6%	151	2.3%	316	2.5%	1,600	5.0%
Développement de l'industrie du bétail	40	3.2%	157	3.2%	304	4.6%	501	3.9%	1,300	4.0%
Développement de l'industrie de la pomme de terre	36	2.9%	280	5.8%	433	6.6%	749	5.9%	1,300	4.0%
Développement des cultures horticoles	29	2.3%	95	2.0%	194	2.9%	319	2.5%	800	3.0%
Total	142	11.4%	661	13.6%	1,081	16.4%	1,884	14.8%	5,000	16.0%
Total	1,252	100.0%	4,872	100.0%	6,599	100.0%	12,723	100.0%	32,000	100.0%

Source: Rapports annuels de l'EAA.

embauchés en vertu de l'EAA. Il ne travaillent que pour les programmes de l'entente et fournissent une vue directe de ce qui fonctionne ou de ce qui ne fonctionne pas et des méthodes à utiliser pour améliorer les programmes). Ordinairement, les fonctions non reliées à l'entente constitueraient un travail à temps plein. Par conséquent, les principaux intervenants ont des charges de travail extrêmement lourdes et doivent établir leurs priorités de travail de la façon qui s'avère la plus efficace. Bon nombre de collaborateurs aux projets, par exemple, ont d'autres fonctions en tant que professionnels agricoles pour leur région. Certains répondants ont souligné que dans les circonstances, la qualité des rapports d'évaluation des projets écrits par les collaborateurs n'a pas répondu à une norme toujours élevée. En outre, il faut choisir entre répondre aux exigences en matière de responsabilisation en vertu de l'entente et l'élaboration de projets innovateurs répondant aux besoins de l'agriculture au Nouveau-Brunswick. En réalité, ces deux fonctions sont importantes pour la mise en oeuvre de l'entente. Du point de vue de la mise en oeuvre et du point de vue administratif, la situation semble être bien maîtrisée. Cependant les ressources essentielles pour développer des approches innovatrices et effectuer une surveillance efficace semblent être absentes (voir question 10). Malgré tout cela, comme le démontrent les résultats de l'enquête, les agriculteurs clients sont satisfaits du travail effectué en vertu de l'EAA.

Conclusion

Les activités et les résultats semblent être conformes aux objectifs et aux ressources de l'entente. Il n'est pas possible de déterminer de façon autre que superficielle si les résultats correspondent aux objectifs et aux ressources de l'entente, vu le manque de rapports d'évaluation détaillés. Il semble exister un manque de constance dans l'octroi des ressources en matière de personnel pour la mise en oeuvre de l'entente. Si le taux de réponse avait été plus élevé et s'il y avait eu moins d'abandons, ce manque de constance aurait été grandement éliminé.

B. Mise en oeuvre

Niveaux de financement

3. Les fonds sont-ils utilisés plus efficacement pour réaliser les objectifs établis?

Efficacité-coût

Rien n'indique si les fonds sont utilisés de façon efficace par rapport au coût. Aucune mesure formelle de l'efficacité-coût n'est fournie pour les projets avant que l'aide soit accordée, et aucun suivi n'est effectué pour déterminer si les mêmes résultats pourraient avoir été obtenus à un coût moins élevé. Dans le cas de projets routiniers dont le coût est moins élevé, par exemple, infrastructure de commercialisation, il n'y a aucune préoccupation. Les projets à risque plus élevé et plus coûteux qui comportent divers effets possibles, tels que certains projets de technologie pourraient toutefois bénéficier d'une telle analyse. Selon un répondant, le problème est dû au peu de temps disponible pour effectuer une évaluation détaillée d'un projet avant l'approbation, notamment une analyse efficacité-coût, ou avantages-coût. De plus, aucune autre solution n'est proposée pour faciliter ce genre d'analyse. Il faut noter toutefois qu'on utilise une méthode non formelle qui comporte l'utilisation d'opinions d'experts, de jugement et d'évaluation avantages-coût non formels.

L'abandon de projets a, semble-t-il, entraîné un surengagement accru des fonds d'année en année pour s'assurer que les dépenses réelles correspondent à celles prévues au budget de l'EAA. Cette situation survient parce que les fonds fédéraux en vertu de l'EAA qui ne sont pas dépensés dans une année financière précise retournent à Ottawa. Il est possible de réaffecter ces fonds au cours des années à venir pour les activités de l'entente, mais cela n'est pas garanti. Dans les circonstances, il se peut que l'on se préoccupe surtout d'élaborer un grand nombre de projets approuvés plutôt que de choisir des projets plus efficaces par rapport au coût.

Questions administratives

Bon nombre de répondants étaient d'avis que l'on consacrait trop de

temps à l'administration. La paperasse rattachée aux projets a été beaucoup critiquée et perçue comme un empêchement à l'efficacité-coût. Cette paperasse est abordée dans la question 8 par rapport au contenu de l'information et à la quantité réelle. Le besoin de rendre compte justifie la plupart des informations requises. On pourrait essayer de voir si toute l'information est nécessaire et si toute celle qui est fournie est utilisée. Une normalisation des formules afin de réduire la quantité de papier pourrait ensuite être entreprise. Pour les répondants au niveau provincial, le mode de prestation conjoint utilisé est perçu comme une méthode qui crée des retards et des inefficacités et qui augmente les coûts de l'entente. Ces répondants étaient en général tous d'avis que la prestation à frais partagés comme celle assurée en vertu de l'EAA II est plus efficace.

Pourcentage des fonds

Les fonds sont utilisés plus efficacement si le pourcentage d'aide accordée pour les projets est établi à un niveau ni trop haut ni trop bas pour attirer le nombre maximum de projets en vertu de l'entente. En comparant le taux de participation à un projet particulier par rapport à ce qui avait été prévu, nous pouvons déterminer si le niveau d'aide fourni a été au moins adéquat, du fait que c'était le minimum requis pour inciter la participation. Peu de répondants avaient des attentes précises concernant les taux de participation, mais ils estimaient en général que la réponse avait été favorable, sans tenir compte du taux d'abandon par les agriculteurs.

Personne n'a souligné que le pourcentage de l'aide fournie est en général trop élevé et qu'il devrait être diminué. Toutefois, les agents de développement régional et les membres du Comité consultatif ont souligné ce qui suit au sujet du pourcentage d'aide fourni :

- Certaines compagnies augmentent leur prix d'équipement, jusqu'à 50 pour cent, parce qu'elles savent que les agriculteurs reçoivent de l'aide (par exemple, faucheuse rotative).
- Lorsque le pourcentage d'aide accordé pour les silos était de 25 pour cent, on les construisait quand même.

- Les pourcentages d'aide plus élevés peuvent entraîner un travail de qualité moindre.
- La contribution au coût du projet (par le promoteur du projet) est importante pour maintenir l'intérêt à l'égard d'un projet. (En d'autres termes, un pourcentage d'aide de 100 pour cent n'était pas favorisé par les répondants.)

Des ajustements majeurs apportés au pourcentage d'aide fourni révéleraient que la participation n'est pas considérée comme adéquate. À l'exception de l'infrastructure de la commercialisation, le pourcentage d'aide est resté relativement le même depuis le début de l'EAA. Toutefois, certains changements ont été effectués dans les catégories qui constituent des coûts admissibles pour les champs de bleuets: coût de l'ensemencement, plantes-abris, programme PH, services sur demande; augmentation de la contribution maximale pour les travaux d'irrigation de 15 000 $ à 17 500 $, etc. Ces changements semblent traduire l'approche flexible utilisée pour la mise en oeuvre et la mise au point de l'aide aux projets. La nature minime de ces changements semblent confirmer l'opinion des répondants voulant que la participation ait été adéquate.

Conclusion

L'efficacité-coût n'est pas évaluée de façon officielle au cours de l'approbation du projet et dans le cas de l'abandon d'un projet, il y a le danger qu'une série de projets moins efficaces par rapport au coût soit choisie. La paperasse est considérée comme un empêchement à l'administration efficace en vue de la réalisation des objectifs établis. Le besoin de rendre compte doit être réévalué afin de voir s'il est possible de normaliser les formules d'approbation et de demande. Les preuves disponibles semblent révéler que le pourcentage d'aide accordé permet de susciter un nombre élevé de projets axés sur les objectifs de l'EAA. Le montant d'aide accordé pour les projets d'accélération de l'adoption de la technologie pourrait être réduit à mesure que la technologie est davantage connue et comporte moins de risques.

Prise de décisions

4. Existe-t-il des mécanismes et des structures organisationnelles adéquates pour prendre des décisions concernant l'affectation et la réaffectation des ressources?

Il faut examiner cette question dans le contexte de la structure des programmes et des initiatives de l'EAA expliquée aux annexes A et C de l'entente.

Programmes

L'annexe A (reproduit en annexe A) affecte les ressources totales de l'EAA (32 millions de dollars) à quatre programmes fondés sur les denrées : développement des aliments pour animaux (14,3 millions de dollars, 44,7 %), développement de l'industrie du bétail (4,8 millions de dollars, 15 %), développement de l'industrie de la pomme de terre (8,2 millions de dollars, 25,6 %) et l'horticulture et le développement des cultures spécialisées (4,7 millions de dollars, 14,6 %).

Initiatives

Les initiatives fournissent un autre critère d'affectation des ressources fondé sur quatre secteurs agricoles : terres (12,5 millions de dollars, 39 %), commercialisation (6,0 millions de dollars, 18,8 %), technologie (8,5 millions de dollars, 26,6 %) et ressouces humaines et infrastructure des services de soutien (RHISS) (5,0 millions de dollars, 15,6 %). Les ressources affectées à chaque initiative sont réparties encore par programme de denrées comme l'illustre le tableau C-2, annexe A.

Affectation/Réaffectation

Les décisions concernant les programmes et les initiatives doivent être prises séparément. Pour effectuer des changements aux fonds affectés aux programmes établis à l'annexe A, il faut que le Comité de gestion soumette une recommandation aux ministres respectifs concernant les mesures à prendre. Selon les répondants, bien qu'aucun changement important ne soit survenu par rapport aux programmes, si on désire apporter des changements, il faut une analyse et l'approbation du Conseil de gestion fédéral et du Conseil de gestion provincial. Le temps exigé pour effectuer des réaffectations par rapport aux programmes au niveau fédéral est estimé à six ou huit mois. Même certains changements mineurs peuvent exiger un délai considérable. Par exemple, pour changer le pourcentage d'aide maximale accordé à un client de 25 000 $ pour les projets d'assainissement des terres à un

montant maximum de 50 000 $ pour tous les projets en vertu de l'EAA, il a fallu l'approbation du Conseil du Trésor fédéral, ce qui a pris environ huit mois. Ainsi, bien qu'il existe un mécanisme pour l'affectation ou la réaffectation des ressources, il s'agit d'un procédé relativement lent qui ne répondrait probablement pas très rapidement à un besoin de réaffectation, advenant un tel besoin.

De façon plus générale, tout changement proposé par rapport aux fonds affectés aux programmes, peut être considéré comme un réaménagement de l'EAA par le Conseil du Trésor fédéral. En cette époque de restrictions des ressources fédérales, le Conseil du Trésor voudrait reconsidérer l'utilisation des fonds de l'EAA à l'échelon gouvernemental afin de s'assurer que les ressources rares au niveau national soient utilisées de la façon la plus efficace possible. Les résultats d'un tel procédé sont bien entendu imprévisibles, même si on peut présenter des arguments très valables pour le réaménagement proposé. On peut facilement comprendre toute hésitation de la part des représentants de l'EAA à vouloir présenter une demande de réaffectation/de réaménagement; ainsi, la lenteur évidente du procédé mise à part, l'expert-conseil a constaté peu d'intérêt pour l'utilisation du mécanisme de réaffectation actuel au niveau du programme. Ainsi, bien qu'il existe un mécanisme, ce mécanisme est généralement inefficace. Les représentants de l'EAA pensent qu'il est préférable de permettre la réaffection à l'aide de l'approche ministérielle fondée sur les recommandations du Comité de gestion.

Par contraste, le mécanisme de réaffectation au niveau des initiatives fonctionne bien, selon les représentants de l'EAA qui ont été interviewés. L'entente ordonne explicitement au Comité de gestion "de réaffecter d'une initiative à l'autre les fonds prévus au tableau C-2 de l'annexe C." Selon les personnes interviewées, les ressources réaffectées d'une initiative à l'autre peuvent fonctionner et fonctionnent effectivement, dans la mesure où l'affectation des fonds par programme n'est pas modifiée. Par exemple, la somme de 14,3 millions de dollars affectée au développement des aliments pour animaux peut être affectée/réaffectée entre les quatre initiatives selon les

directives du Comité de gestion.

Cette méthode n'est pas sans comporter certaines complications toutefois. La part fédérale des sommes affectées à chaque programme-initiative (par exemple, la somme de 6,5 millions de dollars pour les terres pour le développement d'aliments pour animaux) est répartie davantage en termes de salaires, traitements et opérations (Crédit 5), capital (Crédit 10) et subventions et contributions (Crédit 15). Toute tentative visant à établir un équilibre entre ces articles en vue d'une réaffectation des ressources peut exiger beaucoup de temps, tout en augmentant de façon très minime, s'il en est, l'efficacité globale de la mise en oeuvre de l'EAA.

Un des derniers points concerne la capacité des mécanismes actuels de régler toutes les dépenses en trop ou dépenses en moins possibles dans une année précise. Jusqu'à présent, les dépenses en moins sont causées par l'abandon de projets. Selon le point de vue du Conseil du Trésor fédéral, les fonds dépensés sont perdus en ce qui concerne l'entente. Pour éviter une telle situation, Agriculture Canada a établi un système selon lequel toutes les ententes auxiliaires sur le développement du secteur agro-alimentaire au Canada sont considérées comme faisant partie d'une seule ressource de développement. Il est permis d'emprunter et de prêter d'une entente à l'autre afin de payer les dépenses en trop et les dépenses en moins entre les provinces. En vertu de ce régime, il est possible, par exemple, pour l'EAA de surengager des fonds pour l'aide aux projets en présumant un certain pourcentage d'abandon de projet. Si les abandons de projet sont inférieurs à ce qui avait été prévu, le manque de fonds peut être comblé par les emprunts en prévoyant le remboursement à même les sommes d'une année à venir. De cette façon, l'EAA peut mieux répondre à ses cibles de dépenses malgré les incertitudes qui caractérisent l'abandon de projets, et Agriculture Canada utilise au maximum les fonds de développement agricole disponibles.

Conclusion

Au niveau du programme, il existe un mécanisme et une structure organisationnelle pour les décisions concernant l'affectation et la réaffectation, mais cette structure ou mécanisme comporte une méthode de prise de décisions relativement lente. En outre, l'utilisation du mécanisme comporte des risques, car elle rend possible la réaffectation des fonds de l'EAA aux autres programmes gouvernementaux. En permettant la réaffectation au niveau des programmes sur l'approbation du Ministre fondée sur une recommandation du Comité de gestion, on permettrait une plus grande souplesse pour l'adaptation aux nouveaux besoins agricoles. Au niveau de l'initiative, la réaffectation d'une initiative à l'autre au sein d'un programme est effectuée par le Comité de gestion et cette méthode semble bien fonctionner. Une affectation précise pour l'administration distincte de l'affectation programme-initiative pour les projets simplifierait la réaffectation.

Participation

5. Les unités d'entreprises/groupes de denrées répondent-ils au stimulus fourni par les programmes de l'entente?

Les répondants estimaient que la participation augmente constamment à mesure que les groupes apprennent davantage comment utiliser l'entente. Au cours des deux premières années de l'EAA, des rencontres ont eu lieu avec chaque association pour expliquer l'entente et la façon dont elle peut être utilisée. Jusqu'à présent, environ 26 pour cent des subventions et des contributions de l'EAA du projet de commercialisation et environ 11 pour cent des dépenses de projets RHISS ont été effectuées par des organismes agricoles et des unités d'entreprise[2] (voir tableau 2-4 et 2-5). Les associations de producteurs de porc, de volaille et de produits horticoles ainsi qu'un conditionneur de viande ont utilisé l'EAA pour la promotion tandis qu'un producteur avicole a utilisé l'aide obtenue en vertu de l'entente pour l'entreposage et le classement.

---

2 Le terme "unités d'entreprises" comprend les groupes d'entreprises, les établissements d'enseignement, les entreprises de services et les entreprises de fabrication.

Tableau 2-4
Projets de commercialisation par type de clients, par année

	1984/85		1985/86		1986/87		Total	
	#	(000 $)	#	(000 $)	#	(000 $)	(000 $)	%
Démande soumise par:								
MANB et/ou AC	5	25	41	392	48	485	903	43.5%
Agriculteurs	1	3	75	330	98	306	639	30.8%
Organisme agricole	3	16	10	77	12	124	217	10.5%
Groupe d'entreprise	0	0	2	77	2	9	86	4.2%
Entreprise de services	0	0	0	0	1	49	49	2.4%
Entreprise de fabrication	1	135	1	15	2	29	179	8.6%
Total	10	180	129	891	163	1,003	2,073	100.0%

Source: EAA, BDEEAA, Compilation spéciale, juin 1987.

Tableau 2-5
Projets RHISS par type de clients, par année

	1984/85		1985/86		1986/87		Total	
	#	(000 $)	#	(000 $)	#	(000 $)	(000 $)	%
Demande soumise par:								
MANB et/ou AC	17	101	54	328	91	554	983	86.7%
Agriculteurs	0	0	3	1	7	23	24	2.1%
Organisme agricole	0	0	9	9	11	49	58	5.1%
Groupe d'entreprise	0	0	0	0	4	8	8	0.7%
Établissement d'enseignment	0	0	1	10	2	51	61	5.4%
Entreprise de services	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Entreprise de fabrication	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Total	17	101	67	348	115	685	1,134	100.0%

Source: EAA, BDEEAA, Compilation spéciale, juin 1987.

Tableau 2-6
Projets de commercialisation entreprise par le MANB(1), par catégorie fonctionnelle
1984/85 - 1986/87

	Projets (1)		Subventions et contributions		Subventions et Contributions par projet (000 $)
	#	%	(000 $)	%	
Structures	0	0.0%	0	0.0%	0.0
Matériel	3	10.7%	12	2.6%	4.0
Promotion	8	28.6%	303	67.2%	37.8
Déplacement	7	25.0%	82	18.2%	11.7
Information	5	17.9%	28	6.2%	5.6
Marché d'essai	2	7.1%	20	4.5%	10.2
Autres	3	10.7%	5	1.2%	1.8
Recherche	0	0.0%	0	0.0%	0.0
Total	28	100.0%	450	100.0%	16.1

Note: (1) Agriculture Canada a aussi entrepris un projet dans la catégorie déplacement d'une valeur de 3 226 $.
(2) Vise unique les projets signalant des dépenses réelles.

Source: EAA, BDEEAA, Rapport 15, Menu 3, le 29 avril 1987.

Tableau 2-7
Projets RHISS entrepris par le MANB, par catégorie fonctionnelle
1984/85 - 1986/87

	Projets		Subventions et contributions		Subventions et contributions par projet (000 $)
	#	%	(000 $)	%	
Colloques, cours, ateliers:					
1. Production	27	31.0%	45	10.1%	1.7
2. Commercialisation	1	1.1%	4	0.9%	4.1
Collecte de données (déplacement)	20	23.0%	27	5.9%	1.3
Etudes d'information (formation)	16	18.4%	194	42.9%	12.1
Financement de base (dev. org.)	2	23.0%	26	5.7%	12.9
Matériel	3	3.4%	19	4.1%	6.2
Autres	5	5.7%	12	2.7%	2.4
Centre de ressources	8	9.2%	64	14.2%	8.0
Diffusion de l'information (brochurees, etc.)	5	5.7%	61	13.5%	12.2
Total	87	100.0%	452	100.0%	5.2

Note: Vise uniquement les projets signalant des dépenses réelles.

Source: EAA, BDEEAA, Rapport 15, Menu 3, le 29 avril 1987.

En réalité, le MANB a été le principal utilisateur des fonds de commercialisation et de RHISS. Soixante-sept pour cent de l'aide accordée au MANB dans le cadre de l'initiative de commercialisation a été affectée à des projets de promotion pour compléter le travail effectué par la plupart des groupes de denrées. Dans le cadre de RHISS, 43 pour cent de l'aide accordée au MANB a été utilisée pour des études d'information et des activités de formation. Les tableaux 2-6 et 2-7 fournissent la ventilation des types de projets effectués par le MANB. L'impact et les effets du travail du MANB sont de nature à long terme. Une analyse projet par projet permettrait de tirer des conclusions quant aux avantages que cela apporte à l'industrie agro-alimentaire du Nouveau-Brunswick.

En termes de participation réelle, le facteur le plus important identifié par les représentants de l'entente était le degré d'organisation des divers groupes et unités. Les groupes les plus petits et les plus pauvres paraissent défavorisés par rapport aux groupes plus importants et mieux organisés. Les derniers peuvent obtenir le financement nécessaire pour payer la part qui doit être payée par les groupes dans les projets qui font l'objet d'une aide en vertu de l'EAA.

Les groupes et les unités qui sont encore au stade de développement et qui comptent un petit nombre de membres sont défavorisés en vertu de l'EAA. L'aide est accordée selon chaque projet et le financement de base n'est pas une dépense admissible. Le personnel est couvert à titre de composante du projet seulement. Au début de l'EAA, neuf demandes en vertu de RHISS ont été rejetées parce qu'elles n'étaient pas "admissibles", ce qui laisse entendre que les demandes visaient un financement de base et qu'elles ont été rejetées pour cette raison. Quatre de ces groupes n'ont jamais présenté une autre demande dans le cadre d'un programme ou d'une initiative de l'EAA.[3] Il est possible que ces groupes n'aient pas les ressources nécessaires pour présenter des demandes de projets précis (bien que le personnel du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick puisse aider ces groupes à présenter une demande pour des projets précis) et qu'ils aient encore moins les

ressources voulues pour administrer ces projets et en assurer la mise en oeuvre.[4] Bien que certains organismes aient obtenu de l'aide qui ressemble à du financement de base en réalité, il est encore possible que la réaction aux stimulus de l'entente continue d'être moins que souhaitable selon les critères d'admissibilité actuels.

Les conditions économiques ont affecté la participation des groupes de denrées. Dans le cadre d'un bon nombre de groupes, petits et gros, les fonds approuvés n'ont jamais été dépensés. Par exemple, une somme importante a été approuvée pour l'Agence de la pomme de terre. Cette aide n'a pas été utilisée au complet parce que l'Agence n'a pas pu obtenir les fonds requis, étant donné les faibles prix pour les pommes de terre et les problèmes administratifs internes de l'Agence. D'autre part, l'Office de commercialisation du lait qui compte des membres dont la situation économique est plus stable, a pu développer une forte capacité administrative et organisationnelle, et a utilisé grandement l'aide obtenue pour les ressources humaines et les projets de commercialisation.

Le pourcentage et le montant d'aide disponible pour les projets RHISS sont généralement de l'ordre de 50 pour cent dans le cas des organismes à but lucratif. Sauf pour les études de marché, qui permettent aux groupes de denrées de recevoir jusqu'à 15 pour cent de plus que les particuliers, les pourcentages de l'aide accordée ne varient pas entre les clients qui ont des projets de commercialisation. Malgré ces pourcentages, peu de demandes proviennent de groupes d'entreprises, d'entreprises de fabrication et d'entreprises de services. Ces groupes ont représenté neuf projets de commercialisation (15 pour cent des dépenses pour la commercialisation) et sept projets RHISS (6 pour cent des dépenses RHISS) depuis le début de l'entente. Les chiffres

---

3 Les groupes sont la Co-op de la Baie de Chaleur, l'Association des éleveurs de Holstein du Nouveau-Brunswick, l'Association des animaux à fourrure et de à plume du Nouveau-Brunswick et l'Association des juges d'exposition du Nouveau-Brunswick.

4 Bien que ce soit la situation générale, il faut noter que pendant la durée de l'EAA, la Fédération des agriculteurs et agricultrices a été créée et a reçu du financement pour des projets précis.

comprennent un seul projet de commercialisation de 135 000 $ accordé à une entreprise de fabrication.

Conclusion

En résumé, le taux de participation réel des groupes de denrées a commencé à un niveau peu élevé, mais il a augmenté. Les représentants de l'entente estiment que les groupes de denrées répondent aux mesures d'encouragement que procure l'EAA. Pour les plus petits groupes moins bien organisés, le critère d'admissibilité de "projet précis" a nuit et continuera de nuire à leur participation aux projets de l'EAA. Les unités d'entreprises ont jusqu'à présent manifesté une tendance modeste à utiliser l'entente.

6. Les sept stratégies régionales influencent-elles efficacement les activités des programmes?

Les stratégies régionales ont été établies pour:

- évaluer le potentiel des ressources des régions;
- déterminer les contraintes et les possibilités relatives au développement accru dans les régions; et
- augmenter la participation régionale par rapport aux programmes et activités de l'EAA.

Ces stratégies ont été lançées dans le cadre de l'EAA, mais elles ne se limitent pas aux contraintes et aux denrées cibles de l'EAA. Elles varient d'une région à l'autre quant au format, à la façon dont elles sont élaborées, à l'importance qu'on leur accorde à titre d'exercice et à la confiance qu'on a dans leur capacité d'influencer les activités des programmes.[5] Pour paraphraser ce qu'un répondant a affirmé, les stratégies régionales ont souvent considéré une liste d'éléments souhaitables pour le développement agricole d'une région comme étant un compendium de dépenses possibles.

La plupart des régions estiment que la méthode des stratégies régionales ne réussit pas à influencer la mise en oeuvre de l'EAA, mais que les stratégies sont encore valables à titre de référence, d'exercice de planification et de source interne de discussion. Le peu

---

5 Il faudrait noter que Agriculture Canada a un mécanisme de stratégies pour les denrées et que le MANB a établi des comités permanents de planification pour les denrées. Bien que ces mécanismes ne soient pas des stratégies régionales, ils ont effectivement des incidences régionales.

d'influence attribuée aux stratégies régionale s'explique du fait que l'entente soit essentiellement un outil de développement provincial. Les programmes sont accessibles à toutes les régions, mais ils ne correspondent pas exactement à tous les besoins et à toutes les possibilités d'une région.

Les priorités et les stratégies régionales n'ont pas été ignorées au complet dans la mise en oeuvre de l'EAA. De nouvelles activités, telles que l'octroi d'aide pour l'application de chaux et la considération spéciale accordée aux producteurs de bleuets, sont issues des demandes régionales. Au cours de l'année écoulée, des efforts ont été déployés au sein de la Direction de mise en oeuvre afin d'utiliser l'information contenue dans les stratégies régionales pour fins de budgétisation et d'affectation des ressources. Il n'est pas possible de déterminer ici si les stratégies ou le lobbying effectué habituellement par les régions ont été les causes de ces changements toutefois. Il semble néanmoins que les stratégies régionales ont progressivement contribué à sensibiliser davantage le Comité et la Direction de mise en oeuvre aux problèmes régionaux.

À titre de questions reliées aux stratégies régionales, il vaut la peine de noter que bien que les régions aient l'égalité d'accès à l'aide accordée, la répartition des fonds pour les projets de l'EAA entre les régions n'est pas égale. L'approbation des projets est fondée en partie sur la viabilité du projet qui fait valoir comme critère essentiel (mais non suffisant) la viabilité de l'entreprise agricole. Par conséquent, comme l'illustre la figure 2-1, les régions les plus riches selon la valeur moyenne des ventes par exploitation agricole, reçoivent une part plus importante des subventions et des contributions de l'EAA. Par exemple, Grand-Sault qui compte neuf pour cent des exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick, mais dont les ventes par exploitation agricole se chiffrent à plus de 60 000 $ a reçu 21,6 pour cent des dépenses de l'EAA, tandis que Bathurst qui compte huit pour cent des exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick, mais qui enregistre des ventes d'environ 28 000 $ par exploitation agricole,

a reçu environ 4,2 pour cent du total des dépenses de l'entente. Le lien illustré dans la figure 2-1 s'explique en partie du fait que les petits agriculteurs et les agriculteurs à temps partiel ont moins de chance de recevoir des fonds de l'EAA, et ce groupe représente une bonne partie de tous les agriculteurs dans les régions telles que Bathurst. Subsidiairement, un lien semblable à celui illustré dans la figure 2-1 est également démontré dans la figure 2-2 en termes de valeur totale des ventes par région. La comparaison des deux chiffres révèle que la valeur moyenne des ventes est un meilleur indicateur de l'aide reçue que la valeur des ventes totales d'une région. Le tableau 2-8 fournit une ventilation des dépenses de l'EAA, des ventes par exploitation agricole et du nombre d'exploitations agricoles par comté.

Manifestement, le principal objectif de l'entente porte sur le secteur agro-alimentaire du Nouveau-Brunswick dans son ensemble. Conséquemment, l'aide est accessible à toutes les régions sur une base égale. Le type d'aide disponible est fourni aux secteurs les plus prometteurs en termes de croissance, tel qu'il est indiqué par les programmes de l'EAA. Par conséquent, les régions qui connaissent le potentiel de croissance le plus élevé sont favorisées implicitement en vertu de l'entente. Dans cette optique, l'entente n'est pas un outil qui peut servir à réaliser l'équité régionale. Toutefois, puisque les contraintes telles une base de terrain inadéquate et de pauvres aptitudes en gestion sont des éléments qui caractérisent dans les exploitations agricoles à temps partiel et à temps plein, ces problèmes ne seront pas surmontés à l'échelle provinciale si on n'encourage pas une participation accrue. L'examen du rôle que les stratégies régionales pourraient jouer dans ce contexte, bien qu'un tel examen ne fasse pas partie du mandat de la présente étude, serait un exercice valable.

Conclusion

Les stratégies régionales ont dans une certaine mesure influencé les stratégies de programmes et des efforts sont entrepris afin de donner une plus grande importance aux préoccupations et besoins régionaux. La répartition réelle des fonds de l'EAA entre les régions peut affecter la réduction de certaines contraintes identifiées dans l'EAA.

Figure 2-1: Dépenses EAA et valeur des ventes par ferme par région

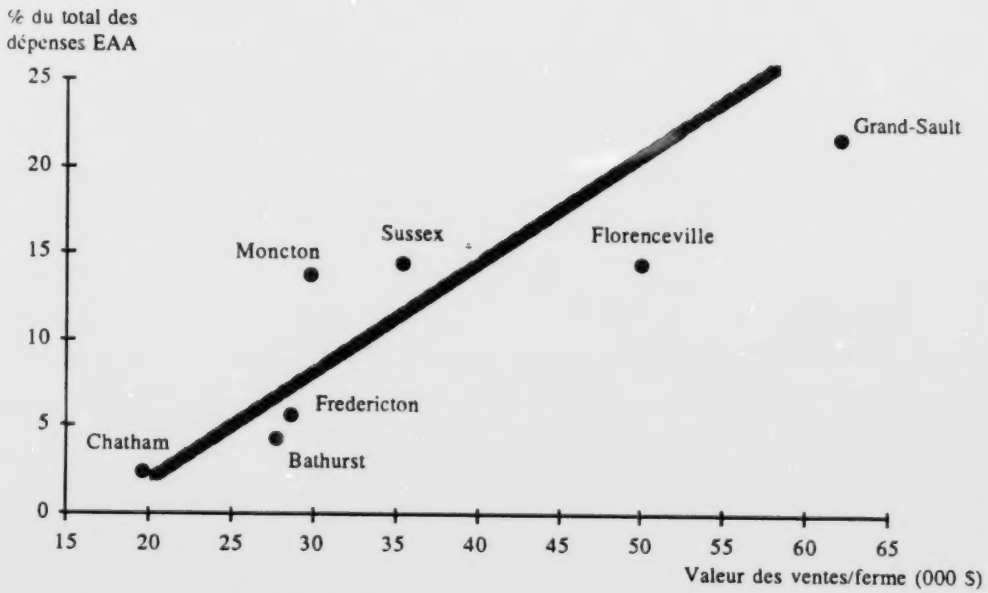

Note: Valeur des ventes régionales par ferme calculée d'après les statistiques de comté. Pour les comtés englobant plus d'une région, les ventes et les fermes étaient réparties de façon égale.

Source: Administration de l'EAA; Recensement 1981.

Préparé par Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.

Figure 2-2: Dépenses EAA et total des ventes par région

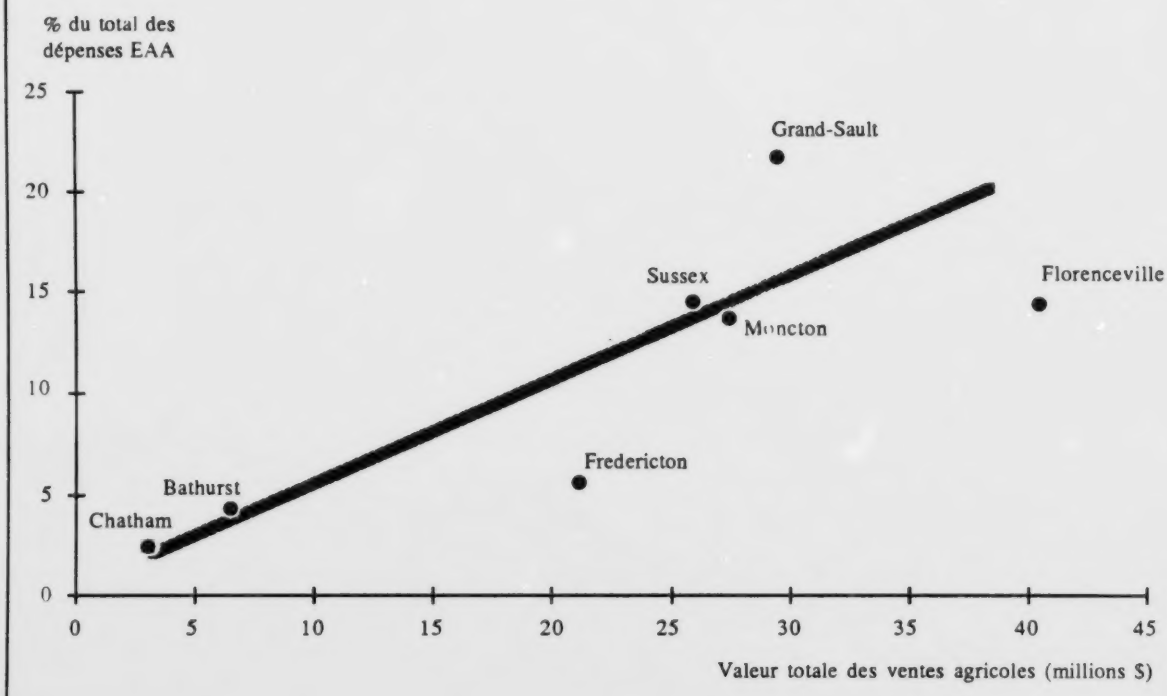

Note: Valeur des ventes régionales calculée d'après les statistiques de comté. Pour les comtés englobant plus d'une région, les ventes de comté étaient réparties de façon égale.

Source: Administration de l'EAA; Recensement 1981.

Préparé par Gardner Pinfold Consulting Economists Limited.

Tableau 2-8
Dépenses EAA(1), Valeur des ventes agricoles et
Nombre d'exploitations agricoles(2) par comté

	Dépenses EAA		Ventes agricoles	Nbre d'exploitations agricoles
	(000 $)	%	%	%
Albert	149	2.4%	2.5%	4.0%
Carleton	625	10.2%	21.1%	15.7%
Charlotte	24	0.4%	1.2%	2.8%
Gloucester	156	2.5%	2.7%	4.6%
Kent	106	1.7%	3.6%	6.2%
Kings	820	13.3%	14.6%	15.1%
Madawaska	966	15.7%	12.3%	6.3%
Northumberland	147	2.4%	3.1%	3.9%
Queens	107	1.7%	3.1%	3.9%
Restigouche	218	3.5%	3.0%	2.3%
Saint John	21	0.3%	0.6%	0.6%
Sunbury	16	0.3%	2.0%	2.9%
Victoria	514	8.4%	10.5%	8.4%
Westmorland	593	9.6%	11.8%	12.4%
York	253	4.1%	8.9%	10.1%
Sous-total	4,715	76.6%	-	-
Provincial	1,436	23.4%	-	-
TOTAL	6,152	100.0%	100.0%	100.0%

Note: 1) Dépenses englobent unique subventions et contributions au mois de janvier 1987.
2) Données du recensement de 1981.

Source: E. Keizer, Commentaires sur les dépenses de l'EAA par comté le 21 janvier 1987.

Acheminement de l'information

7. Le système externe d'information/de communication est-il adéquat pour permettre de mieux comprendre l'entente et ses programmes et d'y être plus généralement sensibilisé, ainsi que pour générer un nombre convenable de projets pertinents?

L'article 8 de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire contient cinq clauses énonçant les obligations des deux gouvernements concernant l'information du public au sujet de l'entente et ses programmes. Malgré cette préoccupation apparente relative à l'information du public, le financement de ces activités n'est pas établi explicitement dans l'entente. Le financement du plan fédéral-provincial d'information du public se trouve dans quatre programmes de l'entente et dans le sous-programme de diffusion de l'information dans le cadre de l'initiative des ressources humaines et de l'infrastructure des services de soutien. Un résumé des activités, des dépenses et des résultats du plan d'information du public de l'EAA est fourni dans les pages suivantes.

Le sous-programme de diffusion de l'information est axé essentiellement sur l'accessibilité accrue de l'information agricole technique au secteur agro-alimentaire. Les activités d'information du public d'autre part, qui sont au coeur même de l'acheminement de l'information ci-dessus porte davantage sur les catégories générales d'information. Essentiellement, elles couvrent la communication de l'information concernant l'existence et les critères d'admissibilité des programmes de l'entente, en particulier les programmes qui offrent de l'aide aux agriculteurs et aux organismes agricoles pour des projets visant à réaliser les objectifs de l'entente.

Il est important de faire la distinction entre ces différentes catégories d'information puisqu'elles comportent différentes attentes. Le plan d'information du public comporte la production et la diffusion des deux catégories d'information. L'information visant à influencer les pratiques agricoles des agriculteurs a un but différent de l'information visant à renseigner les agriculteurs et le public en général au sujet de l'entente et de ses accomplissements.

ENTENTE: Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire

PROGRAMME: Tous les programmes en vertu de l'Entente

PROJET: Information du public EAA

INITIATIVE: Développement des ressources humaines, infrastructure de l'industrie et services de soutien - Production et Diffusion de l'information

OBJECTIF: - Informer les divers groupes cibles auxiliaires de la nature des programmes et des formes d'aide en vertu de l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement du secteur agro-alimentaire.
- Diffuser efficacement et avec continuité dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, de l'information concernant les progrès et les résultats tangibles obtenus en vertu de l'Entente.

ENTRÉES: Ressources financières:

	Dépenses (000 $)				
Année financière	1984/85*	1985/86	1986/87	1987/88	Total
Prévu					
Publications	-	2.5	8.0	9.5	20.0
Info-Médias	-	0.5	0.0	0.0	0.5
Expositions	-	6.0	20.0	15.5	41.5
Promotion	-	5.0	18.0	21.0	44.0
Audio-visuel/formation	-	8.0	18.9	14.0	40.9
Matériel	-	19.8	0.0	0.0	19.8
Centre de ressources/ matériel AV	-	10.0	0.0	0.0	10.0
Autre	-	3.3	1.1	0.0	4.4
Total	-	55.1	66.0	60.0	181.1

* Dépenses prévues pour 1984/85 non disponibles. Entente non fonctionnelle avant novembre 1984. Comité d'information du public non fonctionnel avant avril 1985.

Réelles	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88***	Total
Publications	3.0	2.5	4.1		
Info-Médias	0.0	0.0	0.0		
Expositions	0.0	4.4	6.2		
Promotion	0.0	2.0	0.0		
Audio-visuel/formation	0.0	0.0	20.3		
Matériel	0.0	93.2**	8.0		
Centre de ressources/ matériel AV	0.0	66.3	27.0		
Autre	34.7*	0.0	0.7		
Total	37.7	168.5	66.3		

* Rapport d'expert-conseil: "The Next 5 Years: Communicating Agricultural Information in New Brunswick, avril 1985.

** Comprend achat d'imprimante offset, ministère de l'Agriculture du N.-B. 87 194 $ et 6 000 $ pour matériel de communication, Agriculture Canada, Opérations régionales, Fredericton pour production maison de matériel imprimé. Initialement on prévoyait impression à contrat. Imprimante offset et matériel AV pour centres de ressources en dehors du plan initial d'information du public EAA.

*** Évaluation à moyen terme fondée sur les dépenses au 31 mars 1987.

Réelles en % des dépenses prévues	1984/85*	1985/86	1986/87	1987/88
Publications		100.0%	51.3%	
Info-médias		0.0%	0.0%	
Expositions		73.3%	31.0%	
Promotion		40.0%	0.0%	
Audio-visuel/formation		0.0%	107.4%	
Matériel		21.3%	**	
Centre de ressources/ matériel AV		66.3%	***	
Autre		0.0%	63.6%	
Total		305.6%	100.5%	

* Dépenses prévues pour 1984/85 non disponibles.

** 8 000 $ dépensés, 0 prévu.

*** 27 000 $ dépensés, 0 prévu.

RESSOURCES HUMAINES:

Administré par un agent d'information régional, Agriculture Canada, Fredericton, à temps partiel et par le directeur de l'information, ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, Fredericton, en plus des activités d'information reliées aux programmes continu des ministère fédéral et provincial. Activités d'information EAA représentaient environ 70% de la charge de travail de l'agent d'information fédéral jusqu'au 31 mars 1987. Depuis le 1er avril, l'agent d'information régional a consacré 50 pour cent de son temps à l'EAA et à une deuxième entente auxiliaire agricole, et il fait rapport au directeur général des communications, Agriculture Canada à Ottawa. Le directeur provincial de l'information consacre environ 20% de son temps à des tâches reliées à l'EAA. La section d'information provinciale a 6 années-personne affectées presque uniquement à la production de matériel imprimé, de brochures et de matériel audio-visuel.

MODE DE PRESTATION/DE FINANCEMENT

Prestation	Financement: Fédéral	Provincial	Frais partagés
Directe-provincial			
Directe-fédéral			
Conjointe			80:20*

* Formule de financement a commencé en 1986/87. Activités précédentes partagées selon divers pourcentages de financement.

DESCRIPTION DES RESULTATS:

1984/85

- Rapport d'experts-conseils - "The Next 5 Years: Communicating Agricultural Information in New Brunswick, Skerrett Communication Ltd., Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, avril 1985, 34 500 $ comprenait catalogue de matériel "Agricultural Information Resources" - février 1985.
- Publications et matériel audio-visuel pour le Nouveau-Brunswick, brochures EAA, conception et impression.

1985/86

- Achat de matériel de communication, Agriculture Canada, Imprimante offset ministère de l'Agriculture du N.-B. 87 194 $.
- Matériel a/v - Centres d'information régionaux 66 300 $.
- Communiqués de presse: 5.
- Conception d'enseigne normalisée EAA
- Exposition EAA, utilisée à quatre foires agricoles - Moncton, Ste-Marie-de-Kent, Fredericton, Woodstock - prêtée à l'Association de l'amélioration des sols et des cultures du N.-B. pour activité de Woodstock, congrès des entrepreneurs en travaux du sol, Moncton.
- Rapports de projets EAA, En-tête, conception et impression, conception de trousse d'information.
- Rapport de projets EAA publié et distribué,mise au point d'un système d'impression.
- Production et distribution de 4 brochures sur les programmes sur l'EAA.
- Annonces sur l'EAA.
- Recherche initiale - vidéos sur le développement de la technologie.

1986/87

- Matériel vidéo pour production maison, 8 000 $ (MANB).
- Matériel photographique 27 000 $ (MANB).
- Communiqués de presse: 11
- Enseignes EAA: 80 produites, 48 installées.
- Brochure sur la conservation du sol, conception et production de pancartes, 5 000.
- Pièces d'exposition EAA - St-Basile, St-Isidore, Fredericton, Foire d'hiver des Maritimes, Moncton.
- Rapports de projets EAA - production, publication et distribution: 9
- Production et distribution de 3 feuilles de renseignements.
- Impression de dépliants EAA: 2 000
- Réimpression de 4 brochures EAA
- 5 annonces EAA.
- Prise de vue, scénario pour quatre vidéos sur le développement de la technologie.
- Rapport de projets de développement et d'accélération de l'adoption de la technologie - révision, mise en page.
- Accroissement des stocks de photographies.
- Aide fournie - "Le Bulletin de la Fédération", 1987/88.

IMPACT/ EFFETS:

- Il n'a pas été possible d'évaluer l'impact et les effets des activités d'information de l'entente en raison du manque de données de suivi. Toutefois, les activités d'information ainsi que les autres activités de promotion du personnel de l'entente semblent avoir suscité un nombre convenable de projets pertinents de la part des agriculteurs et des organismes agricoles.

L'information visant à solliciter des propositions de projets de la part de la communauté agricole et à encourager la participation aux programmes de l'entente se retrouve dans la catégorie plus générale d'information et est l'objectif de la question d'évaluation prévue dans les attributions.

La méthode normale utilisée pour aborder la suffisance ou l'inefficacité d'un programme de communication/d'information générale consiste à comparer la compréhension ou la sensibilisation de la part du groupe cible pertinent avant et après la mise en oeuvre du programme d'information. Cette comparaison contribue à déterminer si les activités du programme ont atteint le groupe cible visé et influencé la sensibilisation ou le comportement de ce groupe. Idéalement parlant, un sondage visant à mesurer la sensibilisation du groupe client concernant l'information sur le développement agricole, par exemple, transmission de la technologie, etc., est entrepris au début afin d'établir un cas type pour fins de comparaison. Cette mesure n'a pas été prise dans le cas de l'EAA; aucune surveillance systématique n'a été entreprise par le Comité d'information du public relativement à ses activités. Une importante campagne de sensibilisation du public qui avait été prévue et qui devait être menée dans les médias (par exemple télévision) n'a pas été menée à bien. Bien qu'une étude ministérielle ait conclu que les annonces et les programmes à la télévision constituent la méthode préférée pour les agriculteurs, et sont perçues comme étant le moyen le plus efficace pour transmettre le message, on a jugé qu'une campagne à la télévision serait trop coûteuse et serait vue comme une mesure exagérée par la communauté agricole. En l'absence d'une telle comparaison, le taux de participation aux programmes comparé aux expériences précédentes ou aux attentes des concepteurs du programme et aux responsables de sa mise en oeuvre doit être suffisant pour mesurer de façon acceptable l'efficacité des activités d'information. Toutefois, il est important de noter que les activités d'information ne sont qu'un facteur qui influence la participation aux programmes. D'autres facteurs, tels que le montant d'aide offert, les conditions économiques et les efforts d'approche sont également importants.

Certaines preuves toutefois font la lumière sur les attitudes des agriculteurs concernant la diffusion de l'information agricole par le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick. Une étude a été effectuée pour le Comité des ressources humaines et de l'infrastructure des services de soutien sur la diffusion de l'information agricole technique au Nouveau-Brunswick par le groupe des communications en avril 1985 (Skerrett et al, The Next Five Years : Communicating Agricultural Information in New Brunswick). Les résultats de cette étude ont été utilisés pour élaborer des plans d'information du public par le Comité d'information du public de l'EAA. Dans le cadre de l'étude Skerrett, une enquête a été effectuée auprès de 300 agriculteurs représentant tous les groupes de denrées et régions de la province. Une question portait directement sur la sensibilisation aux programmes d'aide en matière de formation disponibles en vertu de l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire. Dix-sept pour cent ont affirmé qu'ils connaissaient ces programmes, tandis que 83 pour cent ont dit qu'ils ne les connaissaient pas. Il faudrait noter que cette enquête a été effectuée au début de l'entente, ce qui expliquerait en partie ce taux de réponse. Une deuxième question portait sur l'évaluation globale des efforts du ministère concernant la diffusion d'information technique afin d'aider les agriculteurs dans leur exploitation agricole. Cinquante-neuf pour cent ont qualifié les efforts du ministère de "utiles", tandis que 41 pour cent pensaient autrement. Les experts-conseils en communication ont conclu à ce moment-là qu'il fallait faire des efforts continus pour améliorer cette image générale du ministère. Une des principales recommandations des experts-conseils préconisait que le ministère entreprenne une campagne de publicité d'un an.

De plus, l'enquête a révélé que les agriculteurs de langue anglaise attribuaient aux efforts du ministère une cote plus élevée que les agriculteurs de langue française - 62 pour cent contre 41 pour cent. Bien que l'étude Skerrett ait porté principalement sur la communication de l'information technique aux agriculteurs, les questions sur les attitudes ont fourni une idée générale des opinions du principal groupe cible pour les programmes de l'entente.

Une deuxième source d'information concernant la qualité du réseau d'information/de communication a été fournie par l'enquête auprès des agriculteurs clients et non-clients effectuée pour cette évaluation. Sur les 100 bénéficiaires d'aide interviewés, 56 répondants ont identifié l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire comme étant la source de financement pour leurs projets, tandis que 17 ont indiqué le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick et 6 Agriculture Canada. À la question demandant aux agriculteurs de quelle façon ils avaient su premièrement que des fonds gouvernementaux étaient disponibles pour effectuer des travaux dans leur ferme, 53 ont identifié le Bureau régional (du ministère provincial), comme la source d'information, 12 ont identifié un groupe de producteurs, 10 ont identifié un ami ou un voisin et 9 ont dit qu'ils avaient vu une annonce dans le journal. Quinze ont identifié une autre source.

Quatre-vingt-douze des 100 non-clients ont affirmé qu'ils savaient que le gouvernement fournissait des fonds aux agriculteurs pour l'assainissement des terres, la commercialisation et d'autres projets de développement. Comme dans le cas des bénéficiaires de l'aide accordée, 40 ont affirmé qu'ils avaient appris que des fonds gouvernementaux étaient disponibles pour effectuer des travaux dans leur ferme du Bureau régional, 20 ont dit qu'ils avaient été mis au courant de cette aide par un ami ou un voisin et 9 ont dit avoir appris cette information dans une annonce dans le journal. Le ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick a été qualifié de ministère ou de programme pertinent par 42 non-clients, l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire par 19 et Agriculture Canada par 9. Bien que ces résultats ne soient pas attribuables uniquement à la fonction information/communication, d'autres activités pourraient être entreprises à l'avenir pour accroître ce degré de sensibilisation.

Les représentants de l'EAA constituent une troisième source d'information concernant la qualité du réseau d'information/de communication. Dans les entrevues structurées effectuées dans le cadre de l'évaluation à moyen terme, on a demandé aux gestionnaires et aux responsables de la mise en oeuvre des programmes directement si le

réseau d'information/de communication était suffisant pour développer une sensibilisation générale à l'entente et à ses programmes et pour générer un nombre convenable de projets pertinents. On leur a également demandé quel programme d'information fonctionnait le mieux et quel était celui qui fonctionnait moins bien. De plus, on leur a demandé d'indiquer les facteurs les plus importants qui influencent le succès d'une campagne d'information du public.

Les réponses à ces questions n'étaient pas concluantes du fait que les répondants ne semblaient pas avoir une idée générale du programme d'information/de communication pour l'entente dans l'ensemble. Les réponses portaient sur des programmes précis par rapport au contenu et avaient tendance à être axées sur la publicité des programmes particuliers que l'on jugeait assez efficace, même dans certains cas, trop efficaces du fait que les représentants craignaient que les demandes dépassent les ressources prévues pour les programmes. Dans le cas d'un programme de commercialisation qui a connu un taux de participation moins élevé que prévu, le groupe d'information a entrepris des efforts spéciaux de promotion qui ont permis d'obtenir beaucoup de succès.

Bien que la plupart des personnes interviewées aient formulé des hypothèses voulant que les efforts entrepris par rapport à l'information et à la publicité aient influencé la participation aux programmes, un des répondants a affirmé que même si l'information n'a pas été adéquate pour le développement des ressources humaines, la technologie et le développement des terres agricoles, il n'y avait aucune lacune quant à la participation aux programmes.

Quant à la méthode la plus efficace en matière de communication, encore une fois les résultats des entrevues effectuées avec les représentants fédéraux et provinciaux de l'entente, n'ont pas été concluants partiellement en raison de la vaste gamme d'activités entreprises dans le cadre de l'entente et de l'approche multi-médias adoptée par le Comité d'information du public pour évaluer les problèmes d'efficacité ou de qualité.

Dans le domaine du matériel imprimé, bien que certaines personnes estimaient que les envois individuels au sujet des programmes particuliers étaient l'approche la plus efficace, d'autres estimaient que cette méthode était trop coûteuse pour en justifier la dépense. Les bulletins mensuels ont été mentionnés comme étant à la fois la meilleure et la pire méthode pour promouvoir la participation aux programmes, à l'exception de "L'Echo Fronto" qui était jugé comme étant particulièrement efficace dans la région francophone du Nord-ouest. Les bulletins portant sur des denrées en particulier ont été mentionnés surtout par deux répondants, comme étant la meilleure option. On a mentionné également les brochures comme étant un outil valable pour les représentants des ministères lors des rencontres face à face avec les agriculteurs.

On estimait que la publicité précise était efficace selon les programmes, bien que les opinions aient été partagées sur le moyen le plus efficace par rapport au coût de faire de la publicité. Les journaux ont été mentionnés deux fois comme étant le pire moyen de promouvoir la sensibilisation et la participation aux programmes. Les opinions étaient largement partagées concernant l'efficacité des journaux régionaux. Toutefois, les personnes qui pensaient que ces moyens étaient efficaces estimaient que cette efficacité était tout de même subordonnée à la longueur de ces articles et à l'endroit où ils étaient placés. Bien que certaines personnes considèrent la télévision comme l'approche la plus efficace pour faire de la publicité, la radio a été perçue comme étant un moyen efficace à condition que les annonces soient diffusées à l'heure du midi.

On a également mentionné les enseignes une fois et on pensait que cette méthode était inefficace puisque le public en général n'accorde pas beaucoup d'attention à ces enseignes et que les agriculteurs connaissent généralement les activités de l'ertente.

Ces commentaires fournissent peu d'orientation pour améliorer l'efficacité des activités d'information. Il existe à notre avis un besoin évident de surveillance systématique de l'efficacité relative

des diverses activités d'information/de communication afin de préciser les moyens les plus efficaces de réaliser les objectifs du programme.

Conclusion

En résumé, il n'a pas été possible d'évaluer l'efficacité des efforts d'information/de communication externes afin de développer une perception et une compréhension générale de l'entente et de ses programmes chez le public en général chez l'agriculteur en raison du manque d'informations sur l'efficacité des activités d'information. Le réseau d'information, ainsi que les activités de promotion entreprises par les responsables de la mise en oeuvre du programme, les travailleurs au service de l'extension, et les Bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick, semblent avoir été suffisants pour générer un nombre convenable de projets pertinents de la part de groupes cibles spéciaux, notamment les agriculteurs et les organismes agricoles. Dans le cas où les programmes ont connu du retard, les activités d'information visant un groupe cible en particulier se sont avérées efficaces pour susciter l'intérêt des agriculteurs et du secteur agro-alimentaire.

Prestation

8. Les modes de prestation des programmes sont-ils efficaces et productifs?

Prestation directe contre frais partagés[6]

Lors de l'élaboration de l'EAA, la prestation directe était le principal mode de prestation et le choix entre ces deux modes de prestation n'était pas vraiment un enjeu. Du point de vue du financement, telle qu'elle a été élaborée, l'EAA est principalement une entente de prestation directe. Sur le financement total de l'EAA de 32 millions de dollars, le Canada contribue 25 millions de dollars dont 22,1 millions de dollars est destiné à une prestation directe. Le Nouveau-Brunswick contribue 3,4 millions de dollars sur une base de prestation directe. L'autre tranche de 6,5 millions de dollars est versée par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à 45 et 55 pour cent.

Ce type de mode de prestation mixte illustre certaines inefficacités. Les mécanismes doivent être conçus de façon à approuver des projets pour la prestation directe ou le financement à frais partagés et il faut établir un système d'administration financière pour régler les montants d'aide dans le cadre des projets au sein des deux gouvernements. Les personnes interviewées ont quand même présenté des

arguments pour et contre la prestation directe et le partage des coûts. Ceux qui favorisent le partage des coûts soutiennent qu'un seul organisme de prestation assure une meilleure coordination et a tendance à fournir plus d'informations sur la mise en oeuvre, parce que le partenaire qui partage les frais mais qui ne participe pas à la prestation est plus intéressé à rendre compte de l'utilisation des fonds. Dans le cas de la prestation directe, l'information peut être disponible, mais elle a tendance à rester au sein de l'organisme ou du ministère qui se charge de la prestation. Ceux en faveur de la prestation directe ont fait valoir que le partage des frais crée un dédoublement des efforts où par exemple, la Société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick et Agriculture Canada, vérifient tous les deux les dépenses reliées à l'aide accordée pour des projets. Cette situation s'explique bien entendu du fait que les deux parties exigent un compte rendu des dépenses.

Compte tenu de tous les commentaires présentés par les membres de la Direction de mise en oeuvre et du Comité consultatif qui ont été interviewés, aucune préférence marquée n'est apparue pour la prestation directe ou pour la prestation à frais partagés. L'opinion la plus souvent exprimée soulignait que l'une ou l'autre méthode peut fonctionner. On a mentionné que la volonté de collaborer et un sens profond des objectifs communs étaient des éléments importants qui avaient contribué à la prestation efficace. À l'échelon régional, la prestation à frais partagés connue en vertu de l'entente de l'EAA II était manifestement préférée par toutes les personnes intéressées, en raison de la faible quantité de paperasse qu'elle comportait.

---

6 La prestation directe désigne le cas où le financement et la prestation du programme sont assurés par un seul organisme gouvernemental. Les frais partagés désignent les cas où le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial contribuent au financement du programme, mais où normalement le gouvernement provincial se charge de la prestation du programme.

Toute distinction qui aurait pu exister entre la prestation directe et la prestation à frais partagés est éliminée par la prestation conjointe adoptée par l'EAA pour tous les projets. Sans égard aux sources de financement, tous les projets doivent être approuvés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial à l'échelon du Comité régional, du Comité consultatif et de la Direction de mise en oeuvre. Bien que les représentants du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial ne portent pas le même intérêt à l'endroit de tous les projets, les projets semblent être traités de façon équitable lors de l'étude et de l'approbation. En outre, du point de vue des agriculteurs, les demandes sont déposées auprès du personnel des Bureaux régionaux du MANB qui reste toujours le principal point de contact. Il est peu probable que l'agriculteur remarque les différences entre les deux modes de prestation.

En ce qui concerne le mode de prestation EAA actuel, les personnes interviewées s'entendaient en général pour dire qu'il avait été efficace, qu'il avait permis d'attirer des clients et qu'il était assez souple pour répondre à leurs besoins. On peut ne pas tenir compte de la première année (1984-1985) en raison des difficultés du début qui ont retardé la prestation; environ 259 demandes seulement ont été reçues. Le nombre élevé de demandes au cours des années suivantes (1 218 et 1 521 respectivement) confirme que le mode de prestation de l'EAA peut susciter des demandes d'un secteur important de la communauté agricole du Nouveau-Brunswick. En outre, à la suite de l'introduction du projet PH en 1986-1987, on peut prévoir que le taux de participation augmentera.

L'accroissement de la capacité globale d'Agriculture Canada de régler les véritables problèmes de l'agriculture au Nouveau-Brunswick est un bienfait qui peut résulter de la prestation directe conjointe. Selon un représentant, en s'occupant de l'approbation et de la mise en oeuvre des projets, les représentants de Agriculture Canada ont acquis une expérience à la base. Cette expérience est un facteur déterminant concernant le sens des priorités et de la stratégie utilisée par Agriculture Canada dans ses activités au Nouveau-Brunswick. Par

exemple, l'accent mis sur les projets de recherche et le choix de ce genre de projets à la Station de recherche de Fredericton ont été cités à titre de secteurs où l'expérience de mise en oeuvre de l'EAA a affecté des activités non reliées à l'EAA. Pour certains exemples, voir question 9, développement de la technologie (page 55).

Paperasse

La quantité élevée de paperasse a souvent été mentionnée pour démontrer l'inefficacité. La quantité de paperasse par projet est exceptionnelle. Normalement, un agriculteur qui demande de l'aide aurait à remplir les documents suivants :

- Plan de développement de l'entreprise agricole (11 pages)
- Demande de projet
  - Formule de demande (3 pages)
  - Proposition détaillée (5-10 pages)
- Attestation des travaux (1 page)
- Demande de remboursement (1 page)
- Rapport provisoire/rapport d'étape (variable)
- Rapport final (variable)

On pourrait obtenir de l'aide du Bureau régional pour les deux premiers articles, tandis que les deux derniers se feraient en toute probabilité conjointement avec le collaborateur au projet, un professionnel agricole de Agriculture Canada ou du MANB désigné par la Direction de mise en oeuvre.

Bien que la paperasse exigée soit importante pour chaque projet, cette paperasse est nécessaire pour obtenir suffisamment de données afin d'effectuer l'évaluation de la demande et de justifier pleinement les subventions accordées. La longueur et l'utilité du plan agricole ont été remises en question par plusieurs observateurs. Selon les résultats du sondage, 68 pour cent des répondants trouvaient le plan utile. De ce groupe, 76 pour cent ont affirmé qu'il était utile parce qu'il établit ce qu'il y a à faire dans une ferme, tandis que 16 pour

cent ont dit que cela leur permettait d'obtenir de l'aide du gouvernement. Quant aux rapports du projet, il pourrait fournir un dossier permanent des réalisations des projets de l'EAA. Ces données seraient valables pour l'analyse des résultats de l'EAA et pour diffuser cette information à d'autres clients éventuels. Jusqu'à présent, les rapports n'ont pas connu de succès dans ce domaine. La question 10 explique davantage.

Temps d'acheminement des demandes

Une meilleure méthode pour évaluer l'efficacité du système de prestation est le délai requis pour acheminer une demande de projet. L'acheminement suivi par les demandes régionales et non régionales est illustré dans la figure 1-2. Pour les demandes présentées au Bureau régional, le tableau 2-9 fournit un relevé du délai prévu en moyenne pour l'acheminement de toutes les demandes et du délai prévu pour l'acheminement des demandes par initiative pour les trois années financières 1984-1985, 1985-1986 et 1986-1987. Le délai en moyenne pour toutes les demandes déposées aux Bureaux régionaux était de 39 jours en 1984-1985, 49 jours en 1985-1986 et 40 jours en 1986-1987. Cette tendance correspond à un ralentissement de l'acheminement en 1985-1986 à mesure que le nombre de projets EAA a augmenté radicalement, cette augmentation ayant été suivie par une amélioration en 1986-1987, le délai d'acheminement ayant été réduit d'environ 9 jours une fois le système rodé.

Cette amélioration est attribuable aux efforts entrepris par les Comités consultatifs pour traiter les demandes plus rapidement, le délai exigé par le Comité consultatif ayant été réduit de 24 jours en 1985-1986 à 16 jours en 1986-1987. La Direction de mise en oeuvre a connu une véritable amélioration en réduisant également le délai d'acheminement de 8 jours au cours de la même période. Dans une large mesure, ces gains sont contrecarrés par l'accroissement du délai exigé à l'échelon régional qui est passé d'un peu moins de 9 jours en 1985-1986 à un peu plus de 16 jours en 1986-1987. L'accroissement du délai d'acheminement à l'échelon régional se fait sentir pour les demandes

concernant les terres, la commercialisation et la technologie. Ce délai varie de 7 à 12 jours au cours des trois années et neutralise dans une large mesure les gains importants réalisés au niveau du Comité consultatif et de la Direction de mise en oeuvre. Les raisons exactes de cette augmentation à l'échelon régional échappent à l'expert-conseil, mais cette augmentation pourrait être expliquée par l'impossibilité de traiter un nombre plus élevé de demandes de projets en 1986-1987 avec l'aide du personnel disponible. Les demandes en 1986-1987 ont augmenté de plus de quatre fois par rapport à 1984-1985. Une partie des plaintes les plus sérieuses concernant la paperasse provenait des Bureaux régionaux.

On remarque des différences importantes dans le délai d'acheminement des demandes à l'échelon régional pour toutes les initiatives. L'approbation des demandes dans le domaine de la technologie exige plus de temps, en moyenne 50 jours au cours des trois premières années de l'EAA. Les demandes pour les projets de commercialisation et d'assainissement des terres se situent au milieu, à 45 et 42 jours respectivement, tandis que les demandes RHISS sont acheminées relativement plus vite, dans 33 jours. La situation des projets RHISS s'explique par le court délai exigé par le Comité consultatif RHISS (8,5 jours), par opposition à une moyenne d'environ 20 jours pour les trois autres comités. Il faudrait noter toutefois que les Comités de la commercialisation et de la technologie ont réduit le délai moyen d'environ 22 jours et 15 jours respectivement, entre 1984-1985 et 1986-1987.

Dans le cas des demandes provinciales (non régionales), seul les délais au niveau du Comité consultatif et de la Direction de mise en oeuvre sont pertinents. Comme l'illustre le tableau 2-9, dans ce groupe, le délai d'acheminement des demandes de projet de commercialisation est environ le même au sein du Comité consultatif et de la Direction de mise en oeuvre que celui des demandes régionales (28-29 jours). Les demandes de projets d'assainissement des terres, de technologie et de RHISS nécessitent 24, 12 et 7 jours de plus, respectivement, pour l'acheminement. En moyenne, le délai d'acheminement de ces demandes a

Tableau 2-9

Projets régionaux/non régionaux, nombre de jours écoulés en moyenne, Approbation du Comité, par initiative

	Terres				Commercialisation				Technologie				RHISS				Toutes initatives			
	Bureau régional	Comité consultatif	DMO	Total jours	Bureau régional	Comité consultatif	DMO	Total jours	Bureau régional	Comité consultatif	DMO	Total jours	Bureau régional	Comité consultatif	CMO	Total jours	Bureau régional	Comité consultatif	DMO	Total jours
RÉGIONAL																				
1984/85	7.5	14.1	16.5	38.1	9.6	34	2.1	45.7	6.1	33.9	17.4	57.6	16.0	8.6	6.0	30.6	8.4	16.9	14.0	39.4
%	19.7%	37.0%	43.3%	100.0%	21.0%	74.4%	4.6%	100.0%	10.6%	58.9%	30.2%	100.0%	52.3%	28.1%	19.6%	100.0%	21.3%	43.0%	35.6%	100.0%
1985/86	9.8	22.8	14.3	47.0	6.1	33.2	23.8	63.1	8.2	26.7	11.7	46.6	4.3	19.3	20.5	44.0	8.9	24.4	15.3	48.7
%	20.9%	48.5%	30.4%	100.0%	9.7%	52.6%	37.7%	100.0%	17.6%	57.3%	25.1%	100.0%	9.8%	43.9%	46.6%	100.0%	18.4%	50.2%	31.4%	100.0%
1986/87	14.6	18.4	4.5	37.5	20.8	11.6	6.3	38.7	18.5	18.6	13.6	50.6	13.7	6.4	11.4	31.5	16.4	16.2	7.5	40.1
%	38.9%	49.1%	12.0%	100.0%	53.7%	30.0%	16.3%	100.0%	36.6%	36.8%	26.9%	100.0%	43.5%	20.3%	36.2%	100.0%	40.8%	40.4%	18.8%	100.0%
Toutes années	11.8	19.8	9.9	41.6	16.1	19	10	45.2	15.7	21	13.3	50	12.7	8.5	12.0	33.1	13.2	19.0	10.7	43.0
%	28.4%	47.6%	23.8%	100.0%	35.6%	42.0%	22.1%	100.0%	31.4%	42.0%	26.6%	100.0%	38.4%	25.7%	36.3%	100.0%	30.7%	44.3%	25.0%	100.0%
NON-RÉGIONAL																				
1984/85	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	17.2	2.5	19.7	n/a	39.5	12.3	51.8	n/a	7.6	13.2	20.8	n/a	16.7	7.7	24.4
%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	87.3%	12.7%	100.0%	n/a	76.3%	23.7%	100.0%	n/a	36.5%	63.5%	100.0%	n/a	68.4%	31.6%	100.0%
1985/86	n/a	10	7	17	n/a	16	14.1	30.1	n/a	27.7	18.1	45.8	n/a	11.6	11.2	22.8	n/a	18.9	14.6	33.6
%	n/a	58.8%	41.2%	100.0%	n/a	53.2%	46.8%	100.0%	n/a	60.5%	39.5%	100.0%	n/a	50.9%	49.1%	100.0%	n/a	56.3%	43.5%	100.0%
1986/87	n/a	41.4	19.8	61.2	n/a	22.3	9.4	31.8	n/a	26.9	20.4	47.3	n/a	14.9	15.2	30.2	n/a	23	15.9	39
%	n/a	67.6%	32.4%	100.0%	n/a	70.1%	29.6%	100.0%	n/a	56.9%	43.1%	100.0%	n/a	49.3%	50.3%	100.0%	n/a	59.0%	40.8%	100.0%
Toutes années	n/a	36.2	17.7	53.8	n/a	18.3	10.1	28.4	n/a	27.9	18.8	46.7	n/a	13	14.7	27.7	n/a	20.3	14.8	35.1
%	n/a	67.3%	32.9%	100.0%	n/a	64.4%	35.6%	100.0%	n/a	59.7%	40.3%	100.0%	n/a	46.9%	53.1%	100.0%	n/a	57.8%	42.2%	100.0%

Note: 1) Bureau régional: Nbre de jours entre réception et approbation de la demande.
2) Comité consultatif: Nbre de jours entre réception et approbation de la demande.
3) DNO: Nbre de jours entre réception et approbation de la demande.
4) Temps signalé couvre l'approbation seulement; il n'est pas tenu compte du temps entre les comités.

Source: EAA, BDEEAA, production spéciale, juin 1987.

augmenté d'environ 11 jours au cours de la période de trois ans. Les écarts dans les délais d'acheminement des demandes par région pour la période de trois ans couverte par l'étude sont résumés au tableau 2-10. On estime que le délai d'acheminement est un peu moins de 40 jours pour Grand-Sault et d'un peu plus de 50 jours pour Moncton. Cette différence s'explique en grande partie par les 20,5 jours exigés en moyenne pour acheminer les demandes au Bureau de Moncton. En général, le délai d'acheminement des demandes de la région de Sussex et de Moncton est environ de 8 à 10 jours de plus que pour les régions de Grand-Sault, de Florenceville et de Fredericton. Il faudrait effectuer une analyse détaillée des demandes, par initiative, par région, et du nombre des demandes renvoyées aux régions pour plus de précision, afin d'expliquer ces variations.

À la question de savoir s'ils devaient attendre longtemps pour faire approuver leur demande, 63 pour cent ont dit oui, tandis que 33 pour cent ont dit non (4 pour cent étaient indifférents). Ainsi, l'expert-conseil conclut que la grande majorité des agriculteurs sont satisfaits du délai d'acheminement des demandes.

Par comparaison, dans le cas des demandes d'aide en vertu de l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire en Nouvelle-Écosse, le délai varie d'une semaine à un peu plus de six semaines, environ 60 pour cent des agriculteurs ayant signalé une période d'approbation de moins de quatre semaines.[7] Ce délai semblerait plus court que celui qu'on connaît au Nouveau-Brunswick. Pour arriver à des conclusions déterminantes quant aux raisons expliquant l'écart dans les délais des deux provinces, il faudrait effectuer une comparaison détaillée des modes de prestation. Provisoirement, plusieurs facteurs seraient probablement importants. Les dispositions administratives qu'il faut prendre pour effectuer la prestation directe au niveau du gouvernement fédéral, la prestation directe au niveau de la province et la prestation à frais partagés des projets au Nouveau-Brunswick semblent

---

7 Basé sur les réponses à une question dans une enquête effectuée auprès d'un échantillonnage d'environ 150 clients de l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire de la Nouvelle-Écosse.

Tableau 2-10
Nombre de jours en moyenne, Approbation du Comité,
par région, toutes les années

	Bureau régional	Comité consultatif	DMO	Total jours
Bathurst	17.8	21.3	5.9	45.0
%	39.6%	47.3%	13.1%	100.0%
Chatham	11.4	22.8	8.2	42.4
%	26.9%	53.8%	19.3%	100.0%
Florenceville	9.3	19.1	12.4	40.8
%	22.8%	46.8%	30.4%	100.0%
Fredericton	15.7	18.0	6.7	40.4
%	38.9%	44.6%	16.6%	100.0%
Grand-Sault	13.0	15.6	11.1	39.7
%	32.7%	39.3%	28.0%	100.0%
Moncton	20.5	22.7	7.1	50.3
%	40.8%	45.1%	14.1%	100.0%
Province	16.5	5.3	11.7	33.5
%	49.3%	15.8%	34.9%	100.0%
Sussex	10.0	25.4	13.3	48.7
%	20.5%	52.2%	27.3%	100.0%
Average	13.2	19.0	10.7	42.9
%	30.8%	44.3%	24.9%	100.0%

Note: 1) Bureau régional: Nbre de jours entre réception et approbation de la demande.
2) Comité consultatif: Nbre de jours entre réception et approbation de la demande.
3) DMO: Nbre de jours entre réception et approbation de la demande.
4) Temps signalé couvre l'approbation seulement; il n'est pas tenu compte du temps entre les comités.

Source: EAA, BDEEAA, production spéciale, juin 1987.

être plus complexes que celles utilisées en Nouvelle-Écosse. Cette dernière utilise uniquement un mode de prestation directe au niveau provincial et au niveau fédéral et chaque gouvernement administre ses propres projets. Les projets au Nouveau-Brunswick (sauf les projets d'assainissement des terres et ceux lancés par le personnel du gouvernement) doivent être soumis à un Comité régional, à un Comité consultatif et à la Direction de mise en oeuvre; en Nouvelle-Écosse, les projets sont traités par le représentant agricole, étudiés par des personnes techniques et professionnelles et ensuite acheminés par le personnel de Agriculture Canada et du ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse. Initialement, il fallait l'approbation officielle du Comité consultatif en Nouvelle-Écosse, mais une fois les lignes directrices établies, le système décrit a été adopté. Une analyse des méthodes d'acheminement des demandes pour l'EAA pourrait s'avérer valable même si les agriculteurs ont dit qu'ils étaient satisfaits du délai d'acheminement.

Conclusion

Depuis le début de l'EAA, le nombre de demandes a augmenté à 1 500 par année et augmentera probablement à la suite de l'adoption du programme PH. Le délai d'acheminement des demandes n'avait pas changé, mais les Comités consultatifs et la Direction de mise en oeuvre ont réduit considérablement le délai exigé pour approuver les projets. Il faudrait analyser la situation davantage pour déterminer pourquoi les Bureaux régionaux n'ont pas réussi à obtenir les mêmes résultats. En général, les clients interviewés ont exprimé une certaine satisfaction à l'égard de l'entente. L'expert-conseil estime donc que les modes de prestation des programmes étaient efficaces et productifs.

C. Réalisation des objectifs

Réalisations

9. Les projets approuvés en vertu des programmes à l'annexe A ont-ils des chances de contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le paragraphe 2.2 de l'entente?

En résumé, les cinq objectifs définis de l'entente sont les suivants :[8]

- déterminer, développer et réaliser, tant sur les marchés canadiens qu'étrangers, les possibilités de débouchés;
- accroître la production du secteur primaire et les activités de valeur ajoutée;
- rehausser le degré de compétitivité du secteur;
- augmenter le nombre d'emplois;
- et accroître le niveau et la stabilité des recettes des participants.

L'EAA est une entente fondée sur des projets. C'est-à-dire, toutes les dépenses en vertu de l'entente sont effectuées par la mise en oeuvre d'un projet. Ainsi, mises à part les influences externes, trois grandes questions doivent être considérées pour déterminer le degré de réalisation des objectifs.

Nombre et type de demandes de projets

La question ici est de savoir si les clients éventuels répondent en nombre suffisant en présentant des demandes de projets de bonne qualité. Bien qu'on s'inquiète quelque peu du manque de projets de bonne qualité dans certains secteurs, le nombre de demandes de projets a augmenté considérablement au cours de 1985-1986 et 1986-1987 et semble vouloir se maintenir à un niveau élevé. L'amélioration du climat économique pour l'agriculture (particulièrement des prix plus élevés pour les pommes de terre) et une meilleure connaissance des conditions de l'EAA aideront dans ce domaine.

Choix des projets

Les projets sont choisis selon des lignes directrices élaborées pour chaque initiative. En se fondant sur les entrevues avec les représentants de l'entente, l'expert-conseil conclut que ces lignes directrices sont appliquées assidûment durant toute l'étude des demandes en vertu de l'EAA. De plus, comme il a été souligné dans la réponse à la question 2, les lignes directrices sont logiquement conformes aux objectifs de l'EAA. Les projets approuvés sont donc compatibles avec la réalisation des objectifs de l'EAA et peuvent y contribuer.

Impact et effets des projets

Dans l'analyse finale, le degré de réalisation des objectifs de l'EAA sera déterminé par l'ensemble de l'impact et des effets attribuables à

8 L'énoncé complet des objectifs est fourni à l'Annexe B.

toute la série de projets mis en oeuvre au cours de la durée de l'entente. Ce macro-impact se réflétera dans les statistiques agricoles du Nouveau-Brunswick concernant les variables, telles que les recettes agricoles et la valeur de la production des denrées, dans le cas des denrées visées directement par l'EAA. Une étude des progrès accomplis vers la réalisation des cibles des denrées de l'EAA sera utile, mais une telle mesure serait prématurée pour le moment. En effet, étant donné le retard dans les statistiques, la période à moyen et à long terme qui doit s'écouler avant que tous les effets et l'impact des projets se fassent sentir, et vu la forte tendance des événements externes à influencer les conditions de production domestique au Nouveau-Brunswick (par exemple, la situation de la pomme de terre et du porc au cours des deux dernières années), il sera très difficile de tirer des conclusions probantes concernant le macro-impact et la réalisation des objectifs même à la fin de l'entente.

Une autre approche consisterait à mettre l'accent sur les micro-accomplissements ou au niveau des projets en vertu de l'entente. Selon cette méthode, l'impact et les effets d'un échantillonnage représentatif de projets pour les quatre initiatives seraient examinés. Dans la mesure du possible, les résultats complémentaires d'un projet seraient calculés et utilisés pour généraliser les effets de l'entente sur la base des denrées ou des secteurs. Les variables par rapport au revenu et à l'efficacité, tel que le rendement (kilos par hectare, litres par vache, porcelets par truie par année etc.), le coût par unité de coefficient de production, l'identification et la pénétration du marché, la production et la vente de nouvelles cultures seraient des domaines de concentration. Le tableau 2-11 fournit une ventilation des dépenses de l'EAA par denrée. Les projets relatifs aux denrées qui reçoivent la majeure partie des fonds de l'EAA (par exemple, les céréales, les cultures fourragères, les pommes de terre) pourraient faire l'objet d'une micro-étude.

Les quatres études de cas expliquées dans les pages qui suivent présentent une vue préliminaire de la façon dont cette approche pourrait être mise en oeuvre. L'information fournie n'aborde pas

directement la réalisation des objectifs de l'entente, mais elle indiquera si les résultats des projets contribuent, ou contribueront probablement, dans des conditions favorables de marché, à la réalisation des objectifs de l'entente. Par exemple, les experts-conseils concluent que les systèmes d'alimentation informatisés dans les étables à stabulation libre et à stabulation entravée contribuent effectivement à la production primaire, à la compétitivité et au niveau de revenu ainsi qu'aux objectifs de stabilité de l'EAA. Bien que les prévisions quantitatives définitives de cette contribution ne fassent pas partie du mandat de la présente étude, de l'avis de l'expert-conseil, ces projets de technologie donnent une indication que l'EAA fournit une aide qui convient pour le type de projets.

Les entrevues et les sondages auprès des clients fournissent d'autres preuves que les projets aidés par l'EAA contribuent à la réalisation des objectifs. L'expert-conseil a noté que les représentants de l'EAA interviewés s'entendaient pour dire qu'un bon choix de projets permettait à l'EAA de réaliser ses objectifs. Par exemple, les projets d'assainissement des terres ont été cités comme contribuant à la réalisation des objectifs en réduisant le coût unitaire de production, en améliorant la qualité du terrain, en influençant ainsi le choix des cultures (les cultures de plus grande valeur), et en augmentant la productivité de la machinerie et de la main-d'oeuvre. Ce sont les effets souhaités de bon nombre de projets d'assainissement des terres, mais on est loin d'avoir accès à des exemples concrets de ce genre d'effets. Effectivement, un des principaux problèmes connu par la plupart des représentants, c'est leur incapacité de donner une idée autre qu'une impression intuitive de l'impact et des effets positifs : aucune surveillance systématique de l'impact et des effets des projets n'a été effectuée, ce qui explique pourquoi peu de données ou aucunes données quantitives ne peuvent être recueillies (ce point est discuté plus à fond dans la réponse à la question 10.) Les répondants ont souvent signalé que les conditions du marché qui échappent au contrôle de l'entente ont déformé et continueront de déformer les réalisations

positives de l'EAA. Pourtant, selon leurs discussions avec les clients de l'EAA, les répondants ont manifesté beaucoup d'optimisme concernant la valeur des projets et leur contribution aux objectifs de l'EAA.

Tableau 2-11
Projets par denrées, subventions et contributions par année financière

	1984/85		1985/86		1986/87		All Years			
	# de projets	S et C (000 $)	# de projets	S et C (000 $)	# de projets	S et C (000 $)	Projets #	Projets %	S et C (000 $)	S et C %
Laitier										
Laitier	4	8.6	37	86.5	41	192.9	82	3.1%	287.9	3.9%
Chèvres	-	-	1	1.6	1	1.7	2	0.1%	3.2	0.0%
Lait nature/fromages	-	-	2	29.6	-	-	2	0.1%	29.6	0.4%
Total partiel	4	8.6	40	117.6	42	194.6	86	3.3%	320.7	4.3%
Bétail										
Volaille/bétail	1	0.6	3	16.6	2	23.8	6	0.2%	40.9	0.6%
Volaille	-	-	1	5.0	4	4.5	5	0.2%	9.5	0.1%
Dindons	-	-	1	0.6	2	15.3	3	0.1%	16.0	0.2%
Poulets	-	-	4	9.0	2	2.5	6	0.2%	11.5	0.2%
Oeufs	-	-	2	7.6	1	4.2	3	0.1%	11.7	0.2%
Viandes rouges	3	2.6	5	26.3	5	20.7	13	0.5%	49.6	0.7%
Boeuf	1	9.5	12	63.1	15	90.4	28	1.1%	163.0	2.2%
Porcs	5	10.1	10	65.0	14	82.2	29	1.1%	157.2	2.1%
Moutons	1	1.5	3	0.8	17	4.4	21	0.8%	6.7	0.1%
Animaux de reproduction	-	-	2	2.1	20	12.1	22	0.8%	14.2	0.2%
Spermes	-	-	1	6.8	2	0.2	3	0.1%	6.9	0.1%
Total partiel	11	24.2	44	203.0	84	260.2	139	5.3%	487.3	6.6%
Grandes cultures										
Céréales et oléagineuses	2	1.0	4	5.5	6	1.1	12	0.5%	7.7	0.1%
Céréales	67	196.9	190	361.4	369	595.4	626	23.7%	1,153.7	15.6%
Soya	-	-	-	-	1	3.2	1	0.0%	3.2	0.0%
Tournesol	-	-	-	-	1	2.9	1	0.0%	2.9	0.0%
Fourrages	79	177.6	302	1,009.0	443	971.4	824	31.1%	2,158.0	29.1%
Luzerne	-	-	2	5.9	2	7.0	4	0.2%	12.9	0.2%
Ensilage	1	0.5	4	18.2	4	18.4	9	0.3%	37.1	0.5%
Pois de grande culture	-	-	2	1.0	1	0.2	3	0.1%	1.3	0.0%
Total partiel	149	375.9	504	1,401.0	827	1,599.8	1,480	55.9%	3,376.8	45.5%
Légumes										
Serres	-	-	3	3.5	12	18.6	15	0.6%	22.2	0.3%
Légumes	6	9.8	41	59.9	67	189.1	114	4.3%	258.8	3.5%
Pommes de terre	47	123.5	188	821.1	299	957.0	534	20.2%	1,901.7	25.6%
Total partiel	53	133.3	232	884.6	378	1,164.7	663	25.1%	2,182.6	29.4%
Fruits										
Pommes	2	5.6	13	40.2	32	130.7	47	1.8%	176.5	2.4%
Fraises	5	3.5	25	57.5	34	72.0	64	2.4%	133.0	1.8%
Bleuets	1	0.3	9	36.8	39	108.8	49	1.9%	145.8	2.0%
Framboises	1	0.3	5	2.4	4	2.9	10	0.4%	5.6	0.1%
Cultures horticoles	3	8.4	10	135.4	15	155.6	28	1.1%	299.3	4.0%
Autres fruits	-	-	1	2.0	6	13.2	7	0.3%	15.2	0.2%
Total partiel	12	18.0	63	274.3	130	483.2	205	7.7%	775.5	10.5%
Autres										
Choux	-	-	1	8.3	5	10.0	6	0.2%	18.3	0.2%
Légumes-fruits	-	-	1	5.1	1	1.1	2	0.1%	6.2	0.1%
Ornements	-	-	1	9.5	1	5.7	2	0.1%	15.2	0.2%
Serres	1	0.9	4	9.9	8	48.3	13	0.5%	59.0	0.8%
Plants de pépinière	1	1.0	10	43.5	9	56.9	20	0.8%	101.5	1.4%
Gazon	-	-	2	8.7	2	7.3	4	0.2%	16.0	0.2%
Miel	-	-	1	1.4	1	4.3	2	0.1%	5.7	0.1%
Sirop d'érable	-	-	-	-	2	1.0	2	0.1%	1.0	0.0%
Herbes et épices	-	-	1	0.7	2	0.6	3	0.1%	1.3	0.0%
Tabac	-	-	2	3.0	2	0.5	4	0.2%	3.6	0.0%
Animaux à fourrure	-	-	8	23.6	3	6.5	11	0.4%	30.2	0.4%
Cultures et produits spécialisés	-	-	-	-	1	10.6	1	0.0%	10.6	0.1%
Autres cultures spécialisées	-	-	2	2.6	1	3.6	3	0.1%	6.2	0.1%
Total partiel	2	1.9	33	116.3	38	146.5	73	2.8%	274.8	3.7%
Total	231	561.9	916	2,996.9	1,499	3,859.0	2,646	100.0%	7,417.8	100.0%

Source: EAA, BDEEAA, Rapport 2, Menu 4, le 21 mai 1987.

Étude de cas n° 1

Titre du projet : Gestion des céréales intégrée

Objectif du projet : L'objectif de ce projet est d'augmenter le rendement et le revenu par hectare de céréales.

Généralement, la production de pommes de terre comporte la rotation avec des céréales. Le désir d'augmenter les revenus de la culture des céréales afin de compenser la perte de revenus pour les pommes de terre a incité les agriculteurs à adopter la GCI.

Description du projet : La Gestion des céréales intégrée (ou intensive) est calquée sur la méthode européenne de production des céréales. Cette technique de production comporte l'application de suppléments d'azote avec des régulateurs de croissance, et des fongicides à des phases précises de la croissance des céréales. Un supplément d'azote est appliqué à différents intervalles au cours de la saison de croissance pour augmenter le rendement et la teneur en protéine. Les régulateurs de croissance limitent la longueur de la tige et aident à prévenir les dépôts. Les fongicides sont appliqués pour contrôler les maladies fongiques qui ont tendance à se concentrer dans le feuillage dense produit par la GCI.

Résultats du projet : Les résultats mentionnés ci-dessous sont fondés sur des visites auprès de deux agriculteurs. Un agriculteur a fait l'essai de la GCI en 1986, tandis que l'autre a commencé à utiliser des techniques de production GCI il y a huit ans.

- Rendements accrus

Les deux agriculteurs ont mentionné un accroissement important des rendements suite à l'utilisation de la GCI. Un agriculteur a mentionné que les rendements avaient atteint le double de la moyenne provinciale au cours des années de bonne et de mauvaise croissance.

- Réduction de l'incidence des maladies

Un des agriculteurs a attribué une partie de l'augmentation du rendement à la réduction de l'incidence des maladies suite à l'utilisation de la GCI.

- Main-d'oeuvre accrue

Le soin accru attribué à la production des céréales à l'aide de la GCI oblige l'agriculteur à passer plus de temps dans les champs. Toutefois, les agriculteurs interviewés n'ont pas mentionné ce phénomène comme un problème parce que le travail supplémentaire n'entre pas en conflit avec d'autres activités agricoles.

- Coûts de production plus élevés

L'application répétée d'azote, de régulateurs de croissance et de fongicides augmente le coût de la production des céréales par

hectare. Toutefois, un des agriculteurs a affirmé que le rendement qui en résulte compense l'augmentation des coûts, même pendant les périodes où les prix des céréales sont moins élevés.

Conclusions :

Le projet GCI apporte une contribution directe à la réalisation des objectifs de l'EAA qui sont l'amélioration de la productivité, l'augmentation de la production primaire et la stabilisation des revenus nets pour les agriculteurs.

Selon le rapport BDEEAA, 39 agriculteurs ont obtenu de l'aide dans le cadre du projet global T317 pour la GCI. Toutefois, le fait qu'un des agriculteurs interviewés ait pratiqué la GCI depuis les huit dernières années, laisse entendre qu'il faut des mesures de promotion ainsi que de l'aide technique plutôt que de l'aide financière afin d'augmenter la participation à cette technologie. Par exemple, les agriculteurs interviewés ont cité le besoin de produits à arroser moins coûteux et la nécessité d'avoir accès à un plus grand nombre de variations de la GCI. (Il faudrait noter que l'aide offerte pour l'adoption des répandeurs d'engrais pneumatiques est utilisée par les agriculteurs ayant recours à la GCI et contribue directement ainsi à faire adopter les méthodes de la GCI.) Le retrait de l'aide financière durant l'année financière 1987 démontre la valeur de ces conclusions.

Étude de cas n° 2

Titre du projet : Système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur

Objectif du projet : L'objectif de ce projet est de mettre au point un système d'alimentation liquide pour les porcs utilisant des pelures de pommes de terre pour remplacer les grains secs.

Le faible marché du porc au cours des dernières années a incité les agriculteurs à adopter le système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur afin de réduire les coûts de production.

Description du projet : Le système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur nécessite un réservoir pour les pelures cuites à la vapeur, un réservoir à mélanger où l'eau et la ration des aliments pour les porcs peuvent être ajoutées aux pelures cuites à la vapeur, et deux pompes. Une pompe apporte les pelures au réservoir à mélanger tandis que l'autre les transporte à partir du réservoir pour les donner aux animaux. Si on le désire, un ordinateur peut être ajouté afin de faciliter le fonctionnement du système.

Résultats du projet : Les résultats mentionnés ci-dessous sont fondés sur des visites effectuées auprès de deux agriculteurs. Un agriculteur a installé son système en 1985 tandis que l'autre utilise le sien depuis novembre 1986 seulement.

- Coût d'alimentation moins élevé

Les deux agriculteurs ont mentionné que les coûts d'alimentation moins élevés sont un résultat positif du système. Le producteur plus expérimenté a mentionné qu'il réalisait des économies en alimentation de 20 pour cent par porc. Ses coûts d'alimentation étaient en moyenne de 60 $ à 70 $ par porc. L'autre agriculteur n'a pas pu donner un chiffre exact des économies réalisées en alimentation en raison de son manque d'expérience de l'utilisation du système.

Les agriculteurs interviewés n'ont pas discuté du système en ce qui a trait au délai de recouvrement. Un agriculteur a installé le système lui-même en utilisant des matériaux recyclés. L'autre producteur a installé le système lors de la mise en place de nouvelles installations pour les porcs.

- Contrôle de la qualité des aliments

Une agricultrice a mentionné qu'elle s'était dotée du système pour avoir un meilleur contrôle de la qualité. Les fournisseurs des aliments, a-t-elle dit, varient la quantité ainsi que le type d'ingrédients contenus dans les rations pour porcs selon le prix de ces ingrédients. Le système de pelures cuites à la vapeur lui permettrait de maintenir une plus grande constance dans le régime des animaux.

- Taux de croissance

Un des agriculteurs a mentionné que les porcs prennent plus de temps à prendre du poids avec le système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur que dans le cas du système d'alimentation traditionnel. Cela ne constitue pas un problème à son avis parce que cela ne crée pas un embouteillage dans son exploitation agricole. D'autre part, un des agriculteurs a mentionné dans les projets d'adaptation et de démonstration de la technologie de l'EAA (juin 1984 - septembre 1986) qu'il avait enregistré des taux de croissance plus rapides avec le système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur.

Conclusions :

Le projet du système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur apporte une contribution directe à l'objectif de l'EAA qui consiste à stabiliser les profits nets des agriculteurs. De plus, l'utilisation d'un sous-produit tel que les pelures cuites à la vapeur pour alimenter les porcs augmente la productivité du secteur agro-alimentaire en général et contribue à l'expansion des marchés domestiques pour les produits du Nouveau-Brunswick.

Quatre agriculteurs ont obtenu de l'aide dans le cadre d'un projet général T002 pour un système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur (deux autres ont reçu de l'aide pour un système d'alimentation au petit lait mais ils n'ont pas été contactés). Si l'aide accordée pour les systèmes d'alimentation aux liquides doit être maintenue, un examen plus poussé de l'impact signalé de la croissance ralentie des porcs pourrait s'avérer justifié. Une étude scientifique des gains de poids réalisés avec le système traditionnel et le système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur n'a pas permis d'établir une différence statistique par rapport aux gains de poids lorsque les deux systèmes étaient comparés. Toutefois, il serait utile de déterminer les facteurs de gestion qui peuvent influencer la croissance des porcs dans le cas d'un système d'alimentation aux pelures cuites à la vapeur. Il faut effectuer des analyses avantages-coût et des analyses financières pour évaluer les bienfaits de l'aide accordée et déterminer si elle devrait être maintenue pour ce projet.

Étude de cas n° 3

Titre du projet : Système d'alimentation informatisé pour étable à stabulation libre

Objectifs du projet : L'objectif général de ce type de projet est d'installer un système de gestion des troupeaux informatisé, y compris des mangeoires et des détecteurs informatisés afin d'obtenir un rendement maximum des vaches laitières.

Les objectifs précis pourront varier d'un agriculteur à l'autre mais plusieurs peuvent être mentionnés :

- Gérer les besoins nutritifs des vaches laitières et des génisses individuelles.
- Gérer le système d'alimentation afin d'obtenir le meilleur rendement laitier possible par unité de mélange de grains.
- Atténuer les problèmes de poussière dans la salle de traite.
- Réduire le temps de traite et réaffecter le temps économisé à d'autres activités de gestion agricole.
- Améliorer la gestion des troupeaux en utilisant des données sur l'alimentation et les productions historiques pour les vaches individuelles et le troupeau en général.
- Adopter un système de gestion du troupeau qui permet une utilisation accrue de main-d'oeuvre engagée, surtout lors des périodes où la charge de gestion agricole est très élevée, telle que pour le fourrage, l'ensemencement et la récolte des grains.

Description du projet : Normalement, le système comprend un à cinq mangeoires d'alimentation dans la zone d'alimentation de l'étable, des détecteurs d'identification pour chaque vache et un détecteur dans le mangeoire. En surveillant les signaux du détecteur, l'ordinateur identifie chaque vache individuellement et, en fonction des données historiques sur le comportement en matière d'alimentation, fournit la ration et le mélange d'alimentation appropriés automatiquement sans intervention humaine. Les cycles d'alimentation individuelle quotidiens, y compris la fréquence d'alimentation et le mélange (quatre à huit fois par jour) peuvent être établis en tenant compte des courbes de lactation. Le taux d'aliments fournis peut être réglé selon les habitudes d'alimentation de chaque vache. Un système d'alimentation informatisé semblable peut être installé et utilisé dans une étable à stabulation entravée.

Résultats du projet : Les résultats cités ci-dessous sont fondés sur les installations dans les étables à stabulation libre et dans les étables à

stabulation entravée. Une bonne partie de ces commentaires semblent s'appliquer aux autres dispositifs d'alimentation mécanisés, tels que les systèmes de tarière automatisés pour la ration d'alimentation aux vaches laitières.

- Économie de main-d'oeuvre

Pratiquement chaque agriculteur a mentionné la réduction du temps de main-d'oeuvre exigé pour l'alimentation comme étant un des principaux avantages de l'installation d'un système d'alimentation informatisé ou autre.

- Réduction des coûts d'alimentation

Un des agriculteurs a mentionné une réduction des coûts d'alimentation de 16 %. Cette réduction est reliée à la diminution des pertes d'aliments. Un autre a mentionné une réduction de 5 000 $ des coûts d'alimentation au cours de la première année d'exploitation. La plupart des autres ont signalé que la réduction des coûts d'alimentation se classait deuxième parmi les principaux avantages.

- Rendements accrus

C'est le troisième principal avantage cité par la plupart des utilisateurs. Dans un des cas, le rendement accru par vache a permis à l'agriculteur de réduire son troupeau de 13 vaches entre novembre 1985 et la fin de l'été 1986 tout en maintenant sa production de lait; d'autres réductions du troupeau étaient prévues pour stabiliser la production laitière totale. Pour un projet semblable dans un étable à stabulation entravée, l'agriculteur a signalé une meilleure santé du troupeau et plus précisément a mentionné moins d'estomacs dérangés, ce qui est dû à l'augmentation de la fréquence d'alimentation par jour. Les autres effets mentionnés par certains agriculteurs comprenaient un rendement accru lors d'analyses de matière grasse, moins d'entassement pendant l'alimentation et des vaches plus satisfaites.

- Contrôle de la poussière

Cet aspect n'a pas été mentionné souvent, mais un des agriculteurs en particulier a souligné que le problème de poussière avait été éliminé par l'adoption du système informatisé.

Conclusions :

D'après les dossiers BDEEAA, plus de 20 fermes laitières ont utilisé de l'aide obtenue en vertu de l'EAA pour se doter de systèmes d'alimentation informatisés ou d'autres systèmes automatisés. Au cours de l'année financière 1985-1986, six systèmes informatisés à stabulation libre et un système informatisé à stabulation entravée ont fait l'objet d'une aide obtenue en vertu de l'entente. En 1986-1987, le nombre d'installations à stabulation libre a diminué à 5 tandis que les installations à stabulation entravée ont augmenté à 6. Selon les entrevues effectuées pour l'évaluation et pour les projets d'adaptation et de démonstration de la technologie de l'EAA (juin 1984-

septembre 1986), les agriculteurs qui adoptent ce type de technologie sont très satisfaits. Les chiffres mentionnés par rapport à la réduction des coûts et à l'accroissement du rendement laissent entendre que la période de recouvrement des investissements est moins de trois à quatre ans lorsque le taux de 15-20 pour cent d'aide est inclus. Une analyse plus concluante utilisant des données prudentes recueillies avant et durant le projet s'impose pour évaluer le taux réel du rendement que l'on peut prévoir sur les investissements dans cette nouvelle technologie.

Même sans cette analyse, il est évident que les projets d'alimentation informatisés apportent une contribution directe à la réalisation des objectifs de l'EAA, notamment accroissement de la compétitivité grâce à l'augmentation de la productivité, développement des ressources humaines et utilisation des ressources matérielles, et accroissement du niveau et de la stabilité des rendements nets pour les producteurs laitiers. Le(s) projet(s) permet(tent) de réaliser cet objectif en s'attaquant directement au taux ralenti d'adaptation de la technologie et en introduisant l'utilisation de méthodes de gestion commerciale plus avancées.

Étude de cas n° 4

Titre du projet : Système d'alimentation automatisé pour étable à stabulation entravée

Objectifs du projet : L'objectif général de ce type de projets est d'installer un système automatisé de chariots d'alimentation dans des étables à stabulation entravée afin d'améliorer l'efficacité globale de la gestion du troupeau.

On peut définir divers objectifs plus précis semblables de nature à ceux des systèmes informatisés :

- Gérer les besoins nutritifs des vaches laitières individuelles.
- Gérer le système d'alimentation pour accroître le rendement laitier par unité d'alimentation.
- Réduire le temps requis pour alimenter et réaffecter le temps économisé à d'autres activités de gestion agricole.

Description du projet : Normalement, le système comprend un chariot d'alimentation monté sur une poutre de fer qui se déplace sur la longueur de la zone des stalles. Le chariot d'alimentation peut dispenser deux types d'aliments. Un de ces types peut être les aliments généraux donnés aux animaux, l'autre étant un aliment spécialisé donné aux grands producteurs seulement. Le système peut être installé de façon à fonctionner automatiquement, et à fournir des aliments jusqu'à six fois par jour, ou l'agriculteur peut le faire fonctionner manuellement selon ses préférences. Le système peut être réglementé de façon que chaque vache reçoive un mélange spécialisé adapté à ses besoins. Les ajustements du mélange peuvent être effectués à des intervalles réguliers. Une pratique courante consiste à effectuer un ajustement tous les mois selon le Contrôle d'aptitudes.

Résultats du projet : Les résultats révèlent que l'adoption du système de chariots d'alimentation présente des résultats dans quatre secteurs :

- Économies de la main-d'oeuvre

L'alimentation automatisée permet aux agriculteurs d'économiser beaucoup de temps pour l'alimentation du troupeau laitier. De plus, la fréquence d'alimentation quotidienne peut être augmentée sans coût additionnel de main-d'oeuvre. L'économie de main-d'oeuvre est l'avantage qui a été mentionné le plus souvent.

réduction des coûts d'alimentation.

- Rendements accrus

C'est le troisième avantage principal cité par la plupart des utilisateurs. Les avantages proviennent des alimentations moins grandes et plus fréquentes qui permettent aux animaux de mieux assimiler leurs aliments. Les taux de production plus élevés et les rendements accrus lors des analyses de matière grasse ont été cités comme une preuve des gains obtenus par l'utilisation des chariots d'alimentation automatique.

Conclusions :

Selon les dossiers de la BDEEAA, cinq fermes laitières ont obtenu de l'aide en vertu de l'EAA au cours de 1985-1986 pour se doter d'un système de chariots d'alimentation automatique. Selon les entrevues effectuées pour l'évaluation et le rapport des projets d'adaptation et de démonstration de la technologie de l'EAA (juin 1984 - septembre 1986), les agriculteurs qui ont adopté ce type de technologie sont très satisfaits du système et le recommandent aux autres. Un agriculteur, en se fondant sur la réduction du temps de main-d'oeuvre pour l'alimentation et les économies réalisées par rapport au coût d'alimentation, estimait qu'il avait recouvré son investissement (7 360 $, après déduction du 20 pour cent d'aide financière) dans environ un an. Une analyse plus concluante utilisant des données recueillies avant et après le projet s'impose pour évaluer le taux réel de rendement que l'on peut prévoir sur les investissements dans cette nouvelle technologie.

L'accroissement de la production réalisé à la suite de l'adoption de cette technologie fournit à l'agriculteur deux options en matière de production : produire plus de lait avec le même nombre de vaches laitières ou produire la même quantité de lait avec moins de vaches. Les contingents disponibles auront manifestement des répercussions sur l'option choisie. Par exemple, les deux options ont été essayées par les agriculteurs adoptant la technologie. Dans un cas comme dans l'autre, la nouvelle technologie donne une plus grande souplesse au producteur laitier pour la prise de décisions de gestion en vue de la rentabilité de l'exploitation agricole.

En ajoutant un ordinateur au système de chariots d'alimentation, on pourrait calculer de façon plus exacte la quantité d'aliments pour chaque vache. Les données disponibles ne permettent pas de déterminer si les investissements supplémentaires augmenteraient le rendement suffisamment pour justifier une telle démarche, bien que les données sur les systèmes informatisés expliqués dans l'étude de cas n° 3 laissent entendre que l'option vaut la peine d'être étudiée.

Comme dans le cas du projet d'alimentation informatisée, le système de chariots d'alimentation apporte effectivement une contribution directe à la réalisation des

objectifs de l'EAA. La compétitivité de l'industrie agro-alimentaire est améliorée par l'accroissement de la productivité, le développement des ressources humaines et l'utilisation des ressources matérielles. En outre, le niveau et la stabilité des rendements nets pour le producteur laitier sont augmentés. Le projet y arrive en attaquant directement le taux ralenti d'adaptation de la technologie et en introduisant l'utilisation de méthodes de gestion commerciale plus avancées.

Compte tenu du taux élevé de rendements occasionné par l'adoption de cette technologie, il semble justifier de réduire ou d'éliminer entièrement le pourcentage d'aide accordée pour l'adoption de ce type de technologie. Les cinq projets démontrent clairement la valeur économique de la nouvelle technologie pour les preneurs éventuels.

Les résultats du sondage fournissent des preuves qualitatives. À la question de savoir quels sont les plus gros changements survenus dans leur exploitation agricole à la suite de l'EAA (question 16 du sondage), près de 46 pour cent des répondants ont indiqué que c'était l'amélioration de l'efficacité de leur exploitation. Une autre tranche de sept pour cent a mentionné les habiletés techniques améliorées, tandis qu'une autre tranche de sept pour cent a indiqué qu'ils ont fait de l'expansion plus tôt que prévu, dix-sept pour cent ayant cité divers résultats dont la plupart se résument à une efficacité et un revenu accrus. En d'autres termes, 80 pour cent des répondants de l'échantillonnage estimaient que les projets de l'EAA auraient un impact et des effets dans la ferme comme telle qui contribueraient aux objectifs de l'EAA. À la question de savoir si les travaux effectués dans le cadre de l'EAA augmenteraient la production de leur terre (question 25 du sondage), près de 93 pour cent des répondants (91 sur 98 répondants) étaient d'accord ou fortement d'accord.

Développement de la technologie

Une autre catégorie de projets entrepris en vertu de l'EAA sont des projets de recherche subventionnés en vertu du programme de développement de la technologie. Cinq postes professionnels ont été comblés pour effectuer un certain nombre de projets de recherche y compris :

- Spécialiste en nutrition animale : travaux sur l'alimentation liquide, farine de crabe et lait oxydisé, évaluation de la préservation des ensilages;
- Ingénieur de la conservation des fourrages : travaux généraux sur les ensilages, évaluation des meulonneuses, conception des séchoirs, emballage des balles avec plastique;
- Céréaliculteur : évaluation des cultivars de céréales;
- Ingénieur du sol : travaux de compactage du sol; et
- Horticulteur : travaux post-récolte sur les fruits et les légumes (travaux pour la prolongation de la durée de conservation).

Bien que les agriculteurs puissent entreprendre un projet de démonstration de la technologie, ils n'ont pas les moyens, ni la tendance à vouloir effectuer une évaluation approfondie de la

technologie précise. Les projets ci-dessus visent à fournir les *paramètres à l'intérieur desquels* une technologie peut fonctionner, loin des circonstances particulières qui caractérisent l'exploitation agricole où la démonstration de la technologie peut être effectuée ultérieurement. La recherche telle quelle s'effectue depuis plus d'un an. Les deux premières années ont été utilisées pour choisir les candidats, les présenter à la Station de recherche et définir les projets de recherche. Il semble donc qu'il ne serait pas possible d'entreprendre ce genre de projet sans un engagement d'au moins cinq ans. Dès qu'une technologie a été mise au point ou adaptée aux conditions du Nouveau-Brunswick, son évaluation réelle dépend ultimement des agriculteurs visés par cette technologie. Néanmoins ces projets, s'ils sont axés sur des cibles adéquates, peuvent servir avantageusement de complément aux autres projets de l'EAA et favoriser la réalisation des objectifs de l'entente qui sont axés sur une capacité concurrentielle accrue et une plus grande stabilité du revenu.

Conclusion

Le nombre élevé de projets choisis selon les lignes directrices des initiatives permet de réaliser les objectifs de l'EAA. La réalisation des objectifs dépend de l'impact et des effets résultant collectivement de tous les projets de l'EAA. Il sera difficile d'évaluer ces effets de macro-niveau même à la fin de l'entente, du fait que l'on connaît des retards dans les statistiques et en raison du délai relativement long exigé pour que les effets du projet se fassent sentir et en raison de la susceptibilité du rendement agricole du Nouveau-Brunswick par rapport aux événements extérieurs. L'évaluation des micro-effets ou des effets des projets pour un échantillonnage de projets dans les groupes de denrées qui reçoivent la majeure partie de l'aide en vertu de l'EAA a plus de chances de fournir une indication fiable de la portée que représente la réalisation des objectifs. Les représentants de l'EAA et les agriculteurs ont révélé que les projets contribuent à la réalisation des objectifs de l'entente en ce qui a trait à la production, aux marchés et au revenu.

Surveillance

10. Les systèmes de surveillance sont-ils adéquats pour déterminer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs?

Il faut considérer la qualité des systèmes de surveillance à deux niveaux :

- Mise en oeuvre, et
- Impact et résultats

Le but de la surveillance à chaque niveau est différent, et comme il deviendra évident à la suite de la discussion, un système de surveillance de la mise en oeuvre ne fournit pas nécessairement

l'information essentielle à l'évaluation de l'impact et des résultats.

Mise en oeuvre

Le système BDEEAA

Le système BDEEAA permet au personnel de mise en oeuvre de surveiller tous les projets de l'EAA à partir de la demande jusqu'au dernier paiement, avec un niveau de détails modeste. La force du système réside dans sa capacité de produire divers rapports, de catégoriser les dépenses et les engagements des projets à l'aide de nombreuses variables telles que programme, initiative, sous-éléments des initiatives, région, approbations, refus en cours d'étude, et denrée. Compte tenu du retard inévitable que connaît l'entrée des données, la BDEEAA peut fournir beaucoup d'information sur la mise en oeuvre de l'EAA relativement aux dépenses du projet. C'est-à-dire que pour vérifier les dépenses, le système fonctionne bien. Les représentants de l'EAA qui ont des liens avec la Direction de mise en oeuvre, les Comités consultatifs et les autres fonctions centrales ont révélé qu'ils utilisent les rapports de la BDEEAA tous les mois pour vérifier le budget, les engagements et les dépenses de la mise en oeuvre de l'EAA. La plupart des gens trouvent ce rapport utile. Selon leurs commentaires, certains membres du Comité de gestion et du Comité consultatif ne faisaient pas une utilisation exhaustive de la BDEEAA. Les membres du Comité de gestion reçoivent les rapports sommaires préparés par la Direction de mise en oeuvre et peuvent s'organiser sans les détails fournis par la BDEEAA. Pour ce qui est des membres du Comité consultatif, leur tâche serait facilitée s'ils avaient plus facilement accès au système.

Du point de vue des utilisateurs, la BDEEAA est marquée par deux lacunes dont la suppression améliorerait sa valeur et augmenterait son utilisation. D'abord, le système n'est pas facile à utiliser. Normalement, les utilisateurs ont accès à l'information de la BDEEAA par l'entremise de rapports normalisés. Les demandes ponctuelles et les analyses spéciales peuvent être effectuées par l'intervention d'un

opérateur qualifié. Actuellement, ce genre d'opérateur est disponible uniquement si l'on a des dispositions spéciales à cet effet. Une bonne partie du potentiel en matière d'analyse valable ponctuelle des données de la BDEEAA est donc perdue. (Bien que cela puisse être inhabituel, il a fallu un mois à l'expert-conseil pour obtenir une réponse à sa demande d'analyses spéciales. Une bonne partie de ce délai représente le temps qu'il a fallu attendre pour l'opérateur du système; le temps réel de l'analyse était d'environ une semaine). L'accès direct par un ordinateur de bureau aiderait la BDEEAA à jouer un rôle beaucoup plus intégré et dynamique dans la mise en oeuvre continue et les activités de surveillance, ce fait ayant été signalé par plusieurs répondants. Ce genre de changement pourrait s'avérer utile pour fournir aux représentants provinciaux de l'EAA un accès plus adéquat à la BDEEAA que celui qu'ils ont actuellement semble-t-il.

Manque d'information sur les résultats

La deuxième lacune de la BDEEAA provient du manque d'information sur les résultats. La BDEEAA contient surtout des données sur les dépenses, les engagements et le budget. Actuellement, aucune donnée sur les effets, l'impact et les résultats réels n'est introduite dans le système. L'ajout des résultats des projets prévus est en cours pour 1986-1987. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Néanmoins, cette démarche servira peu à évaluer la réalisation des objectifs parce qu'il n'y a aucun système de suivi officiel pour identifier et mesurer les véritables réalisations des projets et les comparer avec les résultats escomptés.

Relevé de mise en oeuvre des projets

Actuellement, la BDEEAA ne peut pas faire un relevé détaillé de mise en oeuvre des projets individuels à un moment opportun. Les résumés indiquant le statut des projets en termes de catégories achevées, approuvées et en cours d'étude sont disponibles et présumément exacts mais les délais exigés varient. Les détails concernant le statut d'un projet entre l'approbation et l'achèvement ne sont pas bien connus. Ce

genre d'information pourrait être cruciale pour se tenir au courant des abandons de projet, soit un problème significatif qui a affecté les progrès de la mise en oeuvre jusqu'à présent au cours de la durée de l'EAA. Il ne serait pas réaliste de tenter de tenir compte de ce détail dans la BDEEAA, surtout puisqu'il est plus logique de le faire à l'échelon régional. L'expert-conseil estime qu'il vaudrait la peine d'étudier davantage l'utilisation d'un relevé de projet tel que celui présenté dans la figure 2-3 actuellement utilisé à Florenceville. Ce relevé sous forme de bilan dans un micro-ordinateur (comme on le fait apparemment à Grand-Sault) qui serait accessible à toutes les régions, offrirait des possibilités très intéressantes pour la surveillance de la mise en oeuvre.

Impact et effets

Le suivi par rapport à l'évaluation de l'impact et des effets des projets de l'EAA est sans contredit l'aspect le plus faible de la mise en oeuvre de l'EAA. Cette conclusion est fondée sur les observations faites par l'expert-conseil et les opinions exprimées par les représentants de l'EAA qui ont été interviewés. Actuellement, le système de suivi comprend la collecte de données non formelles par les représentants de l'EAA, les rapports de projets exigés pour tous les projets terminés et toute étude spéciale des réalisations d'un projet.

Collecte de données non formelles

Selon les répondants ayant participé à l'étude, les représentants des ministères de l'Agriculture fédéral et provincial qui travaillent à partir des bureaux régionaux suivent les projets de l'EAA en rendant visites aux agriculteurs clients. Il ne fait aucun doute qu'une bonne partie de l'information détaillée et valable concernant les projets est recueillie de cette façon. Elle peut être distribuée oralement aux clients éventuels de l'EAA et utilisée pour évaluer les nouvelles demandes de projet. Toutefois, sous cette forme, on peut douter de l'accessibilité et de l'utilité de cette information pour évaluer la contribution du projet à la réalisation des objectifs de l'EAA.

Figure 2-3
Relevé type de projet

Lieu	EAA	Nom et adresse du requérant	Tél.	Titre du projet	Coût prévu ($)	Date reçu	Date recomm.	Date rejeté	Envoyé à F'ton	Lettre d'approbation envoyée	Contrat reçu Wicklow	Contrat retourné à F'ton	Achèvement des travaux prévu pour	Contact avec agriculteur Mise à jour	Montant de la demande	Date demande soumise	Observations

Source: Bureau régional du MANB, Florenceville.

Rapports de projet

Il faut officiellement préparer un rapport après la mise en oeuvre de chaque projet pour lequel une aide a été accordée dans le cadre de l'EAA. Dans la pratique, selon les personnes interviewées, on ne fait pas toujours des rapports de projet. Dans le cas des projets régionaux, on omet de préparer un rapport en raison semble-t-il du peu d'intérêt de la part des agriculteurs et du surcroît de travail des collaborateurs aux projets. À l'échelon régional, les rapports des projets sont préparés principalement par le personnel régional (le collaborateur de chaque projet a la responsabilité de s'assurer qu'un rapport soit préparé). Les rapports de projet ont tendance à varier largement par rapport à la quantité et la qualité d'information contenue. C'est pourquoi, un certain nombre de répondants pensent que la valeur de ces rapports est limitée.

Du point de vue du suivi de la réalisation des objectifs, les rapports de projet apportent une contribution minime parce qu'ils sont axés sur la communication de renseignements concernant les mesures prises dans le cadre de la mise en oeuvre du projet plutôt que sur les résultats du projet (impact et effets). Ce sont ces résultats qui déterminent jusqu'à un certain point le degré de réalisation des objectifs de l'EAA, mais souvent ces résultats ne seront pas connus avant plusieurs années après la mise en oeuvre du projet. Dans le cas des projets d'assainissement des terres, par exemple, le seul préalable est la feuille d'accréditation du projet. Cette feuille atteste que le travail décrit dans la demande du projet a effectivement été entrepris, mais elle ne fournit aucune information sur les résultats. En réalité, elle ne pourrait pas le faire parce qu'il faut au moins attendre un an et plus probablement trois à cinq ans avant de pouvoir mesurer les résultats du projet de façon fiable. Conséquemment, il faut assurer un suivi systématique des projets pour recueillir de l'information pertinente, mais autant que l'expert-conseil sache, il n'existe pas encore de mécanisme de suivi axé sur l'impact et les effets quantitatifs d'un projet en vertu de l'EAA. La conception et la mise en oeuvre d'un tel mécanisme devraient être une priorité immédiate de

la Direction de mise en oeuvre afin de s'assurer que les données pertinentes sur les résultats des projets soient disponibles pour l'évaluation finale.

Études spéciales

La seule étude spéciale qui offre une valeur de suivi possible (autant que l'expert-conseil le sache) est le rapport, Projet d'adaptation et de démonstration de la technologie (juin 1984 à septembre 1986), préparé au cours de l'été 1986. Les parties sur les objectifs et le résumé du rapport du projet démontrent qu'il existe un écart considérable dans la valeur de l'information du point de vue du suivi. Cette révélation n'est pas étonnante. Le principal objectif de l'étude était de documenter les projets subventionnés en vertu de l'option adaptation et démonstration, de l'initiative de transmission de la technologie, sous un format facilement accessible afin de faciliter la diffusion de l'information. Cet effort en vaut certainement la peine et fournit le meilleur résumé qui soit disponible sur un projet entrepris en vertu de l'une des initiatives. Il est intéressant de noter que les visites sur place ont constitué la principale source d'information sur les projets et que les rapports de projet ont été jugés de valeur limitée.

Conclusion

La BDEEAA contient beaucoup d'information financière sur les projets et peut produire divers rapports uniformes. Pour les fins de gestion, l'efficacité de la BDEEAA serait accrue s'il existait un meilleur choix de rapports sommaires et si ces rapports étaient plus facilement accessibles aux utilisateurs sur une base quotidienne. Un relevé du projet efficace est effectué dans certaines régions. Idéalement parlant, un système de relevés dirigé par un micro-ordinateur, tel que celui de Grand-Sault, devrait être utilisé à l'échelle de la province. Un système de suivi efficace pour déterminer et prévoir l'impact et les effets est une nécessité afin de suivre les progrès vers la réalisation des objectifs.

D. Impact et effets

Premiers impact et effets

11. Quels sont les premiers indices de l'impact et des effets (prévus et non prévus) des programmes?

En général, la mise en oeuvre des programmes a été suivie de quelques

événements non prévus. Notons à ce chapitre la signature soudaine de l'EAA en juin 1984. De la mi-septembre à la mi-novembre de cette année, un gel a été imposé sur les dépenses. À la fin du gel, l'hiver était déjà arrivé, ce qui voulait dire que l'année agricole 1984 était perdue pour la plupart des projets. Vingt-cinq pour cent seulement des fonds budgétaires de la première année ont été dépensés. En réalité, cela a voulu dire un délai d'environ une année avant de commencer à noter les résultats.

Les autres événements imprévus qui peuvent retarder ou réduire les résultats peuvent être regroupés dans trois catégories : restriction des dépenses, changements dans les conditions du marché et manque de connaissance du nouveau type d'entente. De janvier à mars 1986, un gel a été imposé sur les dépenses. Les mauvaises conditions du marché pour les céréales et les pommes de terre ont eu un effet sur le taux de participation au projet parce que les producteurs ne pouvaient pas assumer leur part des dépenses du projet. L'EAA signée en 1984 était différente de l'EAA II tant au point de vue du concept que du point de vue de la prestation. Au début, le taux des projets refusés était élevé et il a fallu un certain temps avant que les agriculteurs comprennent le type de projets visés par l'entente.

C'est par rapport aux cibles des programmes que l'efficacité de l'EAA sera déterminée pour ce qui est de l'aspect quantitatif. Le degré de réalisation des cibles dépendra en grande partie de leur sensibilité aux conditions du marché. Bien qu'il soit encore trop tôt pour déterminer si les cibles seront réalisées, on peut faire deux observations. D'abord, les lacunes connues au cours de la première année de l'entente et le taux élevé continu d'abandons des projets signifie que les cibles ne seront pas réalisées au taux prévu. Deuxièmement, bien que le financement prévu en vertu de l'EAA ait été de 54 pour cent inférieur au montant prévu dans la stratégie, les cibles des denrées pour la stratégie ont été incluses dans l'EAA après quelques ajustements mineurs seulement. L'augmentation des cibles pour le boeuf et les bleuets est même plus élevée pour l'EAA que dans la stratégie. Les autres cibles sont plus basses, mais pas autant qu'on

aurait pu le penser d'après la réduction du financement (tableau 2-1).

Les dépenses affectées aux principales denrées et aux groupes de denrées donnent une indication des premiers effets et impact. Comme le démontre le tableau 2-11, une somme de 3,4 millions de dollars a été dépensée jusqu'à présent pour les grandes cultures (2,2 millions pour les fourrages et 1,2 millions de dollars pour les céréales) et 1,9 millions de dollars pour les pommes de terre. Toutes les autres denrées ont reçu moins de 300 000 $. Il faut noter que la majeure partie des subventions des contributions pour les grandes cultures ont été utilisées par les producteurs laitiers.

Au sujet de l'impact et des effets premiers, tous les représentants de l'entente se sont dit optimistes (compte tenu du manque de preuve objective) quant aux résultats positifs des projets. On a utilisé une forme subjective de suivi fondée sur les rapports informels soumis par les agriculteurs aux Bureaux régionaux (visites sur place, rapports du personnel du bureau, visites des agriculteurs au bureau...) et sur les rapports des Bureaux régionaux au Bureau central. Les autres indicateurs utilisés étaient : à savoir si les agriculteurs exploitent encore leur entreprise, le dédoublement des projets de la région et le jugement des spécialistes et des collaborateurs. Un répondant a mentionné qu'une usine de transformation de bleuets était au stade de planification, ce qui signifie une augmentation importante de la production.

Des rapports trimestriels fournissent des données sommaires concernant les approbations de projets par programme et par initiative. Ces résumés comprennent également des explications sommaires de l'impact et des effets telles que :

- hectares de drainage souterrain
- hectares de terrasse de déviation
- hectares de terre traitée pour l'ajustement du PH
- nombre de réservoirs de céréales
- nombre d'entrepôts et de pommes de terre
- nombre de voyages de promotion
- nombre et variété des projets de technologie
- nombre d'ateliers de formation
- nombre d'études sur les coûts de production

Ces indicateurs révèlent relativement bien les effets et l'impact par groupe de denrées que l'on peut prévoir, mais ils ne comprennent aucune mesure réelle des résultats du projet.

Les études de cas préparées par l'expert-conseil fournissent certains exemples d'autres indicateurs de l'impact et des effets. L'étude des projets de commercialisation, de développement de la technologie et des RHISS par catégorie fonctionnelle fournit aussi certains indicateurs de base. Comme le démontre le tableau 2-12, 61 pour cent des projets de commercialisation sont des projets pour la structure et le matériel (48,5 pour cent des dépenses). Les autres projets comprennent davantage des activités axées sur la commercialisation telles que la promotion, les essais du marché et les voyages. Trente pour cent des contrats de recherche en vertu du développement de la technologie illustrés au tableau 2-13 portaient sur le matériel (25,6 pour cent des dépenses) suivi de contrats d'évaluation de l'impact et du rendement (20,1 pour cent des dépenses). Comme l'illustre le tableau 2-14, 62 pour cent des projets RHISS sont des voyages d'information et des ateliers et des colloques sur la commercialisation et la production (19,4 pour cent des dépenses).

Environ 48 pour cent des clients interviewés ont affirmé que le changement le plus important qui s'est opéré dans leur mode d'exploitation agricole, par suite du programme, a été l'accroissement de l'efficacité. Environ neuf pour cent ont souligné que le programme leur a permis de faire de l'expansion plus tôt tandis que sept pour cent ont signalé que le programme leur avait permis d'améliorer leurs habiletés techniques. Vingt pour cent des clients interviewés n'avaient pas noté de changement dans leur exploitation à la suite de l'EAA et aucun n'a indiqué un accroissement des habiletés en gestion.

Environ 93 pour cent des clients interviewés pensaient que le travail effectué grâce au financement gouvernemental augmenterait leur production. Quatre-vingt-deux pour cent des clients ont mentionné que l'aide obtenue leur a permis de réaliser certaines choses qu'ils n'auraient pas pu réaliser autrement. L'entente a été perçue de façon

Tableau 2-12
Projets de commercialisation par catégorie fonctionnelle,
1984/85 - 1986/87

	Projets		Approuvé	Subventions et contributions		Subventions et contributions par projet
	#	%	(000 $)	(000 $)	%	(000 $)
Structures	91	34.1%	756	592	32.7%	6.5
Matériel	72	27.0%	312	287	15.8%	4.0
Promotion	37	13.9%	710	538	29.7%	14.5
Déplacement	34	12.7%	174	113	6.2%	3.3
Information	10	3.7%	119	74	4.1%	7.4
Marché d'essai	10	3.7%	164	60	3.3%	6.0
Autres	7	2.6%	57	36	2.0%	5.1
Recherche	6	2.2%	130	114	6.3%	18.9
Total	267	100.0%	2,423	1,511	100.0%	6.8

Note: Vise uniquement les projets signalant des dépenses réelles.

Source: EAA, BDEEAA, Rapport 15, Menu 3, le 29 avril 1987.

Tableau 2-13
Contrats de recherche en développement de la technologie par catégorie fonctionnelle,
1985/86

	Contrats		Dépenses		Dépenses par contrat
	#	%	(000 $)	%	(000 $)
Matériel	8	29.6%	174.3	25.6%	21.8
Développement de variétés de cultures	3	11.1%	72.9	10.7%	24.3
Maladie	1	3.7%	31.1	4.6%	31.1
Culture	1	3.7%	7.4	1.1%	7.4
Utilisation de sous-produits	4	14.8%	51.8	7.6%	12.9
Collecte de données de base	4	14.8%	116.3	17.1%	29.1
Évaluation du rendement/de l'impact	5	18.5%	136.4	20.1%	27.3
Accroissement de l'efficacité	1	3.7%	89.8	13.2%	89.8
Total	27	100.0%	679.7	100.0%	25.2

Source: Administration de l'EAA.

Tableau 2-14
Projets RHISS par catégorie fonctionnelle,
1984/85 - 1986/87

	Projets		Approuvé	Subventions et contributions		Subventions et contributions par projet
	#	%	(000 $)	(000 $)	%	(000 $)
Colloques, cours, ateliers:						
1. Production	54	30.3%	144	103	9.5%	1.9
2. Commercialisation	3	1.7%	17	11	1.0%	3.6
Collecte de données (déplacement)	53	29.8%	124	97	8.9%	1.8
Études d'information (formation)	21	11.8%	453	298	27.4%	14.2
Financement de base (dév. org.)	18	10.1%	49	20	1.9%	1.1
Matériel	8	4.5%	260	209	19.2%	26.1
Autres	8	4.5%	209	198	18.2%	24.7
Centre de ressources	7	3.9%	94	65	6.0%	9.3
Diffusion de l'inf. (brochures, etc.)	6	3.4%	175	86	7.9%	14.3
Total	178	100.0%	1,525	1,087	100.0%	6.1

Note: Vise uniquement les projets signalant des dépenses réelles.

Source: EAA, BDEEAA, Rapport 15, Menu 3, le 29 avril 1987.

positive : 81 pour cent des clients de l'EAA et 62 pour cent des non-clients estimaient que l'entente avait augmenté la confiance vis-à-vis de l'industrie agro-alimentaire du Nouveau-Brunswick.

Conclusion

Les premiers indicateurs de l'impact et des effets sont les dépenses des projets par denrée, le nombre et le type de projets, l'information fournie de façon non formelle par les agriculteurs aux représentants de l'EAA, les mesures matérielles des résultats des projets tels que hectares de terrain défriché, nombre de voyages de commercialisation, etc. Les études de cas indiquent que pour les projets de technologie étudiés, on a noté des indicateurs de réduction des coûts et d'augmentation du rendement. Les agriculteurs interviewés ont mentionné une augmentation de la production et un accroissement de l'efficacité, dont l'importance reste à mesurer.

12. Trouve-t-on une solution aux contraintes identifiées au moyen des initiatives?

L'EAA identifie cinq domaines de contraintes qui doivent être visés par ces programmes et ces initiatives :

- Érosion du sol

L'érosion du sol continu a produit des rendements variables et des cultures de plus faible qualité, malgré l'application accrue de produits coûteux. Les problèmes d'aménagement du sol tels que le compactage et la perte de matières organiques appellent une attention immédiate.

- Caractéristiques du sol

La possibilité de produire certaines cultures est réduite par les caractéristiques physiques du sol et le sous-développement du terrain. Sans un drainage adéquat et le modelage du terrain, les délais par rapport à l'ensemencement et à la récolte réduisent le rendement et l'aspect compétitif des cultures.

- Rétention du marché

L'incapacité des petites et moyennes entreprises d'identifier des marchés précis, pour maintenir la qualité et la constance de l'approvisionnement exigées et pour offrir des services aux clients, fait que la croissance du marché et la rentabilité soient moins qu'adéquates.

- Adoption de la technologie

La lenteur avec laquelle la technologie est adoptée ainsi que la technologie limitée adaptée aux conditions du marché produisent une surcapitalisation et une productivité réduite.

- Habiletés techniques et de gestion

L'utilisation non judicieuse des méthodes de gestion commerciale et des habiletés techniques par certains gestionnaires et organismes résulte en une productivité et un profit moins élevés.

Selon l'information provenant des entrevues, l'expert-conseil conclut

que l'EAA aborde généralement ces contraintes. Cette opinion est fondée sur le constat que les initiatives et les lignes directrices de mise en oeuvre connexes ont été conçues pour régler ces contraintes. Donc logiquement parlant, si les projets sont choisis selon les lignes directrices, on aborde les contraintes.

L'étude des dépenses réelles contre les dépenses prévues par initiative, comme l'illustre le tableau 2-11, fournit une autre façon de mesurer jusqu'à quel point les activités de l'EAA portent sur les contraintes identifiées. À la fin de 1986-1987, les dépenses réelles démontrent que les dépenses totales sont plus largement concentrées sur les terres que prévu (47 % contre 39 %), tandis que les projets RHISS connaissent un pourcentage moins élevé de dépenses réelles (12 %) que celles prévues (16 %). Les dépenses pour la technologie et la commercialisation sont relativement près des sommes prévues. Les projets de commercialisation, d'information sur le marché et des risques commerciaux reçoivent considérablement moins d'attention que prévu. La promotion, le développement du marché et les études de marché d'autre part, représentent une partie beaucoup plus importante des dépenses réelles (10 %) que prévu (3 %). On peut donc dire que l'EAA aborde les contraintes identifiées, bien que le degré soit un peu différent de ce qu'on avait prévu.

Mais pour déterminer si les contraintes sont réellement réduites effectivement ou abolies, il faut examiner les résultats obtenus par les projets assistés par l'EAA. Comme les réponses aux questions 9, 10 et 11 le révèlent, pour ce qui est des résultats des projets, la réponse n'est pas aussi évidente. Dans les cas où ces résultats ont été effectivement réalisés, les résultats réels des projets ne sont pas bien documentés. Dans bien d'autres cas, les résultats réels des projets ne sont pas connus et ne seront pas connus avant plusieurs années. Dans les circonstances, il serait prématuré de dire si les initiatives permettront d'atténuer les contraintes ou non. Dans tous les cas, il ne serait pas réaliste de se pencher sur le niveau des ressources disponibles en vertu de l'EAA, et sur leur pourcentage d'utilisation, en espérant résoudre toutes les contraintes dans un

délai de cinq ans.

Conclusion

Les initiatives de l'EAA telles que conçues et mises en oeuvre par l'entremise des lignes directrices s'attaquent effectivement aux contraintes dans l'entente. Les initiatives concernant les terres ont reçu un peu plus d'attention et les initiatives RHISS quelque peu moins d'attention que prévu. Il n'est pas possible de déterminer en ce moment jusqu'à quel point les contraintes seront résolues à la fin de l'entente.

Dédoublement/Écarts/Complémentarité

13. Existe-t-il des dédoublements ou des conflits entre les divers programmes de l'entente, ou les programmes de l'entente et les programmes externes?

Il ne semble exister aucun dédoublement ou conflit important entre les divers programmes de l'entente, ou entre les programmes de l'entente et les programmes externes. Certaines questions mineures exigent une courte explication.

Le Projet de développement des marchés des produits agricoles canadiens (PDMPAC) fournit de l'aide pour la construction d'entrepôts de légumes tandis que le Programme du développement des marchés des exportations (PDME) fournit de l'aide pour les voyages en vue de développer des marchés outremer. Une demande en vertu de l'EAA de l'une ou l'autre forme d'aide, doit avoir été rejetée d'abord par PDMPAC ou PDME. Cette exigence peut causer des retards et est vue comme un aspect frustrant lorsque le délai d'acheminement de la demande doit être court. Ni l'une ni l'autre des situations cependant semble justifier la prise d'autres mesures correctrices.

Plusieurs répondants ont indiqué que le Projet de développement des productions fourragères de la région de l'Atlantique (PDPFRA) était une source possible de conflit par rapport à l'EAA. D'autres ont souligné que le PDPFRA avait été conçu pour servir de complément à l'EAA. Cette situation sera analysée dans le cadre de l'évaluation finale de l'EAA. En vertu de l'EAA, certaines questions mineures qui surviennent ont été identifiées pendant les entrevues. Par exemple, les volets Technologie et Commercialisation peuvent permettent de financer des systèmes de

ventilation et d'humidification pour les pommes de terre. Cette situation sera apparemment réglée par la Direction de mise en oeuvre. Les voyages d'études peuvent être financés à la fois par les projets de commercialisation et les projets RHISS, mais une application précise des lignes directrices peut résoudre les problèmes qui surviennent à ce sujet.

Conclusion

Les dédoublements ou les conflits entre les programmes de l'entente ou entre les programmes externes et ceux de l'entente ont été une question d'importance mineure au cours des trois premières années de l'EAA.

14. Y-a-t-il des cas où il existe des écarts entre les divers programmes de l'entente ou entre les programmes externes et ceux de l'entente?

Un des écarts mentionné par plusieurs répondants est le manque d'aide pour les projets d'immobilisations sauf pour les unités de pré-refroidissement, les installations d'ensilage et les réservoirs d'entreposage des céréales. Bien que les répondants soient exacts dans leur évaluation, cette situation ne peut pas vraiment être qualifiée d'écart. La conception de l'EAA et les lignes directrices pour les initiatives démontrent clairement qu'on n'a jamais eu l'intention de financer des projets d'immobilisations. L'EAA visait plus que l'entente précédente à concentrer sur les contraintes identifiées qui touchent le développement agricole au Nouveau-Brunswick (voir question 12).

Plusieurs interviewés ont noté que dans le cas où un écart était identifié par rapport à un besoin prévu dans les objectifs de l'EAA, on pouvait remédier à la situation en apportant des rajustements aux lignes directrices sur la mise en oeuvre ou en présentant une demande spéciale de financement au Comité de gestion. Plusieurs points cependant méritent d'être commentés.

Développement de la technologie pour les pommes de terre

Cet aspect n'est pas visé par l'EAA parce qu'il est considéré comme une partie de la base A d'Agriculture Canada. L'EAA ne peut pas être

appliquée à des projets dans ce secteur et au moins une demande de projet a été rejetée. On s'inquiète du fait que la base A n'ait pas suffisamment de fonds et d'année-personnes, ce qui empêche de prendre des engagements à long terme relativement à la recherche dans le domaine des pommes de terre. Cette situation est davantage compliquée par la réduction des fonds consacrés à la recherche dans les universités. À plus long terme, l'absence de recherche pourrait nuire à la compétitivité de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick (sans mentionner les autres régions du Canada). Cela ne veut pas dire pour autant que les fonds de l'EAA permettront de régler tous les problèmes qui existent, mais vu que le développement de l'industrie de la pomme de terre est une des cibles de denrées de l'EAA, la situation mérite au moins d'être étudiée sérieusement.

Financement de base

Dans le cadre des projets RHISS, le développement des organismes de denrées est un objectif. Cela doit se réaliser par l'affectation d'une aide à des projets de développement précis. L'activité dans ce secteur est beaucoup moins importante que prévue jusqu'à présent : la somme budgétaire affectée à l'infrastructure et aux services de soutien représentait sept pour cent des fonds de l'EAA, mais les activités représentent seulement un peu plus de deux pour cent des dépenses réelles jusqu'au 31 mars 1987 (ce chiffre pourrait augmenter si plus de fonds engagés étaient effectivement réclamés). Un des principaux problèmes semble provenir du fait que bon nombre d'organismes de denrées n'ont ni la capacité organisationnelle ni les ressources voulues pour préparer, financer et mettre en oeuvre des projets de développement même avec l'aide de l'EAA. Dans ces circonstances, l'objectif des organismes de denrées les plus fortes est réalisable uniquement à court terme, avec une période provisoire de ce que l'on pourrait appeler financement quasi de base. Afin de développer un projet pour obtenir de l'aide en vertu de l'EAA, un organisme pourrait, s'il y avait lieu, recevoir d'abord du financement pour embaucher du personnel ou se procurer d'autres ressources afin de préparer la demande de projet. Si la demande était acceptée, les fonds affectés au

projet permettraient de payer tout le personnel associé au projet et les autres ressources au cours d'une période précise. Pendant cette période, l'organisme devrait développer ses propres ressources davantage afin d'atteindre une meilleure efficacité à long terme.

Prêts à long terme pour l'assainissement des terres

L'aide accordée dans le cadre des projets d'assainissement des terres est une des principales activités financées en vertu de l'EAA. Le système actuel exige que l'agriculteur s'engage à fournir l'argent comptant direct pour les travaux d'assainissement des terres dont le rendement se fera sentir probablement sur une période de trois à cinq ans ou plus. Selon plusieurs répondants, les prêts à faible intérêt à long terme (au lieu de la subvention en argent actuelle) aideraient à assurer la concordance entre les avantages des projets d'assainissement des terres et la liquidité requise pour payer le projet et pourraient rendre les projets d'assainissement des terres plus attrayants pour un nombre plus varié d'agriculteurs du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'on leur a posé la question de savoir s'ils emprunteraient de l'argent pour l'assainissement des terres, 55 pour cent des clients ont affirmé qu'ils le feraient tandis que 43 pour cent ont dit non. Chez les non-clients, les opinions étaient à peu près partagées; 48 pour cent ont dit qu'ils emprunteraient tandis que 49 pour cent ont affirmé le contraire. De plus, plus de 96 pour cent des clients et des non-clients ont convenu que l'assainissement des terres était essentiel pour une industrie agro-alimentaire saine au Nouveau-Brunswick. Ces chiffres laissent entendre que l'assainissement des terres suscite beaucoup d'intérêt et que la majorité des agriculteurs seraient intéressés à participer à un programme de prêts pour l'assainissement des terres.

Entrepôt du fumier

La stratégie signalait que l'amélioration des méthodes de gestion des déchets est essentielle pour réduire les effets négatifs de l'agriculture sur l'environnement. Bien que l'EAA n'avait clairement

pas pour but de financer des immobilisations, on a souligné à l'expert-conseil que le manque d'aide pour l'entreposage du fumier dans les porcheries était une lacune de l'EAA.

Conclusion

Aucun écart important n'a été identifié entre les programmes de l'entente ou entre les programmes externes et ceux de l'entente. Il est possible que le manque de financement pour la recherche dans le secteur de la pomme de terre réduise à l'avenir la capacité concurrentielle de l'industrie de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick. Il faut étudier le financement quasi de base pour développer certains organismes de denrées en tenant compte des cas où il est possible d'utiliser les fonds destinés aux projets pour la mise sur pied d'organismes, L'utilisation de prêts à long terme à faible intérêt pourrait s'avérer une méthode efficace pour combler le manque d'argent comptant qui empêche les agriculteurs de répondre en grand nombre à l'initiative de l'assainissement des terres.

15. Y-a-t-il complémentarité entre les programmes de l'entente et entre les programmes externes et ceux de l'entente?

Il y avait un consensus général chez les répondants de l'évaluation pour dire que les programmes de l'EAA se complètent dans un certain nombre de secteurs et sont également un complément pour les programmes externes. L'étude des programmes de l'EAA confirme cette opinion, bien que la promotion de certains liens complémentaires ne semble pas être une priorité. Selon certains observateurs, cette approche est préférée parce qu'en forçant les agriculteurs à adopter des projets complémentaires, on limiterait la souplesse de l'EAA et réduirait le taux de participation. Dans tous les cas, les clients peuvent poursuivre certains aspects de complémentarité s'ils le désirent dans le cadre des projets de l'EAA actuelle.

Voici quelques exemples de complémentarité actuelle et possible qui confirment cet énoncé :

- Le programme d'aliments pour animaux est appuyé par l'aide offerte pour les installations et le matériel d'entreposage de haute qualité.
- L'initiative d'assainissement des terres complète les objectifs des aliments pour animaux.
- L'activité de recherche menée à la Station de recherche de Fredericton, telle que essais de provendes pour le bétail, essais de méthodes pour conserver la valeur nutritive élevée dans les fourrages et essai de nouvelles variétés de fruits, est grandement complémentaire avec les objectifs et les programmes de l'EAA.

- Une partie des activités de formation financées dans le cadre des projets RHISS permet une adaptation plus efficace de la nouvelle technologie.

- RHISS fournit des fonds pour permettre aux agriculteurs d'assister à des conférences sur la conservation du sol qui complètent les objectifs de conservation du sol de l'initiative de l'assainissement des terres.

- La conservation du sol est reliée au maintien et à l'amélioration de la qualité de la pomme de terre; l'amélioration de cette dernière est la justification fondamentale de l'aide accordée pour les entrepôts de pommes de terres qui en échange sont reliés à l'amélioration de la commercialisation visée par l'EAA.

- Le soutien offert par la transmission de la technologie en vue d'une gestion intégrée des céréales et des répandeurs d'engrais à haute précision complète les objectifs de la pomme de terre de l'EAA en appuyant les moyens pris pour obtenir une rotation des cultures plus économiquement et plus lucrativement équilibrée. Cela en retour complète les efforts de conservation du sol dans les zones où la pomme de terre est cultivée.

- L'entreposage des pommes a été financé conjointement par l'EAA (25 %) et le PDMPAC (Programme de développement des marchés des produits agricoles canadiens, 8,33 %).

- L'EAA a financé conjointement un projet avec d'autres gouvernements provinciaux et le programme fédéral du développement des marchés des exportations afin de promouvoir l'augmentation des ventes et la consommation des bleuets sauvages.

Conclusion

Il y a complémentarité entre les différents programmes de l'EAA, et entre les programmes externes et ceux de l'entente dans un certain nombre de secteurs comme les exemples présentés ci-dessus le démontrent. La souplesse de l'initiative/du programme de l'EAA permet aux agriculteurs et à d'autres d'utiliser largement le lien complémentaire s'ils le désirent. Il n'a pas été prévu jusqu'à présent dans la mise en oeuvre de l'EAA de promouvoir la complémentarité en encourageant ou en forçant les agriculteurs à adopter des ensembles de projets intégrés.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. L'expert-conseil recommande une analyse annuelle des cibles de denrées de l'EAA et au sein de l'industrie afin d'établir des valeurs plus réalistes en tenant compte des facteurs du marché externe en évolution.

Les cibles de denrées prévues dans l'EAA ont été établies au cours de la période de 1982-1983. Elles tiennent compte du niveau de ressources des programmes prévus dans la Stratégie de développement agro-alimentaire de 1983, soit 70 millions de dollars par opposition à la somme de 32 millions de dollars qui est actuellement disponible en vertu de l'EAA. Les autres facteurs qui mettent en doute le réalisme des cibles de denrées comprennent la période des faibles prix pour les pommes de terre en 1984 et 1985, les mauvaises conditions du marché du porc, le faible taux de participation aux projets au cours de la première année de la mise en oeuvre de l'EAA et la période relativement longue requise pour réaliser tout l'impact et tous les effets de certains projets, particulièrement les projets d'assainissement des terres. Bien que certaines révisions aient été effectuées, une révision complète afin d'établir des valeurs relatives aux cibles de denrées plus réalistes est un élément clairement souhaitable. Ces valeurs seront nécessaires pour toute évaluation valable des accomplissements de l'EAA en termes de production de denrées supplémentaires. Afin d'être largement utiles, les valeurs des cibles devraient être établies selon les variables de denrées signalées dans les publications statistiques agricoles normalisées, telles que Statistiques sur l'agriculture au Nouveau-Brunswick et diverses publications des offices de commercialisation.

2. L'expert-conseil recommande que plus de ressources soient affectées aux activités régionales par les parties fédérales et provinciales à l'EAA.

Dans une large mesure, la mise en oeuvre réussie de l'EAA dépend de deux facteurs, soit les activités entreprises par les Bureaux régionaux et la réponse des agriculteurs dans les sept régions agricoles aux initiatives de l'EAA. On peut se demander si le niveau actuel des ressources qui est fourni à l'échelon régional par Agriculture Canada et Agriculture Nouveau-Brunswick découle des objectifs de l'EAA. Étant

donné qu'il n'y a que quatre représentants itinérants pour desservir les sept régions, dont certains ont d'autres fonctions, Agriculture Canada n'a pas une représentation à temps plein dans l'une des régions. Agriculture Nouveau-Brunswick dote ses bureaux régionaux d'un personnel professionnel et de soutien varié, mais dans tous les cas, ces personnes doivent remplir des fonctions provinciales à la fois reliées et non reliées à l'EAA. Il est difficile de citer des exemples précis, mais l'expert-conseil estime que le nombre périodiquement élevé de demandes de projet conjugué avec la nécessité pour le personnel régional d'accomplir bien d'autres fonctions nuit à la qualité et au caractère innovateur possible des projets de l'EAA. De plus, la qualité variable des rapports de projet semble être reliée au déséquilibre entre la charge de travail générale, l'urgence qu'on attribue à l'obtention et au traitement de nouvelles demandes de projet et les ressources disponibles pour remplir ces fonctions. La présence de ressources supplémentaires au niveau régional contribuerait à résoudre cette situation.

3. L'expert-conseil recommande une révision du système de traitement des demandes à l'échelon régional afin d'établir les raisons expliquant le prolongement du délai d'acheminement des demandes et afin d'apporter des mesures correctrices.

Le délai requis pour traiter les demandes semble augmenter à l'échelon régional par opposition à la réduction du nombre de jours d'acheminement au Comité consultatif et à la Direction de mise en oeuvre. Il n'a pas été possible de tirer une conclusion précise concernant les raisons qui expliquent cette situation bien que plusieurs hypothèses puissent être formulées :

- le nombre total de demandes a triplé au cours des trois premières années de l'EAA, mais les ressources en personnel n'ont pas augmenté en conséquence;
- à mesure que le nombre de demandes augmente, un pourcentage plus élevé du temps du personnel régional est consacré aux demandes de projet et ce personnel est moins disponible pour le traitement et l'évaluation générale;
- les Comités consultatifs et la Direction de mise en oeuvre ont réduit leur délai d'acheminement des demandes en perfectionnant leurs méthodes; et,
- l'utilisation de l'approche globale par rapport au projet

transmet le fardeau de l'acheminement des projets aux régions.

Il faudrait une analyse et une étude plus poussées de cette question pour établir un diagnostic final et élaborer un remède convenable. La recommandation 2 peut fournir une partie de la réponse, mais cette question est considérée suffisamment importante pour que l'on y apporte une attention précise.

4. L'expert-conseil recommande une analyse du fardeau que représente la paperasse à partir de l'agriculteur jusqu'au Bureau régional et ensuite jusqu'à la Direction de mise en oeuvre.

Des plaintes ont été formulées au sujet du volume de paperasse à tous les niveaux du système de mise en oeuvre de l'EAA, à compter de l'agriculteur jusqu'aux autres paliers. Bien que le nombre de formules, de plans et de rapports à remplir soit considérable, l'expert-conseil pense que ces éléments administratifs sont essentiels pour rendre compte de façon adéquate. Cependant, la paperasse est un facteur manifestement frustrant. Le réaménagement de certaines formules afin d'y inscrire plus d'information sur chaque page est une amélioration possible. Cela réduirait le volume de photocopies, qui constitue une des principales raisons des plaintes. Une ré-évaluation de l'information qui est réellement utilisée et de l'information qui est vraiment essentielle à chaque palier de l'acheminement de la demande peut également permettre d'économiser davantage sur la paperasse. Le fait d'entreprendre une analyse de la paperasse pourrait en soi démontrer la préoccupation concernant la charge de travail imposée aux représentants participant à la mise en oeuvre de l'EAA.

5. L'expert-conseil recommande que l'EAA soit modifiée afin de permettre une nouvelle répartition des fonds de l'entente entre les programmes, l'approbation adéquate étant obtenue auprès des ministres provinciaux et fédéraux respectifs.

Actuellement, le réaménagement des fonds entre les programmes exige l'approbation du Conseil du Trésor fédéral et du Conseil de gestion provincial. Les demandes de réaménagement de ce genre risquent de permettre que les fonds de l'entente soient réaffectés à d'autres utilisations agricoles et non agricoles. Conséquemment, même lorsqu'en

raison d'un changement dans le milieu agricole, la réaffection des fonds d'un programme peut s'avérer utile, il est peu probable qu'une demande de réaménagement soit entamée pour éviter toute perte possible par rapport au financement de l'entente. Dans ces circonstances, il n'y a pas vraiment de risque qu'un réaménagement des fonds d'un programme soit effectué et il n'existe effectivement aucun mécanisme pour le réaménagement des programmes. Ils n'ont subi, et ne subiront probablement, aucune mise au point. La mise au point des programmes de l'EAA pour les adapter et les rendre plus pertinents par rapport aux besoins de développement en évolution de l'agriculture au Nouveau-Brunswick au sein du système actuel ne s'est pas réalisée et ne se réalisera pas.

6. L'expert-conseil recommande une répartition distincte des fonds et un poste budgétaire distinct au sein de l'EAA pour couvrir les frais d'administration.

Les fonds de l'EAA sont actuellement répartis entre quatre programmes (bétail, aliments pour animaux, pommes de terre et cultures horticoles) et au sein de chaque programme aux quatre initiatives (assainissement des terres, commercialisation, technologie et RHISS). De plus, du côté fédéral, par exemple, chacun de ces articles de dépenses est davantage réparti en trois catégories : Exploitation (Crédit 5), Immobilisations (Crédit 10) et Subventions et Contributions (Crédit 15). Le financement des activités administratives soutenant la mise en oeuvre de l'EAA est réparti entre les divers postes du Crédit 5. Il va sans dire que l'administration de ce système est complexe et qu'il faut beaucoup de temps pour effectuer la répartition des ressources. Le regroupement du financement administratif sous une seule initiative est proposé comme une méthode efficace pour simplifier les exigences administratives reliées à la réaffection des fonds entre les initiatives ainsi que pour fournir un indicateur plus évident des ressources administratives utilisées par l'EAA.

7. L'expert-conseil recommande une révision des critères utilisés pour évaluer les demandes de financement provenant des groupes de denrées afin d'étudier la possibilité d'inclure le financement quasi de base comme une forme d'aide admissible.

La participation des organismes de denrées aux projets financés par RHISS a été moins élevée que les représentants de l'EAA l'avaient espéré. Cette situation semble s'expliquer par les effets combinés de plusieurs facteurs. Dans les circonstances actuelles, les fonds de l'EAA pour les organismes de denrées sont limités à des projets précis. Cette condition est conforme à l'orientation générale de l'EAA qui est axée sur les projets. Pour obtenir du financement, les organismes doivent pouvoir préparer des demandes de projet convainquantes et ils doivent également pouvoir financer leur part des coûts du projet. Le niveau de développement et les ressources disponibles pour réaliser leurs objectifs varient considérablement entre les différents organismes de denrées actifs dans le secteur agricole au Nouveau-Brunswick. Les organismes les plus riches et les mieux établis peuvent répondre aux lignes directrices RHISS tandis que les autres en sont incapables. Afin de réaliser les objectifs reliés à la mise sur pied d'infrastructures dans le cadre de l'initiative RHISS, on propose une mesure provisoire, soit l'octroi de fonds quasi de base. L'orientation d'un projet pourrait être retenue dans son ensemble mais par exemple, un organisme pourrait présenter une demande en vue d'embaucher un employé qui l'aiderait à élaborer une demande de projet et à réaliser la mise en oeuvre de ce projet si la demande était acceptée. Dans un certain sens, cette approche serait le parallèle de la pratique habituelle qui consiste à embaucher du personnel à contrat pour mettre en oeuvre les programmes de l'EAA. Manifestement, il faut étudier les détails davantage, mais cette approche est recommandée parce qu'elle peut permettre de bâtir une base forte d'organismes agricoles dans la province et d'aider un plus grand nombre d'organismes de denrées à se développer au point où ils pourront utiliser les fonds prévus pour les projets précis. Cette approche serait conforme aux objectifs de l'EAA.

8. L'expert-conseil recommande que les futures ententes fédérales-provinciales de développement agricole fasse d'un programme d'information du public un programme précis de l'entente doté de ressources spécifiques.

En vertu de l'EAA actuelle, les activités de communication et d'information du public n'ont pas été identifiées spécifiquement comme un programme ou une initiative, ce qui a causé des retards dans la mise

sur pied et empêché de profiter de certaines possibilités pour la promotion des programmes de l'entente au début.

En définissant un programme de communication et d'information, on soulignerait l'importance de ces activités pour sensibiliser davantage le public aux efforts des gouvernements en ce qui a trait aux dépenses et aux initiatives de développement dans ce secteur. L'information et la communication sont loin d'être un aspect mineur de l'entente fédérale-provinciale; ces deux volets sont plutôt une préoccupation constante des ministres et la question de "visibilité", est un terme qui revient souvent au cours de la durée de toutes ces ententes. Les modalités de mise en oeuvre, le financement et la structure des programmes de l'entente devraient tenir compte de cette réalité.

Si cet aspect avait le statut d'un programme, les agriculteurs, les groupes de denrées et les autres organismes agricoles qui forment un sous-groupe de la population générale pourraient ultimement être mieux renseignés sur les programmes d'aide disponibles en vertu de l'entente, puisque l'établissement d'un programme précis de communication et d'information pourrait réduire le temps exigé au début pour mettre en oeuvre les programmes de l'entente. De plus, les représentants responsables des activités de communication et d'information éviteraient les complications bureaucratiques que comporte la recherche d'une source de financement adéquat en vue d'entreprendre des activités dans le domaine de l'information, à partir des programmes ou des initiatives de l'entente qui comportent d'autres objectifs et dont les critères d'admissibilité sont axés sur d'autres fins.

En ayant le statut de programme, les activités de communication et d'information auraient une plus grande visibilité et leur importance stratégique par rapport à la mise en oeuvre réussie de l'entente dans l'ensemble serait mise en relief.

9. L'expert-conseil recommande que le Comité d'information du public suive systématiquement de près l'efficacité de ses activités de communication et d'information par un sondage de sensibilisation du public et des sondages précis auprès de groupes cibles ainsi que par d'autres activités continues.

Il n'existait aucune donnée de suivi concernant les activités de communication et d'information entreprises en vertu de l'EAA pour cette évaluation à moyen terme. Cette recommandation préconise des activités de suivi continues afin que la communication et l'information du public puissent être améliorées et utilisées par les gestionnaires de l'entente de façon plus stratégique. Un sondage auprès des groupes cibles au début et vers la fin de l'entente pourrait fournir des données adéquates concernant la sensibilisation et la connaissance des groupes précis en ce qui a trait au développement agricole en général et aux programmes et aux initiatives de l'entente de façon plus précise. Cette démarche devrait être entreprise de façon stratégique, en visant les principaux groupes de producteurs, ce qui comporterait une liaison étroite avec le personnel du programme. Les sondages comprendraient de l'information concernant l'efficacité des différentes formes de médias pour atteindre des auditoires précis. Le rapport Skerrett fournit des données sur la réceptivité du secteur agricole aux activités de développement agricole au Nouveau-Brunswick, mais il porte principalement sur l'information technique plutôt que sur l'information générale concernant les programmes, les objectifs et les réalisations de l'entente. Tout sondage de sensibilisation générale devrait inclure les deux types d'information.

En plus d'un sondage global, les sondages particuliers viseraient et documenteraient les secteurs problèmes de l'entente en termes de participation, soulignant la nécessité pour le personnel du programme d'entreprendre des efforts concertés en matière d'information. Encore une fois, la liaison étroite avec les responsables de la mise en oeuvre du programme serait une condition essentielle.

La désignation d'une personne particulière chargée de suivre de près les programmes de l'entente en général, permettrait d'effectuer des projets fournissant de l'information efficace concernant un programme de communication ou d'information.

10. L'expert-conseil recommande que la Section des communications du ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick assume un rôle plus important pour la mise au point, la mise en oeuvre et la surveillance d'un programme pro-actif d'information du public relativement aux programmes de l'entente.

Cette recommandation est fondée sur les recommandations expliquées dans le rapport Skerrett, The Next Five Years: Communicating Agriculture Information in New Brunswick et sur les observations faites dans le cadre de l'évaluation à moyen terme. Actuellement, les compétences techniques sur les activités de communication et d'information adéquates sont fournies par le gouvernement fédéral, tandis que le ministère provincial participe presque entièrement à la production physique des matériaux, ce qu'il fait gratuitement. De plus, les fonds de l'entente ont permis d'acheter du matériel d'impression pour l'unité d'information provinciale. La traduction, un élément principal, compte tenu des résultats du sondage de l'étude Skerrett, a largement été assurée par Agriculture Canada, en raison des délais connus du côté provincial. Bien que ces services soient suffisants pour les besoins actuels, ces dispositions ne répondent pas à la nécessité sous-jacente d'améliorer la diffusion de l'information agricole dans la province aux deux groupes linguistiques officiels, ni quant au besoin de faire de la promotion et de présenter des rapports concernant les programmes de l'entente et leurs réalisations.

La nécessité pour le ministère provincial de jouer un rôle davantage pro-actif sera cruciale compte tenu du temps réduit que l'agent d'information régional d'Agriculture Canada peut accorder à cette tâche.

11. L'expert-conseil recommande l'élaboration par la BDEEAA de rapports semestriels supplémentaires pour la production et il recommande que l'accès direct aux données de la BDEEAA soit assuré, possiblement sous un format de tableau de ventilation.

La BDEEAA peut produire une vaste gamme de rapports concernant le statut des projets de l'EAA par programme, par initiative, par région, par le montant engagé contre les dépenses réelles etc. La plupart des personnes interviewées au sein du Comité de gestion, de la Direction de mise en oeuvre et du Comité consultatif ont révélé qu'elles utilisent

certains rapports afin d'analyser les progrès de l'EAA. L'expert-conseil a également utilisé les rapports de la BDEEAA sans trop d'efforts pour préparer les tableaux présentés au début du présent rapport. Un certain nombre de personnes interviewées ont souligné qu'elles souhaitaient un meilleur choix des rapports sommaires, mais peu d'entre elles ont pu offrir des suggestions précises. Selon l'expert-conseil, un type valable de rapport sommaire pourrait servir de page couverture pour les rapports actuels. Par exemple, pour le Rapport 5, Menu 4, un rapport sommaire ne présentant que les totaux pour les régions, suivis des pourcentages correspondants serait utile. Le rapport actuel fournirait ensuite les détails nécessaires. Le Rapport 1, Menu 4 fournit un sommaire du Rapport 2, Menu 4, mais le premier pourrait être amélioré en fournissant uniquement les lignes du total et utilisant un format amélioré peut-être du genre de celui du tableau 2-8.

L'amélioration des rapports sommaires ne sera probablement qu'une solution partielle. La capacité de répondre à des questions spéciales et un accès plus immédiat à l'information de la BDEEAA sur les projets semblent avoir une importance égale chez les utilisateurs interviewés, de l'avis de l'expert-conseil. Une solution possible pour bon nombre d'utilisateurs serait l'accès à la BDEEAA par l'entremise d'un micro-ordinateur. Cet accès pourrait être assuré soit par des fichiers de la BDEEAA choisis directement pour consultation seule ou sous forme de tableaux de ventilation (sur disque souple ou disque dur accessible au niveau central) pour fins de manipulation dans un programme ayant les capacités de base de données et de caculs tels que LOTUS 123 ou EXCEL. Vu que le personnel de l'EAA a de plus en plus accès aux micro-ordinateurs, la dernière solution est la méthode préférée selon l'expert-conseil.

12. L'expert-conseil recommande la conception d'un protocole d'analyse à inscrire dans la liste de contrôle du rapport final du projet pour fournir une orientation en vue de la préparation des rapports de projet.

Les rapports de projet sont actuellement censés être rédigés conformément à la liste de contrôle des projets du rapport final. Ils

varient en longueur mais fournissent généralement une bonne description de la nature du projet. En même temps, les rapports n'ont pas de constance en ce sens qu'ils analysent les effets, l'impact et les résultats du projet par rapport aux objectifs énoncés dans la proposition soumise pour le projet. Les propositions ont tendance à être précises et quantitatives dans leur description des objectifs du projet. Les rapports de projet ont tendance à être de nature générale et qualitative, et trop souvent ils omettent d'évaluer les réalisations du projet explicitement par rapport aux objectifs énoncés dans la proposition. Le protocle d'analyse fournirait un devis détaillé des éléments des objectifs de la proposition à considérer dans le rapport du projet. Par exemple, si l'objectif d'un projet est d'améliorer l'efficacité en réduisant les coûts, le montant de la réduction des coûts et la méthode qui sera utilisée pour atteindre ces objectifs devront être expliqués dans le rapport. Si on ne réussit pas à réduire les coûts, les raisons devraient en être expliquées. Ou si l'objectif du projet est d'améliorer l'efficacité en augmentant le rendement, une comparaison détaillée des gains de rendement prévus contre les gains de rendement réels, suivie d'une explication pour tous les écarts devrait être fournie. Lorsque le rapport de projet est préparé avant que des données adéquates sur les réalisations soient disponibles (impact et effets), il devrait être considéré comme un document provisoire à terminer à une date ultérieure. Afin de s'assurer que cette méthode soit suivie, un mécanisme de suivi devrait être adopté. Par exemple, le Comité de gestion pourrait demander à la Direction de mise en oeuvre de préparer une analyse des rapports de projet régulièrement, ces analyses devant résumer la qualité des rapports produits et les leçons apprises. Un tel mécanisme serait une technique valable de suivi des projets et constituerait une base de données utile pour l'évaluation finale.

13. L'expert-conseil recommande la conception et la mise en oeuvre de macro et micro-systèmes de suivi afin de permettre une évaluation adéquate à l'avenir de l'impact et des effets de l'EAA. Le macro-système de suivi est recommandé dans le cadre de l'évaluation finale de l'EAA.

Le suivi de l'impact et des effets des projets de l'EAA peut être

assuré soit au niveau macro, soit au niveau micro ou aux deux niveaux. Le macro-suivi comporte l'examen des niveaux de production de denrées annuellement et une comparaison par rapport aux cibles des denrées de l'EAA. Puisque les niveaux de production des denrées sont influencés par bon nombre de variables qui ne sont pas du ressort ni l'influence de l'EAA, particulièrement les conditions météorologiques et les marchés mondiaux, il sera très difficile, sinon impossible, de tirer des conclusions claires à partir d'une telle analyse. Deux approches peuvent être adoptées. Une comporte une évaluation qualitative des réalisations de l'EAA et de l'impact de ces réalisations sur la production des denrées. Cette approche est grandement fondée sur le jugement des experts obtenu par des entrevues exhaustives pour tirer des conclusions concernant le succès de l'EAA par rapport à la réalisation des cibles des denrées. Ces entrevues pourraient être complétées par un sondage auprès des clients de l'EAA visant à fournir de l'information précise concernant les effets de l'aide obtenue en vertu de l'EAA sur la production des denrées ou concernant les autres résultats des projets de l'EAA. L'autre approche comporte la construction d'un modèle quantitatif de l'agriculture au Nouveau-Brunswick. Les variables comprenant les effets et l'impact de l'aide de l'EAA sont incluses dans le modèle pour définir une relation quantitative entre les activités de l'EAA et la production des denrées. Compte tenu du délai qui s'écoule entre la mise en oeuvre des projets de l'EAA et toute augmentation subséquente de production des denrées, ni l'une ni l'autre des approches risque de fournir beaucoup d'information à court terme. L'approche qualitative permettra cependant de tirer des conclusions plus tôt que l'approche fondée davantage sur des données plus intensives. C'est pourquoi cette approche sera plus pratique pour l'évaluation finale et c'est pourquoi également nous la recommandons.

Le micro-suivi ne fournira pas une preuve directe de la réalisation des cibles de denrées, mais il fournira des preuves solides de la contribution possible et réelle des projets de l'EAA à la réalisation des objectifs de l'EAA. L'approche générale consiste à identifier un échantillonnage représentatif de projets EAA afin d'en assurer le

suivi. Idéalement parlant, le projet à suivre est choisi au moment de la demande et les données de base pertinentes (décrivant la situation sans le projet) sont recueillies avant la mise en oeuvre du projet de l'EAA. Le projet est ensuite suivi pour une période de temps adéquate afin d'obtenir des données concernant son impact et ses effets sur le revenu agricole ou d'autres variables importantes. L'analyse de ces données permettra d'évaluer la contribution possible et réelle du projet à la réalisation des objectifs de l'EAA. Si l'échantillonnage de projets est représentatif, il devrait donc être possible de faire une généralisation des résultats à l'échelle provinciale pour le projet particulier. De plus, l'analyse devrait donner une perception valable qui permet de déterminer si le pourcentage d'aide en vertu du projet est adéquat ou non. Ce type de suivi pourrait être élargi pour viser les agriculteurs qui ont déjà terminé un projet de l'EAA, à condition qu'ils puissent fournir des données avant le projet. C'est le cas d'un certain nombre d'agriculteurs interviewés par rapport à l'étude de cas concernant les systèmes d'alimentation informatisés dans des étables à stabulation libre. La méthode fondée sur l'étude des cas utilisée pour la présente étude combinée avec le protocole d'analyse recommandé (voir recommandation 12) pourrait constituer la base d'un micro-système de suivi. Lorsque des données adéquates sont disponibles, la méthodologie pourrait être élargie pour inclure une analyse financière et une analyse avantages-coût afin d'évaluer la rentabilité économique et financière. Cette approche serait utile pour évaluer le besoin et le niveau adéquat d'aide financière.

Selon l'expert-conseil, le micro-suivi est l'approche la plus prometteuse et un tel système pourrait être établi à titre de composante ordinaire de la mise en oeuvre de l'EAA. Les projets, surtout dans la ferme, sont le point de mire de l'EAA. La collecte et l'analyse des données du projet sur l'impact et les effets devraient être un des principaux facteurs visant à établir une preuve solide de la valeur des projets. En établissant un micro-système de suivi maintenant, on pourrait donc obtenir les résultats préliminaires de certains projets dans environ un an. Le système fournira également une base de données solide comprenant les données des projets réels pour

fins d'analyse de l'impact et des effets lors de l'évaluation finale de l'EAA.

La mise en oeuvre réussie du micro et du macro-suivi nécessitera une affectation des ressources pour cette activité précise. Selon l'expert-conseil, la désignation d'un employé ou plus, qui n'aurait pas les responsabilités de mise en oeuvre de l'EAA, et qui se consacrerait entièrement aux activités de suivi, est cruciale au succès de cette entreprise. (L'affectation de cette ressource est également présumée dans la recommandation 9.)

14. L'expert-conseil recommande l'adoption d'un système de relevés de projet uniforme dans toutes les régions.

L'abandon de projets a été mentionné comme étant un facteur important qui affecte le taux de dépenses et la réalisation des objectifs au cours des trois premières années de l'EAA. En ce qui a trait aux projets auxquels participent les agriculteurs, le suivi quotidien à partir de la demande jusqu'à la mise en oeuvre et jusqu'au rapport final est mieux assuré au niveau régional. Pour se tenir à jour sur les progrès réalisés relativement à la mise en oeuvre et dépister les abandons de projets dès le début, il faut un système qui permet de vérifier les dates critiques régulièrement et systématiquement. Les mesures de suivi peuvent ensuite être entreprises au moment opportun et lorsqu'il y a lieu, on peut cesser le financement de projets qui ne respectent pas l'échéancier de mise en oeuvre et réaffecter les fonds à d'autres fins. Un relevé du projet utilisé dans une région a été mentionné à la figure 2-3. L'expert-conseil est au courant d'un cas où on utilise un micro-ordinateur pour effectuer une tâche semblable dans une deuxième région. L'établissement d'un système de relevé uniforme utilisant un programme de tableau de ventilation sur un micro-ordinateur dans toutes les régions permettrait de suivre les projets systématiquement dans l'ensemble de la province. Un tel système adéquatement entretenu fournirait de l'information à jour et détaillée sur la mise en oeuvre des projets pour les régions et pour la Direction de mise en oeuvre.

15. L'expert-conseil recommande l'utilisation d'un régime de prêt à faible intérêt comme solution de rechange pour fournir de l'aide aux agriculteurs qui souhaitent entreprendre des projets d'assainissement des terres.

En général, les avantages des projets d'assainissement et d'aménagement des terres ne sont réalisés pleinement que trois à cinq ans ou plus après l'investissement initial. Dans le cas d'un projet proposé en vertu de l'assainissement des terres, les agriculteurs doivent recueillir leur part des coûts soit à partir de leurs fonds autogénérés ou en empruntant de sources privées. Dans le cas des agriculteurs avec un revenu faible ou pendant les périodes où les prix des denrées sont faibles, il se peut que ces options ne soient pas possibles et que la participation des agriculteurs aux projets d'assainissement des terres soit également faible. Les agriculteurs peuvent entreprendre un projet et ensuite omettre de le suivre jusqu'au bout. Cette situation a été un problème important au cours des trois premières années de l'EAA. Pour surmonter ce problème, l'utilisation d'un prêt à faible intérêt est proposé comme méthode de rechange pour fournir de l'aide financière aux projets d'assainissement des terres. Un tel régime présente plusieurs caractéristiques qui méritent d'être considérées. Les agriculteurs intéressés à l'amélioration des terres peuvent entreprendre ces travaux sans y mettre de leurs propres ressources financières. Si le prêt est obtenu par l'entremise de banques commerciales utilisant un achat d'une réduction d'intérêt, la participation de l'EAA devrait permettre d'augmenter la cote de solvabilité de l'agriculteur aux yeux de la banque. De plus, si un tel régime est bien conçu, le remboursement du prêt peut être établi selon un calendrier pour correspondre à la récupération des travaux d'amélioration et d'aménagement des terres. Selon le sondage auprès des clients et des non-clients, 55 pour cent des clients et près de la moitié des non-clients ont révélé qu'ils seraient prêts à emprunter pour effectuer des travaux d'assainissement des terres dans leur ferme. Avec une telle base au départ, un régime bien conçu et bien connu de prêts à faible intérêt semble être prometteur et pouvoir attirer une vaste catégorie de clients pour entreprendre des travaux d'assainissement des terres.

ANNEXE A

EXTRAITS DE L'ENTENTE AUXILIAIRE

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT

DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Annexe A

	Canada (000 $)	Nouveau-Brunswick (000 $)	TOTAL (000 $)
	COÛTS ESTIMATIF (en milliers de dollars)		
1. Développement du secteur des aliments pour animaux	12 100	2 200	14 300
2. Développement de l'industrie du bétail	3 400	1 400	4 800
3. Développement de l'industrie de la pomme de terre	6 100	2 100	8 200
4. Développement de l'horticulture et des récoltes spécialisées	3 400	1 300	4 700
TOTAL	25 000	7 000	32 000

Source : EAANB

TABLEAU C-2

	Terres (000 $)	Commercia-lisation (000 $)	Techno-logie (000 $)	RHISS (000 $)	TOTAL (000 $)
1. Développement du secteur des aliments pour aninaux	6 500	2 700	3 500	1 600	14 300
2. Développement de l'industrie du bétail	--	900	2 600	1 300	4 800
3. Développement de l'industrie de la pomme de terre	4 500	1 400	1 000	1 300	8 200
4. Développement des cultures horticoles et des cultures spécialisées	1 500	1 000	1 400	800	4 700
TOTAL	12 500	6 000	8 500	5 000	32 000

Note : Dépenses totales par le Canada 25 000 000 $
Dépenses totales par le Nouveau-Brunswick 7 000 000 $

Source : EAANB, Annexe C

ANNEXE B

OBJECTIFS DE L'ENTENTE AUXILIAIRE

CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT

DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

OBJECTIFS DE L'ENTENTE AUXILIAIRE CANADA-NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

2. BUT, OBJECTIFS ET SUJET

2.1 Le but de la présente entente est de permettre au Canada et au Nouveau-Brunswick de mettre en oeuvre des projets exécutés directement et des projets à frais partagés en vue de stimuler et d'appuyer le développement du secteur agro-alimentaire décrit aux objectifs exposés au paragraphe 2.2.

2.2 Les objectifs de la présente entente sont les suivants :

a) Déterminer, développer et réaliser, tant sur les marchés canadiens qu'étrangers, les possibilités de débouchés pour la pomme de terre, le bétail, les aliments pour animaux, l'horticulture et les récoltes spécialisées.

b) Encourager la croissance et le développement du secteur agro-alimentaire en accroissant la production du secteur primaire et les activités de valeur ajoutée liées aux produits agricoles dont les débouchés sont définis.

c) Rehausser le degré de compétitivité de l'industrie agro-alimentaire par une augmentation de la productivité, une amélioration de la qualité du produit, le perfectionnement des ressources humaines, l'utilisation des ressources naturelles et la commercialisation.

d) Augmenter le nombre d'emplois dans le secteur agro-alimentaire ainsi que les services connexes.

e) Accroître le niveau et la stabilité des recettes nettes des participants du secteur agro-alimentaire.

ANNEXE C

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES CLIENTS ET DES NON-CLIENTS

Evaluation à Moyen-Terme de l'Entente Agro-Alimentaire
Sondage des agriculteurs/trices (PARTICIPANTS)

Durée de l' Interview:

ENQUETEUR(SE): VEUILLEZ REMPLIR L'INFORMATION SUIVANTE

NOM:_____CODE DU PARTICIPANT: _____

NUMERO DE TELEPHONE: _____ CODE DE LA REGION: _____

****

(Etes-vous la personne la plus familière avec les opérations de la ferme? SI NON, DEMANDEZ: Qui devrais-je contacter à ce sujet? NOM:_____
TELEPHONE: _____)

1. Les agriculteurs qui font application pour un ou plusieurs projects subventionnés par l'entente agro-alimentaire doivent fournir un plan de développement pour leur entreprise agricole. Avez-vous eu besoin d'aide pour faire votre Plan?

OUI - 65 **SI OUI: ALLEZ A 2** NON - 35 **SI NON: DEMANDEZ 3**

2. **SI OUI A LA QUESTION 1. DEMANDEZ**: Qui vous a aidé?

Un spécialiste de la gestion des fermes 1
Le représentant agricole..... 61
Un autre fermier 0
Autre (spécifiez s.v.p.)
_____ 3

3. Est-ce que le plan de développement de votre entreprise vous a été utile?

OUI - 68 **SI OUI: DEMANDEZ 4** NON - 31 **SI NON: DEMANDEZ 5**

4. **SI OUI A LA QUESTION 3. DEMANDEZ**: De quelle façon est-ce que ce Plan vous a été utile? (NE LISEZ PAS LA LISTE)

Le Plan m'a indiqué le chemin à prendre pour atteindre mes buts..... 52
Le Plan m'a permis d'obtenir de l'aide gouvernementale pour mon projet.... 11
Autre (spécifiez s.v.p.)
_____ 5

5. **SI NON A LA QUESTION 3. DEMANDEZ**: Pourquoi est-ce que ce Plan ne vous a pas été utile?... (NE LISEZ PAS LA LISTE)

Le Plan n'est pas assez spécifique	7
Le Plan ne donne que des projections, aucun plan d'action	2
J'ai fait le Plan seulement afin de recevoir l'appui du gouvernement	4
Autre raison (spécifiez S.V.P.) _____	17

6. Vous souvenez-vous du nom du programme ou du Département gouvernemental qui fut la source de l'appui financier que vous avez reçu?

OUI - 76	NON - 24
SI OUI:DEMANDEZ 7	**SI NON: DEMANDEZ 9**

7. Voudriez-vous me dire le nom du programme ou Département qui fut la source de cet appui. (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; PLUS D'UNE RÉPONSE EST PERMISE)

Ministère de l' Agriculture du Nouveau Brunswick	17
Agriculture Canada	6
Entente sur le Développement du Secteur Agro-Alimentaire	**56**
L'E.D.E.R.	0
La 2ième entente sur le développement agricole	1
Autre _____	2
Autre _____	0

8. **Indiquez si vous avez lu la liste s.v.p.** 44

9. De quelle façon avez-vous appris l'existence d'aide au financement de projets de développement pour votre ferme? (LISEZ LA LISTE SI NECESSAIRE)

voisin/ ami	10
annonce dans le journal	9
quelqu'un au bureau régional	53
quelqu'un de la Fédération de l'Agriculture	0
quelqu'un avec un groupe de producteurs	12
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	15

10. Pour quel(s) programme(s) avez-vous fait application? (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; PLUS D'UNE REPONSE PERMISE)

Développement du Secteur des Aliments de Bétail	39
Développement de l'Industrie du Bétail	36
Développement de l'Industrie de la Pomme de Terre	10
Développement de l'Horticulture et des Récoltes Spécialisées	15

11. Pour quelle sorte de projet avez-vous reçu de l'aide financière? (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; **PLUS D'UNE REPONSE PERMISE**)

Assainissement des Terres	76	***Demandez 12***
Commercialisation	7	***Demandez 13***
Technologie	42	***Demandez 14***
Développement des Ressources Humaines, Infrastructure de l'Industrie et Services de Soutien	2	***Demandez 15***

12. **SI ASSAINISSEMENT DES TERRES:** Quelles sont les DEUX raisons principales pour lesquelles vous avez entrepris ce projet? (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; INDIQUEZ RAISON 1 OU 2 ENTRE LES PARENTHESES CI-DESSOUS)

	1er	*2eme*
Disponibilité d'aide gouvernementale	7	10
Conservation des sols	3	5
Accroissement de la production	24	7
Remplacement des céréales fourragères et aliments de bétail présentement importés	3	3
Cultiver des produits différents	3	4
Abilité de travailler la terre plus tôt dans la saison	2	3
Meilleur rendement des terres	12	5
Meilleur prix pour les produits de la ferme	0	2
Meilleure qualité des produits de la ferme	2	2
Plus grande efficacité sur la ferme	3	7
Offre plus régulière des produits agricoles	0	0
Meilleure performance financière	0	3
Autre (spécifiez s.v.p.)	17	12

13. **SI PROJECT DE COMMERCIALISATION:** Quelles sont les DEUX raisons principales pour lesquelles vous avez entrepris ce projet? (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; INDIQUEZ RAISON 1 OU 2 ENTRE LES PARENTHESES CI-DESSOUS)

	1er	*2eme*
Disponibilité d'aide gouvernementale	2	0
Augmenter la visibilité des produits pour les acheteurs	0	0
Augmenter les ventes	0	2
Developper et aggrandir de nouveaux marchés	0	0
Identifier des opportunités de marché	0	0
Améliorer les pratiques de commercialisation	0	0
Regagner des marchés	0	0
Produire de nouvelles cultures	0	0
Meilleure performance financière	1	0
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	4	1

14. **SI PROJET DE TECHNOLOGIE:** Quelles sont les DEUX raisons principales pour lesquelles vous avez entrepris ce projet? (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; INDIQUEZ RAISON 1 OU 2 ENTRE LES PARENTHESES CI-DESSOUS)

	1er	*2eme*
Disponibilité d'aide gouvernementale	5	5
Amélioration de l'efficacité	24	7
Amélioration des revenus	5	7
Développement et expansion de nouveaux marchés	1	0
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	7	15

15. **SI DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES,...:** Quelles sont les DEUX raisons principales pour lesquelles vous avez entrepris ce projet? (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; INDIQUEZ RAISON 1 OU 2 ENTRE LES PARENTHESES CI-DESSOUS)

	1er	*2eme*
Disponibilité d'aide gouvernementale	1	0
Amélioration des capacités organizationelles	1	0
Amélioration des capacités techniques	0	0
Meilleure efficacité sur la ferme	0	1
Amélioration du système d'information	0	0
Amélioration de l'accessibilité à l'information	0	0
Amélioration de la performance financière	0	0
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	0	1

DEMANDEZ A TOUS

16. Quels sont les changements les plus importants que le programme a causé sur la façcon dont vous gérer votre ferme ou vendez vos produits?

Le programme m'a permit d'expandre mon entreprise plus tôt que prévu.....	9
Le programme a augmenté mes compétences organizationelles.....	0
Le programme a augmenté mes capacités techniques	7
Le programme a augmenté le niveau d'efficacité sur ma ferme	45
Aucun changement	20
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	17

17. Que pensez-vous de l'aide financière que vous avez reçu? Etes-vous ...

Satisfait - 70 Indifférent - 5 Dissatisfait - 25

18. Que pensez-vous de l'aide technique que vous avez reçu? Etes-vous ...

Satisfait - 82 Indifférent - 8 Dissatisfait - 10

Les questions qui suivent ne devraient pas prendre plus de 2 minutes. Pour chaque question j'aimerais savoir si vous êtes

Très d'accord	(1)
D'accord	(2)
Indifférent	(3)
Pas d'accord, ou	(4)
Pas du tout d'accord	(5)

	Très D'accord	*D'accord*	*Indifferent*	*Pas d'accord*	*Pas du tout d'accord*
19. Les programmes de l'entente agro-alimentaire ne sont que de l'argent jetée par les fenêtres.	0	14	3	68	15
20. L'amélioration des terres est une nécéssité si on veut une industrie de l'agriculture saine au Nouveau Brunswick.	44	53	2	0	0
21. Le plan de développement de l'entreprise agricole de l'entente agro-alimentaire n'est pas vraiment utile.	0	21	3	67	9
22. Je n'ai jamais eu de misère à obtenir de l'aide technique quand j'en ai eu besoin.	13	63	8	14	2

		Très D'accord	*D'accord*	*Indifferent*	*Pas d'accord*	*Pas du tout d'accord*
23.	Il n'est pas difficile de trouver des gens pour travailler sur ma ferme.	2	31	10	40	16
24.	Je serais prêt(e) a emprunter de l'argent afin d'améliorer mes terres.	4	51	2	40	3
25.	Le travail que j'ai fait grâce à l'aide gouvernementale va augmenter la production de mes terres.	18	73	2	5	0
26.	L'argent que j'ai reçu sous l'entente agro-alimentaire m'a permis d'entreprendre des projets que je n'aurais pas pu entreprendre autrement.	18	64	1	16	1
27.	J'ai du attendre longtemps avant que ma demande d'aide financière dans le cadre de l'entente agro-alimentaire soit acceptée.	1	32	4	57	6
28.	Je n'aurais pas entrepris mon projet si il n'y avait pas eu d'aide gouvernementale disponible.	4	53	5	37	0
29.	Les programmes de l'entente agro-alimentaire sont dans la bonne direction.	6	79	5	9	1
30.	Les formules de demande de fonds sont facile à comprendre.	1	55	12	28	4
31.	Les fonds de l'entente agro-alimentaire sont dépensés avec soin et sans gaspillage.	4	63	10	16	3
32.	L'entente agro-alimentaire a augmenté mon niveau de confiance dans le futur de l'industrie agro-alimentaire.	7	72	7	9	3

	Très D'accord	*D'accord*	*Indifferent*	*Pas d'accord*	*Pas du tout d'accord*
33. L'érosion des sols est un des problèmes les plus importants auquel l'agriculture au Nouveau Brunswick doit faire face.	11	56	4	29	0
34. Je serais prêt(e) à payer 66% du coût total de l'amélioration de mes terres.	3	47	6	43	1

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE TEMPS ET VOTRE PATIENCE.

Évaluation à moyen terme de l'entente auxiliaire sur le développement du secteur agro-alimentaire
Enquête auprès des agriculteurs (clients)
Commentaires

2. Qui vous a aidé? (Aide extérieure pour la préparation de votre plan de développement commercial de votre entreprise agricole - Autre

- Ami(e)
- Spécialiste laitier
- Spécialiste de la production en serre

4. De quelle façon ce plan vous a-t-il été utile? Autre façon :

- Pour préparation du budget
- Vérifie la rentabilité contre les attentes
- Bonnes idées du représentant agricole
- Me fournissent un guide d'information pour comparer aux chiffres que j'obtiens
- J'ai fait inscrire mon nom sur la liste d'envoi des bulletins
- Fournit des objectifs à long terme

5. Pourquoi ce plan ne vous a-t-il pas aidé? Autre raison :

- Je ne l'ai pas suivi - 2
- Je ne peux pas suivre des projections
- J'utilise ma propre version du plan
- Il a été établi pour les agriculteurs dont l'exploitation est axée sur les terres
- On ne sait jamais ce qu'on fera dans cinq ans - 6
- Je n'avais pas assez de dossiers
- Trop de paperasse
- Je ne peux pas me rappeler de quel plan précis il s'agit
- Les projections ont toutes changé
- Trop de questions

7. Pourriez-vous me dire le nom du programme ou du ministère? Autre :

- Entente du Sud-Est

9. Vous rappelez-vous comment vous avez su que vous pourriez obtenir de l'argent du gouvernement pour effectuer des travaux dans votre ferme? Autre source :

- Je ne peux pas me rappeler, pas certain - 4
- Lettre du ministère de l'Agriculture
- Spécialiste laitier
- Rapports à la radio
- Le répondant est commissaire pour le ministère de l'Agriculture
- Association de l'amélioration du sol de Victoria
- Ministre de l'Agriculture
- Gouvernement fédéral l'a dirigé vers le Bureau régional provincial
- Lettre circulaire, publications du gouvernement
- Bulletin de l'Office de commercialisation du lait du Nouveau-Brunswick

12. **TERRE** Quels sont les deux principaux facteurs qui vous ont incité à entreprendre le projet? Autre :

- J'avais besoin de plus de terrain (1) 3, (2) 2
- Je voulais défricher de la terre pour un coupe-feu et une autre grange (1)
- Drainage (1) 5, (2) 4
- J'aime aménager du terrain (2) 2
- Je voulais commencer à pratiquer l'agriculture (1)
- Pour obtenir de la terre cultivable plus près de la ferme (1) 2, (2) 1
- Respect pour ses voisins (producteur de porcs) (1)
- Aide technique des ingénieurs (2)
- Utilisation de son propre terrain (1)
- Amélioré sa base de terrain (2)
- Le travail devait être bien fait (1)

13. **COMMERCIALISATION** Quel est le principal facteur qui vous a incité à entreprendre le projet? Autre :

- Regroupement des champs (2)
- Foin de meilleure qualité (1)
- Surmonter les problèmes de la météo (2)
- Gagner ma vie en achetant et en vendant des céréales (1)
- Conserver des pommes de terre pour les vendre plus tard sur le marché (1)

14. **TECHNOLOGIE** Quel est le principal facteur qui vous a incité à entreprendre le projet? Autre :

- Améliorer le troupeau (1)
- Aliments de meilleure qualité (1) 2
- Accroître la production (2) 3
- Aide d'un agronome (1)
- Technologie nouvelle pour enlever les peaux (1)
- Aide technique (2)
- Entreposage accru (2)
- Amélioration de la qualité (2)
- Autonomie (1)
- Produit amélioré (2)
- Récolter les pommes de terre plus tôt (2)
- Réduire la main-d'oeuvre (2)
- Voulais remplacer la méthode manuelle par un système d'arrosage automatique (éleveur de renards) (2)
- Ces travaux devaient être faits (1)
- Accélérer la fenaison (1)

15. **RHISS** Quel principal facteur vous a incité à entreprendre le projet? Autre :

- Pouvoir conserver les céréales (1) 1, (2) 1
- Empêcher la perte de grains (2)

16. Quels sont d'après vous les plus importants changements que le programme a effectués par rapport à la façon dont vous dirigez votre exploitation agricole ou dont vous mettez vos cultures et votre bétail sur le marché? Autre :

- Superficie en culture légèrement accrue
- Amélioration de la qualité
- Amélioration de la qualité du sol
- Amélioration financière
- Cultiver des terres plus près
- Sol en meilleur état
- M'a incité à planter une culture coûteuse
- Utilisation accrue des terres pour cultiver les cultures que je ne pouvais pas cultiver avant et commencer plus tôt
- Peux élever des moutons pendant toute l'année
- Je n'ai pas besoin de louer autant de terrain
- Je commence la fenaison plus tôt
- Amélioration des communications
- Production accrue - 2
- Plus actif dans l'association.

Commentaires reliés aux questions 19 à 34 :

- Le répondant pensait qu'il y avait trop de bureaucratie reliée à l'entente sur le développement du secteur agro-alimentaire
- Le répondant estimait que l'EAA n'avait rien fait pour les producteurs de volaille
- Le répondant serait prêt à emprunter pour effectuer des travaux d'assainissement des terres s'il pouvait obtenir un prêt à long terme à faible intérêt
- Le répondant était satisfait du montant d'aide financière reçu mais était préoccupé du fait que les voisins aient obtenu davantage et soient plus compétitifs
- Le répondant estime que le drainage et le maintien des pâturages sont les problèmes les plus importants de l'agriculture au Nouveau-Brunswick actuellement
- Le répondant estime qu'un plan de développement commercial de deux ans serait meilleur
- Le répondant aimerait avoir accès à un analyseur des sols par l'entremise du gouvernement
- Le répondant estimait que les attaches de balles de foin ont été annoncées trop tard
- Le répondant n'était pas satisfait des conseils techniques qu'il avait reçus - n'a reçu aucun conseil pour son exploitation d'élevage de renards
- Le répondant estimait que le prix des pommes de terre devait être réglementé
- Le répondant estimait que le programme était trop sévère, on essaie d'en dire trop à l'agriculteur, il faut avoir un échantillonnage du sol et une application de la chaux pour obtenir une subvention
- Le répondant estime qu'il faut des subventions pour la construction aussi

Evaluation à Moyen-Terme de l'Entente Agro-Alimentaire
Sondage des agriculteurs/trices (NON-PARTICIPANTS)

Durée de l' Interview:

ENQUETEUR(SE): VEUILLEZ REMPLIR L'INFORMATION SUIVANTE

NOM:_____

NUMERO DE TELEPHONE: _____ CODE DE LA REGION: _____

****

(Etes-vous la personne la plus familière avec les opérations de la ferme? SI NON, DEMANDEZ: Qui devrais-je contacter à ce sujet? NOM:_____
TELEPHONE: _____)

1. Avez-vous un Plan de développement de l'entreprise agricole pour votre ferme?

OUI - 22 **SI OUI, DEMANDEZ 2** NON - 78 **SI NON, DEMANDEZ 5**

2. Est-ce que le plan de développement de votre entreprise vous a été utile?

OUI - 15 **SI OUI: DEMANDEZ 3** NON - 7 **SI NON: DEMANDEZ 4**

3. **SI OUI A LA QUESTION 2. DEMANDEZ**: De quelle façon est-ce que ce Plan vous a été utile? (NE LISEZ PAS LA LISTE)

Le Plan m'a indiqué le chemin à prendre pour atteindre mes buts..... 10
Le Plan m'a permis d'obtenir de l'aide gouvernementale pour mon projet.... 5
Autre (spécifiez s.v.p.)
_____ 0

4. **SI NON A LA QUESTION 2. DEMANDEZ**: Pourquoi est-ce que ce Plan ne vous a pas été utile?... (NE LISEZ PAS LA LISTE)

Le Plan n'est pas assez spécifique..... 0
Le Plan ne donne que des projections, aucun plan d'action..... 0
Je n'ai pas fait de demande d'aide financière dans le cadre de l'entente 1
Autre raison (spécifiez S.V.P.)
_____ 7

5. Saviez-vous que le gouvernement offre de l'aide financière pour l'amélioration des terres, la commercialisation ainsi que d'autres projets de développement?

YES - 92 — **SI OUI, DEMANDEZ 6**
NO - 8 — **SI NON, DEMANDEZ 10**

6. De quelle façon avez-vous appris l'existence d'aide au financement de projets de développement pour votre ferme? (LISEZ LA LISTE SI NECESSAIRE)

voisin/ ami 20
annonce dans le journal..... 9
quelqu'un au bureau régional 40
quelqu'un de la Fédération de l'Agriculture..... 3
quelqu'un avec un groupe de producteurs..... 3
Autre (spécifiez s.v.p.)
_____ 13

7. Voudriez-vous me dire le nom du programme ou Département qui est la source de cet appui. (NE LISEZ PAS LA LISTE INITIALLEMENT; PLUS D'UNE RÉPONSE EST PERMISE)

Ministère de l'Agriculture du Nouveau Brunswick 42
Agriculture Canada..... 9
Entente sur le Développement du Secteur Agro-Alimentaire.... 19
L'E.D.E.R. 1
La 2ième entente sur le développement agricole 0
Autre _____ 24
Autre _____ 0

8. **Indiquez si vous avez lu la liste s.v.p.**..... 46

9. Pourquoi est-ce que vous n'avez pas fait de demande de financement? (NE LISEZ PAS LA LISTE)

Les programmes ne s'appliquent pas à moi 10
Je n'ai pas les moyens de payer ma part..... 12
Les prix pour les produits agricoles sont trop bas..... 0
Je n'aime pas recevoir de l'aide du gouvenement 9
Autre raison (spécifiez s.v.p.)
_____ 59

DEMANDEZ À TOUS

Les questions qui suivent ne devraient pas prendre plus de 2 minutes. Pour chaque question j'aimerais savoir si vous êtes

Très d'accord	(1)
D'accord	(2)
Indifférent	(3)
Pas d'accord, ou	(4)
Pas du tout d'accord	(5)

	Très D'accord	*D'accord*	*Indifferent*	*Pas d'accord*	*Pas du tout d'accord*
10. Les programmes de l'entente agro-alimentaire ne sont que de l'argent jetée par les fenêtres.	1	18	22	54	3
11. L'amélioration des terres est une nécessité si on veut une industrie de l'agriculture saine au Nouveau Brunswick.	19	77	0	4	0
12. Le plan de développement de l'entreprise agricole de l'entente agro-alimentaire n'est pas vraiment utile.	2	17	19	53	6
13. Il est facile de trouver des gens pour travailler sur ma ferme.	1	25	5	60	8
14. Je serais prêt(e) a emprunter de l'argent afin d'améliorer mes terres.	2	46	3	47	2
15. J'aurais entrepris un projet de développement sur ma ferme si l'aide gouvernementale avait été plus élevée.	2	56	4	37	1
16. Les programmes de l'entente agro-alimentaire semblent être dans la bonne direction.	2	64	25	8	0
17. Les fonds de l'entente agro-alimentaire sont dépensés avec soin et sans gaspillage.	2	46	32	16	2
18. L'entente agro-alimentaire a augmenté mon niveau de confiance dans le futur de l'industrie agro-alimentaire.	4	58	19	18	0

	Très D'accord	*D'accord*	*Indifferent*	*Pas d'accord*	*Pas du tout d'accord*
19. L'érosion des sols est un des problèmes les plus importants auquel l'agriculture au Nouveau Brunswick doit faire face.	7	66	5	22	0
20. Je serais prêt(e) à payer 66% du coût total de l'amélioration de mes terres.	0	64	7	28	1

Finalement, J'aimerais vous poser quelques questions sur votre ferme. Je vous assure que l'information que vous me donnerez demeurera confidentielle.

21. Quelle est l'étendue de votre entreprise agricole? (NE LISEZ PAS LA LISTE)

0-2 acres	1
3-9 acres	0
10-69 acres	11
70-129 acres	17
130-199 acres	14
200-399 acres	31
400-999 acres	19
Plus de 1000 acres	5

22. Combien d'années d'expérience en agriculture avez-vous? (NE LISEZ PAS LA LISTE)

0-5 années	4
6-10 années	9
11-15 années	7
16-25 années	22
26-35 années	14
Plus de 35 années	44

23. Quelle est la denrée PRINCIPALE produite sur votre ferme? (NE LISEZ PAS LA LISTE)

Produits laitiers	24
Grain	8
Culture fourragère	0
Fruits	9
Légumes	27
Volaille	1
Boeuf	22
Porc	3
Mouton	0
Animaux à fourrure	1
Plantes ornementales	2
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	3

24. Pour quelle proportion de votre revenu agricole brut fut cette denrée responsable en 1986?

0-50 %	23
51-75 %	21
76-85 %	16
86-95 %	14
96-100 %	24

25. Quelles autres denrées produisez-vous? (NE LISEZ PAS LA LISTE, PLUS D'UNE RÉPONSE PERMISE)

Produits laitiers	5
Grain	26
Culture fourragère	6
Fruits	5
Légumes	10
Volaille	1
Boeuf	25
Porc	2
Mouton	2
Animaux à fourrure	1
Plantes ornementales	0
Autre (spécifiez s.v.p.) _____	24

26. Quelle est l'entité juridique de votre entreprise agricole?

Propriétaire unique	79
Société en nom collectif	18
Corporation	3
Autre (spécifiez s.v.p.)_____	0

27. Dans laquelle des catégories suivantes se trouvait votre revenu agricole brut en 1986? Était-ce entre....(LISEZ LA LISTE)

$0	6
$1 - $4,999	17
$5,000 - $9,999	9
$10,000 - $24,999	11
$25,000 - $49,999.	15
$50,000 - $99,999	17
$100,000 - $149,999	14
Over $150,000	8

MERCI BEAUCOUP POUR VOTRE TEMPS ET VOTRE PATIENCE.

Évaluation à moyen terme de l'entente auxiliaire sur le développement du secteur agro-alimentaire
Enquête auprès des agriculteurs (NON-CLIENTS)
Commentaires

4. Pourquoi ce plan ne vous a pas été utile? Autre raison :

- Les marchés ont changé
- Une petite exploitation agricole seulement
- On ne peut pas prédire ce que seront les marchés dans cinq ans - 3
- Il est trop tôt pour dire - 2

6. Vous rappelez-vous comment vous avez su d'abord que vous pouviez obtenir de l'argent du gouvernement pour effectuer des travaux dans votre ferme? Autre source :

- Je ne peux pas me rappeler - 7
- Par le courrier - 2
- Comités Marsh
- Participé à l'EAA 1 - 2
- Entrepreneur

7. Pourriez-vous me dire le nom du programme ou du ministère du gouvernement? Autre :

- Ne sais pas - 24

9. Pourquoi n'avez-vous pas demandé de l'aide? Autre raison :

- Petit exploitant, pas aussi actif - avenir - expansion et examiner cette possibilité
- Ma demande a été refusée l'an dernier - 3
- Obtenir de l'aide pour l'application de la chaux
- Maladie
- J'ai fait une demande et j'attends une réponse - 6
- J'ai fait une demande et ma demande a été approuvée - 9
- J'en ferai une bientôt - 4
- Ne sais pas - 2
- Je ne veux pas m'en occuper - trop âgé - 11
- Pas assez de temps - 3
- Je ne sais pas si mon exploitation est assez grande
- J'ai fait une demande l'automne dernier - j'ai attendu si longtemps l'aide pour l'application de la chaux que l'hiver était déjà arrivé
- Participé à la dernière entente et constaté qu'il y avait trop de bureaucratie
- Je n'entreprends aucun changement ou amélioration - 3
- Je ne connais pas les détails des programmes - 2
- Trop de bureaucratie - 7
- Les formules ont été renvoyées
- Je ne veux pas que le gouvernement contrôle - 2
- Je n'en avais pas besoin
- Je ne peux pas obtenir de l'aide selon eux parce que la ferme n'est pas mon seul gagne-pain
- J'ai creusé des fossés l'an dernier, je n'ai besoin de rien cette année

23. Quelle est la **PRINCIPALE** denrée que vous produisez dans votre ferme? Autre :

- Arbres de Noël, bois d'oeuvre, bois - 6
- Tabac

25. Quelles autres denrées produisez-vous? Autres :

- Arbres de Noël, bois, bois d'oeuvre - 13
- Services comme coupe de foin
- Chevaux de course

26. Quelle est la structure commerciale de votre exploitation agricole? Autre :

Commentaires :

- Le répondant estime qu'il faut beaucoup de planification et de recherche pour aménager de meilleures terres, établir de meilleures utilisations et des méthodes de protection - il faut des méthodes économiques pour améliorer la qualité des terres
- Le répondant pense que l'Entente est un atout pour les petits et gros agriculteurs, l'Agriculture est une occupation nécessaire même si elle n'est pas attrayante, les petites fermes ont besoin de ce genre d'aide, il faut aider les agriculteurs sérieux, il aimerait qu'il existe un programme visant à aider pour l'achat de matériel coûteux
- Le répondant pense que ce serait la fin de l'agriculture si les marchés américains (pour les pommes de terre) étaient perdus, nos inspecteurs fédéraux ne nous défendent pas lorsqu'on refuse les classements aux États-Unis, il existe certains bons programmes, mais il faut consacrer davantage de ressources aux domaines tels que l'érosion des sols et l'aide à la commercialisation
- Le répondant n'est pas d'accord sur l'approche adoptée par l'entente, les subventions sont une méthode temporaire pour les difficultés économiques, les denrées devraient avoir un prix fixe afin que la libre entreprise puisse avancer à partir de ce point-là
- Le répondant estime que l'entente devrait s'appliquer au matériel - 2
- Le répondant aimerait que les prix pour ce qu'il achète et ce qu'il vend soient meilleurs
- Le répondant a dépensé beaucoup d'argent pour la première entente, il doit finir de rembourser cet argent avant de pouvoir profiter de cette entente.
- Le répondant pense qu'il est difficile d'obtenir de l'aide pour du matériel, il paye 5 % de plus pour le financement avec le gouvernement qu'avec d'autres sources
- Le répondant estime que toute mesure visant à aider l'agriculture est bonne, il faut promouvoir les offices de commercialisation et la prévention de l'érosion du sol, il faut plus de formation agricole au sein du système d'éducation
- Le répondant pense que les subventions nuisent aux agriculteurs en les poussant à s'endetter; si on ne peut pas s'arranger sans obtenir de l'aide, on ne devrait pas être en agriculture
- Le répondant pense qu'il faut plus d'éducation par exemple pour savoir où obtenir de l'aide, comment remplir des demandes, savoir quel montant déduire pour l'impôt et le reste
- Le répondant aime le Plan Agricole : avant, il ne pouvait pas se débrouiller, n'a pas assez d'instruction au sujet de l'agriculture; avec le plan, il peut établir des priorités et gagner un revenu décent

- Le répondant pense qu'il est bon d'aider les agriculteurs à défricher des terres
- Le répondant pense que les agriculteurs devraient payer leurs propres travaux; le gouvernement fournit de l'aide aux gros agriculteurs
- Le répondant pense que les agriculteurs s'arrangeraient bien si les produits se vendaient à un prix raisonnable
- Le répondant a participé à l'EAA 1; les agriculteurs doivent produire d'autres produits afin de faire concurrence sur les marchés en évolution, l'aide devrait couvrir tous les aspects des marchés, et non pas certains seulement comme c'est le cas maintenant; il a effectué des travaux du sol mais n'était pas d'accord sur le plan établi par les ingénieurs, diminution de 5 % dans la culture, alors il l'a enlevée; trop de bureaucratie pour obtenir de l'aide
- Le répondant pense que certains agriculteurs participent à ces programmes et finissent par être endettés alors qu'ils auraient pu s'en passer, les agriculteurs ont besoin de plus d'éducation concernant le financement; il faut un programme pour les agriculteurs qui sont en difficulté, ce programme devrait comporter des prêts sans intérêt
- Le répondant pense que le programme est bon pour les riches seulement parce que l'agriculteur doit avoir de l'argent pour fournir les sommes initiales et il doit attendre six mois pour recevoir la subvention de nouveau
- Le répondant pense qu'on n'obtient rien pour rien
- Le répondant pense que les programmes visent les grosses fermes; les programmes sont adaptés à ces fermes et ne tiennent pas compte de ce que le répondant souhaiterait; il devrait exister une sous-section de l'entente portant sur la ferme familiale
- Le répondant pense que l'assainissement des terres est la clé; ces programmes comportent trop de bureaucratie; de nombreux agriculteurs n'ont pas les moyens de participer à ces programmes peu importe le pourcentage de remboursement, parce qu'ils n'obtiennent pas la pleine valeur de leurs produits; on peut seulement justifier un remboursement si les agriculteurs obtiennent ce que le produit vaut
- Les répondants avaient différentes opinions; trop de paperasse, les agriculteurs n'ont pas le temps, ils ont besoin d'aide pour déterminer quand est le meilleur moment d'utiliser ces programmes; les bons fermiers sont pénalisés - il a maintenu le Ph du sol au cours des années et n'a pas besoin d'aide pour l'application de chaux, ensuite d'autres agriculteurs obtiennent de l'aide pour faire ce qu'il a fait lui-même tout le temps et ils lui font concurrence sur le marché; les subventions profitent aux agriculteurs qui épuisent les terres au détriment des agriculteurs qui entretiennent leur terre, le gouvernement aide les fermiers qui ne se sont pas aidés

ANNEXE D

COMPARAISON DES CLIENTS ET NON-CLIENTS PAR EXPLOITATION AGRICOLE ET SELON CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES - ÉVALUATION À MOYEN TERME DE L'EAA

Taille de l'exploitation agricole

	Clients	Non-clients
0-2 acres	15	1
3-9 acres	0	0
10-69 acres	13	11
70-129 acres	4	17
130-199 acres	12	14
200-399 acres	24	31
400-999 acres	27	19
> 1000 acres	5	5
Total	100	98

Principale denrée produite

	Clients	Non-clients
Laitier	35	24
Céréales	1	8
Fourrage	0	0
Fruits	5	9
Légumes	15	27
Volaille	2	1
Boeuf	16	22
Porc	5	3
Moutons	4	0
Animaux à fourrure	2	1
Arbres d'ornements	0	2
Autre	6	3
Total	91	100

Pourcentage du revenu agricole brut que représente principale denrée

	Clients	Non-clients
0-50%	16	23
51-75%	7	21
76-85%	8	16
86-95%	23	14
96-100%	46	24
Total	100	98

Structure commerciale

	Clients	Non-clients
Propriétaire unique	54	79
Société en nom collectif	17	18
Corporation	19	3
Autre	9	0
Total	99	100

Revenu brut (1986)

	Clients	Non-clients
0 $	16	6
1 $ - 4 999 $	11	17
5 000 $ - 9 999 $	3	9
10 000 $ - 24 999 $	8	11
25 000 $ - 49 999 $	8	15
50 000 $ - 99 999 $	9	17
100 000 $ - 149 000 $	12	14
> 150 000 $	33	8
Total	100	97

Ventilation - Estimation français/anglais

	Clients	Non-clients
Anglais	75	83
Français	25	17
Total	100	100

Type de programmes utilisés

	Clients	Non-clients
Terres	46	s/o
Commercialisation	22	s/o
Technologie	25	s/o
RHISS	27	s/o
Total	120	s/o

Note : Clients peuvent utiliser plus d'un programme

Région

	Clients	Non-clients
Bathurst	7	12
Chatham	7	6
Florenceville	20	26
Fredericton	17	13
Grand-Sault	7	10
Moncton	22	14
Sussex	20	19
Total	100	100

Années d'expérience

	Clients	Non-clients
0-5 ans	s/o	4
6-10 ans	s/o	7
11-15 ans	s/o	9
16-25 ans	s/o	22
26-35 ans	s/o	14
plus de 35 ans	s/o	44
Total	s/o	100

ANNEXE E

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

Agriculture Canada

Louis-Philippe Albert
John Brown
Marc-André Chiasson
Rénald Cormier
Elliott Keizer
Bernard Mallet
Mike McCormick
Randall McGregor
Jim Nicholson
Bill Pryor

Ministère de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick

Lionel Arsenault
Roland Bernard
Bob Colpitts
Nancy Cook
Andrew Curry
Bill Durant
Brian Dykeman
Aurèle Gaudet
Abe Ghanem
Mike Healy
Joe Herod
Frank Johnson
Peter Jones
Jacques Lavoie
Serge Michaud
Ted Pratt
Don Ramey
Mike Routledge
Peter Schousboe
Chesley Smith
Vernon Taylor
Roger Tremblay
Brian Trenholm

Autres

Ross MacLeod, DRIE
K. Scott, CIC

Producteurs

Jim Banks
Hugh Dickson
Theodore Fowlie
Warren Frazee
Robert Green
Roger Kaye
Charles Kelly
Gerry Lutes
Marinus de Groot
Douglas McLaughlin
Murray Reid
George Truman
Normande Turgeon
Donald Weston